

Ottawa admet la nécessité d'une révision des prix des aliments

OTTAWA (CP) - Le ministre de la Consommation, M. Herb Gray, a annoncé hier que le gouvernement convenait de la nécessité d'un organisme de révision des prix de l'alimentation et précisé qu'il dévoilerait avant la fin du mois un projet de mise en place d'un tel mécanisme.

La déclaration de M. Gray semble indiquer que le gouvernement ne confierait pas à cette commission de révision les pouvoirs décisionnels, mais plutôt consultatifs.

L'intervention de M. Gray aux Communes est survenue durant le débat sur une motion néo-démocrate demandant l'adoption du rapport intermédiaire de la commission parlementaire spéciale sur l'alimentation.

Toutefois, le NPD a commenté hier que le gouvernement risquait beaucoup en mettant sur pied un organisme sans pouvoirs.

Entretien "cordial" avec M. Bourassa

Les syndicats internationaux exigent l'amnistie immédiate

par Gérald LeBlanc

QUEBEC - A l'issue d'une rencontre de plus d'une heure avec le premier ministre, M. Robert Bourassa, et deux ministres de son cabinet, MM. Jean Cournoyer et Jérôme Choquette, trois représentants d'organismes internationaux, regroupant plus de 75 millions de syndiqués, ont réclamé l'amnistie immédiate et inconditionnelle pour les leaders syndicaux du Québec.

La rencontre a été cordiale selon les trois représentants du syndicalisme international, MM. André Braconier, du Secrétariat professionnel international de l'enseignement, Maurice Bouladoux,

représentants du gouvernement, ont refusé de dévoiler les mesures qu'ils entendent prendre si leur requête n'est pas entendue.

Le gérant confirme Surveillance insuffisante à Mont-Wright

de notre envoyé spécial, Pierre Richard

SEPT-ÎLES - Le témoignage de M. Gerald Scraba, qui était gérant du chantier de Mont Wright pour la compagnie Mannix, a confirmé hier l'une des grandes constatations qui se dégagent de l'enquête du coroner sur la mort de sept travailleurs en novembre dernier sur ce chantier: l'absence de surveillance de l'opération du démantèlement de la plate-forme qui s'est effondrée contrairement à ce qui s'était passé pour le démantèlement de quatre autres plates-formes identiques.

À la suite du raid à Beyrouth

Le gouvernement Salam démissionne

BEYROUTH (d'après l'AFP et Reuter) - Alors que des milliers de manifestants défilaient hier soir dans les rues de la capitale, le président du Conseil libanais, au terme d'une réunion extraordinaire de plusieurs heures en présence du chef de l'Etat, annonçait la démission de son gouvernement, décidée dans "l'intérêt public".

Le bilan du raid hélicoptère israélien, le désarroi des premières heures faisait place à l'indignation et c'est ainsi que des forces de sécurité ont dû être dépêchées devant les bâtiments de l'ambassade des Etats-Unis et les locaux du centre culturel américain vers lesquels se dirigeaient les manifestants.

On sait que les sept travailleurs ont été tués le 17 novembre dernier dans l'effondrement d'une plate-forme qu'ils démantelaient et qui était suspendue au sommet d'un silo d'une hauteur de 85 pieds; précédemment, des plates-formes identiques avaient été démantelées sur quatre autres silos construits par la compagnie Mannix sur le chantier de Québec Cartier Mining au Mont Wright dans le Nouveau Québec.

Les artistes appuient Québec

par Gisèle Tremblay

Le Comité provisoire du Front commun des créateurs du Québec, qui a participé le week-end dernier à Ottawa à la rencontre nationale de la Confédération canadienne des arts (CCA), a déclaré hier au cours de sa première conférence de presse:

CCA afin d'amener et de surveiller ce rapatriement;

Par ailleurs, au cours de son témoignage, l'ingénieur du projet pour Mannix, M. Victor Lemeche, a déclaré qu'il n'avait pas surveillé le démantèlement de la plate-forme qui s'est effondrée comme il l'avait fait pour les quatre autres.

● qu'il appuie entièrement le ministère québécois des Affaires culturelles quand celui-ci exige, comme l'ont indiqué ses représentants à la rencontre d'Ottawa, le rapatriement au Québec des fonds fédéraux consacrés à l'aide culturelle de la province;

● qu'il avait assisté à la rencontre d'Ottawa pour affirmer précisément la nécessité de ce rapatriement et que désormais les responsables québécois de la CCA solidaires du Front commun représenteraient celui-ci au sein de la

L'ancien gérant du chantier a souligné hier que la responsabilité première du démantèlement de la plate-forme incombeait au surintendant des structures M. Roger Guay. M. Guay a affirmé à l'enquête qu'il n'était pas monté sur la plate-forme qu'on démantelait; M. Roger Gélinas, contremaître-soudeur qui a posé les quatre poutrelles qui devaient soutenir la plate-forme, avait aussi ré-

● qu'il avait assisté à la rencontre d'Ottawa pour affirmer précisément la nécessité de ce rapatriement et que désormais les responsables québécois de la CCA solidaires du Front commun représenteraient celui-ci au sein de la

● qu'il avait convoqué pour les 15, 16 et 17 juin dans la région de Montréal les "Etats généraux de la culture" où toutes les disciplines artistiques et les régions du Québec établissent ensemble les structures du Front commun.

Keith Spicer prévient les parlementaires

Les progrès du bilinguisme sont insuffisants

par Claude Lemelin

OTTAWA (DNC) - Le commissaire fédéral aux langues officielles, M. Keith Spicer, a averti hier les parlementaires que le scepticisme affiché par les Canadiens français devant l'effort de bilinguisme du gouvernement fédéral deviendrait bientôt irréversible, à moins que l'on ne frappe un grand coup en entreprenant une action plus convaincante en ce domaine.

"De notre poste d'observation, a-t-il dit, nous n'avons nullement l'impression que la cause du bilinguisme avance à pas de géant. Il nous arrive d'entendre que le français et les Canadiens français sont en train de se tailler la place d'honneur dans la fonction publique. Pourtant, les statistiques sont là pour démontrer que ces craintes n'ont guère de fondement, les français demeurant toujours le parent bien pauvre de la fonction publique."

lingues, soit un total de 17.4%. En 1972, la situation s'était à peine améliorée: si la proportion des nominations de langue française était passée à 11.0% celle des nominations bilingues avait régressé à 7.6%.

Baie James et uranium: dénégaration de Bourassa

QUEBEC (par Gérald LeBlanc)

Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, nie catégoriquement que l'intention de la firme Rio Tinto-Zinc d'y établir une usine d'uranium enrichi ait eu quelque influence que ce soit dans l'emplacement de son gouvernement à développer la baie James.

Il affirme, par contre, ne pas être en mesure de faire de déclarations publiques sur la possibilité d'établir une telle usine d'uranium enrichi à Sept-Îles plutôt que dans le Nouveau-Québec.

S'appuyant sur l'analyse de Karri Levitt et Jean-Pierre Fournier, parue lundi dans Le Devoir, les députés de l'opposition ont fait porter la majorité de leurs questions, hier, sur le projet de la baie James.

Rappelons l'hypothèse avancée par Mme Levitt et M. Fournier. La situation internationale fâcheuse de l'Afrique du Sud ne permettant pas à la société Rio Tinto-Zinc d'exploiter ses riches mines de Namibie, cette firme a décidé d'établir, par l'entremise de sa filiale Brinco, une usine au Canada.

Ce genre d'usine consommant une énorme quantité d'électricité, la Rio Tinto a convaincu son affilié, la maison Rothschild, de consentir, au taux d'intérêt courant, d'importants prêts permettant au gouvernement Bourassa de lancer le projet de la baie James "en dépit de conditions économiques grossièrement défavorables".

Le leader de l'opposition officielle, M. Gabriel Loubier, a d'abord demandé au premier ministre s'il reconnaissait le bien-fondé de cette hypothèse.

M. Bourassa a répondu que le projet sur lequel repose cette hypothèse n'a jamais été mentionné dans les raisons qui ont justifié le développement de la baie James. "Ce sont des rumeurs sans le moindre fondement", a-t-il ajouté.

Le premier ministre a ajouté que le projet de la Baie James suscitait un tel intérêt à Londres et à New York que des offres de financement lui parvenaient d'à peu près toutes les régions du monde.

"Je pense, a-t-il poursuivi, que c'est une des rares occasions où, dans le domaine économique, le Québec a le bon bout du bâton. Alors, nous ne sommes aucunement ennuyés par ce que vient de signaler le chef de l'opposition."

Revenant à la charge, le leader parlementaire du Parti Québécois, M. Camille Laurin, a demandé au premier ministre si le gouvernement envisageait un autre endroit possible pour cette usine

Voir page 2: Baie James



(Photo Le Devoir par Alain Renaud.)

La dernière offensive de l'hiver

par François Barbeau

Le général Hiver a lancé une dernière offensive hier contre les Montréalais leurrés par l'arrivée hâtive du printemps. Déconcertés, les victimes de cette attaque déloyale ont revêtu leur attirail de la campagne de Moscou et ont pataugé, piétiné, glissé et dérapé tant bien que mal dans les quatre à six pouces de neige qui se sont abattus sur la métropole.

bi-moteur privé de type Merlin portant huit personnes à son bord. Quatre des passagers de l'avion ont été grièvement blessés. Les autres n'ont subi que des blessures superficielles. Les passagers de l'appareil faisaient partie de la haute administration de la compagnie Sun Oil. Deux d'entre eux étaient accompagnés de leur épouse.

Outre les inévitables accrochages entre automobiles qu'on impute à des rues glissantes, la tempête d'hier a provoqué l'écrasement à l'aéroport de Dorval d'un

L'accident est survenu au moment où l'aéroport de Dorval était officiellement fermé à la circulation aérienne à cause de la tempête de neige qui avait réduit

Révélation d'un détenu

On peut "arranger" tout sport professionnel

par Jean-Pierre Charbonneau

Mon expérience dans le "milieu" m'a appris qu'il était possible d'influencer les résultats de n'importe quel sport professionnel, a déclaré hier Théodore Aboud, un détenu de 53 ans qui a accepté de révéler publiquement à l'enquête sur le crime organisé certains dessous de la pègre montréalaise.

de représailles contre sa femme et ses quatre enfants.

En échange de sa collaboration, Aboud a cependant demandé et obtenu de la soumission d'enquête que le public soit exclu de la salle d'audience et que les journalistes ne publient pas sa photo afin de réduire au maximum les risques

Ancien preneur aux livres et tenancier de maison de jeu, Théodore Aboud a été condamné le 18 novembre 1970 à dix ans et six mois d'emprisonnement après s'être reconnu coupable d'une fraude de \$1 million aux dépens de la Banque royale du Canada et de trois maisons de courtage de la rue Saint-Jacques; et de plusieurs autres crimes dont une fraude de \$330 dans un hôtel de la métropole, sept vols d'autos et un vol de camion contenant \$30,000 de marchandises. Au moment de sa comparution en cour, Aboud avait fait la manchette des journaux en déclarant: "Si je me défends, je condamne ma famille à mort." Il avait ensuite expliqué qu'il avait commis cette série de crimes parce qu'il était traqué par des "shylocks". Il avait emprunté d'eux une somme de \$6,000 et, un an plus tard, il leur devait en capital et intérêts une somme de \$35,000.

39 rescapés dans l'avion Bristol-Bâle

SOLEURE (Suisse) (d'après l'AFP et AP) - Pris dans une tempête de neige, un avion "charter" britannique qui se rendait de Bristol à Bâle avec 130 passagers et un équipage de six personnes, s'est écrasé hier matin dans une forêt proche de Hochwald (canton de Soleure), localité située à une quarantaine de kilomètres au sud de Bâle.

Hier, Aboud a entrepris son témoignage en racontant ses débuts au sein de la pègre. Joueur depuis toujours, il a fait la connaissance de nombreux financiers et truands de la pègre en fréquentant les maisons de jeu et de paris qui polluaient la ville, il y a de nombreuses années. En 1956, il s'installe à Niagara Falls, en Ontario, où il achète un commerce en télévision. Quatorze mois plus tard, il ferme boutique après avoir tout perdu au jeu. Il fait alors appel à un nommé Borelli (Chief Borelli, a dit le témoin) qui régenterait tous les rackets de Niagara Falls et qui avait ses entrées dans le cabinet du chef de police. Borelli lui confie la gérance d'une salle de billard qui camoufle une maison de jeu et de paris. Plus tard, Borelli l'emploie dans une importante barbotte qu'il avait installée à Fort Erie.

Le bilan officiel de la catastrophe s'élève à 96 morts. On signale neuf disparitions et trente-neuf rescapés dont certains sont dans un état critique. La plupart des victimes, dont l'identification a commencé hier soir en présence du consul de Grande-Bretagne, sont des ressortissants britanniques.

En septembre 1957, en proie à des difficultés financières, Aboud se rend à la foire de Bâle. La plupart des passagers demeuront à Axbridge, une petite municipalité de 1,000 habitants.

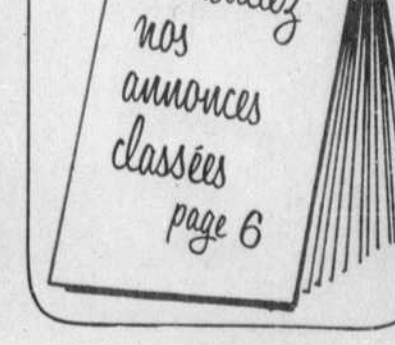
L'avion, un Vanguard de la compagnie britannique Irvicta, transportait entre autres une soixantaine de jeunes Anglaises et de "nurses" qui se rendaient à la foire de Bâle. La plupart des passagers demeuront à Axbridge, une petite municipalité de 1,000 habitants.

L'accident s'est produit au moment où le quadriturbo-propulseur se préparait à amorcer sa manœuvre d'atterrissage sur l'aéroport de Bâle-Mulhouse. Une véritable tempête de neige faisait rage dans la région. Les conditions atmosphériques ont d'ailleurs interdit l'utilisation d'hélicoptères pour faciliter l'arrivée des sauveteurs, la visibilité étant nulle. Finalement, ce sont les paysans de la région, avertis par les autorités, avec des tracteurs et les voitures tout terrain d'une compagnie de DCA qui ont réussi à secourir les survivants. Ceux-ci, au nombre de 39, sont actuellement répartis dans les différents hôpitaux de la région. En présence du consul général de Grande-Bretagne et d'un pasteur anglican, les sauveteurs s'efforcent d'identifier les victimes et

Voilà pourquoi, nous ne sommes aucunement ennuyés par ce que vient de signaler le chef de l'opposition."

En septembre 1957, en proie à des difficultés financières, Aboud se rend à la foire de Bâle. La plupart des passagers demeuront à Axbridge, une petite municipalité de 1,000 habitants.

L'accident s'est produit au moment où le quadriturbo-propulseur se préparait à amorcer sa manœuvre d'atterrissage sur l'aéroport de Bâle-Mulhouse. Une véritable tempête de neige faisait rage dans la région. Les conditions atmosphériques ont d'ailleurs interdit l'utilisation d'hélicoptères pour faciliter l'arrivée des sauveteurs, la visibilité étant nulle. Finalement, ce sont les paysans de la région, avertis par les autorités, avec des tracteurs et les voitures tout terrain d'une compagnie de DCA qui ont réussi à secourir les survivants. Ceux-ci, au nombre de 39, sont actuellement répartis dans les différents hôpitaux de la région. En présence du consul général de Grande-Bretagne et d'un pasteur anglican, les sauveteurs s'efforcent d'identifier les victimes et



Voir page 2: Rescapés

Voir page 6: Bilinguisme

suites de la première page

HIVER

la visibilité à zéro. Néanmoins, le Merlin, en provenance de Toronto, devait se poser quelque part, et le pilote a raté son atterrissage, se posant à quelques pieds de la piste. Ce sont des employés d'une compagnie de construction qui sont allés porter secours aux blessés et qui ont appelé les ambulances.

La violence de la tempête de neige a nécessité d'autre part la fermeture de la voie maritime du Saint-Laurent, de Saint-Lambert jusqu'aux écluses, en Ontario. Neuf navires sont demeurés prisonniers de la voie dans la journée, la visibilité étant trop mauvaise et les vents trop violents pour leur permettre de se déplacer.

A Ottawa, trois pouces de neige environ ont recouvert les fleurs qui avaient réussi à éclore depuis l'arrivée du printemps. L'Ontario a néanmoins plus souffert hier des vents violents qui ont soufflé sur le lac Ontario et Érie à des vitesses allant jusqu'à 50 milles à l'heure.

Ces vents ont soulevé d'énormes vagues qui ont inondé des milliers d'acres de terres arables, qui ont emporté des plages, détruit des demeures d'été.

Dans les comtés d'Essex et de Clark, 1.600 personnes ont dû être évacuées devant les eaux menaçantes.

Pour le Québec aujourd'hui, la météo prévoit des chutes de neige locales et un maximum de 25 à 30.

ENQUÊTE

Edmonton, où habite la famille de sa femme. Il y demeure jusqu'au mois d'août 1958, alors que le "besoin d'action" l'incite à revenir à Montréal. Il rencontre Irving Feller qui, quelques années auparavant, avait été l'un des gros bookies de la métropole et qui conservait toujours ses relations avec le milieu. Feller présente ainsi William Obront (on l'appela Obie à l'époque) qui lui donne gratuitement de la viande pour sa famille.

Puis, il accepte de travailler dans une maison de jeu installée à l'angle des rues McGill et Sainte-Catherine et appartenant à Irving Feller, Billy Waught et le joueur de hockey Hooley Smith. A ce moment, Feller initie Aboud aux secrets du bookmaking nord-américain

en lui apprenant entre autres l'existence d'une liste privilégiée que la Mafia américaine vend aux bookies canadiens s'occupant de paris sur les courses de chevaux. Cette liste, selon le témoin, comporte les noms de plusieurs chevaux parmi lesquels se trouvent des gagnants assurés et elle n'est vendue qu'à certains bookies influent du milieu.

Les affaires n'allant pas trop bien, Feller et ses associés ferment boutique. Aboud est alors engagé par Billy Waught qui vient d'ouvrir un commerce de paris clandestins dissimulé dans une salle de billard de la rue Sainte-Catherine. Aboud y travaillera quelque temps jusqu'à ce que l'associé de Waught, Max Spitzer, le fasse congédier. Aboud avait découvert que Spitzer roulait son associé et Spitzer s'en était rendu compte.

Par la suite au début de 1960, Aboud rencontre Armand Goulet, un bookie qu'il avait connu au fil de ses fréquentations, et qui lui propose de travailler avec quelques types dans une affaire de "past-posting". (Il s'agit de parier d'importantes sommes d'argent chez les bookies en disposant d'information assurée la victoire. Pour ce genre d'opération, les intéressés obtiennent de sources privilégiées — l'annonceur de la piste de course ou un service spécial de renseignements fournis par le Delaware Sports Service — les résultats des courses quelques secondes après la fin puis, assuré de la victoire, ils parient en toute hâte chez les bookies qui eux n'ont pas encore reçu les résultats.

Dans cette affaire, Aboud et Goulet étaient associés avec Angelo Lanse, Albert Di Iorio, José Orlando et un certain Vic François. Le groupe disposait de sept téléphones qu'il avait fait installer dans un appartement de la rue Walkley, dans Notre-Dame-de-Grâce. C'est José Orlando qui disposait du contact avec les Etats-Unis: il connaissait l'annonceur d'une piste de course américaine. L'opération rapportait entre \$5.000 et \$12.000 par soir aux six hommes qui se répartissaient le butin.

Cette affaire n'a cependant pas duré longtemps. Après deux ou trois mois, les bookies perdants refusèrent d'accepter les paris des gens du groupe et chacun se lança dans d'autres occupations. Pour sa part, Aboud fit l'acquisition d'une maison de jeu installée et opérée depuis 40 ans par Joe Pervin, un gros bookie. L'établissement avait pignon sur rue en face du poste de police no 10, dans l'ouest de la ville. Aboud opéra l'établissement six mois grâce aux leçons reçues de Soby Gardner, l'adjoint de Pervin dans le bookmaking. Aboud a expliqué qu'il a cessé ses opérations après un raid de la police qui l'étonna beaucoup, car comme lui avait conseillé Pervin, il payait chaque semaine \$150 à deux policiers et un autre \$150 à un certain Jerry, le percepteur du "Syndicat".

Après cette mésaventure, Feller lui trouva un emploi dans un centre de "lay-off" opéré à Ville d'Anjou par Armand Goulet. Il s'agissait en quelque sorte d'une opération de bookmaking qui n'ac-

ceptait que les gros paris provenant des autres bookies qui voulaient se départir de leur surplus. Aboud a expliqué que Feller lui avait dit que, normalement, il ne devrait pas savoir pour qui il travaillait mais que, dans ce cas, il le mettrait en communication avec le "patron". Feller amena donc Aboud dans une cabine téléphonique où celui-ci put s'entretenir avec nul autre que Vic Cotroni. Le "patron" expliqua à Aboud qu'il devait accepter des paris pour des montants de \$50.000 à \$100.000 et qu'il disposerait d'une liste préférentielle des chevaux. Théodore Aboud a dit hier qu'il avait été très impressionné d'apprendre qu'il travaillait pour Vic Cotroni lui-même. Dans le milieu, tout le monde sait que Vic Cotroni a de très puissantes relations dans le jeu et qu'il a une grande influence à Montréal.

A deux reprises, en société avec Armand Goulet, Aboud a arrangé des courses à Blue Bonnets en septembre 1961. Le témoin a dit n'avoir jamais eu connaissance d'une course qu'il avait arrangée à la piste Richelieu mais il a eu connaissance d'une course qu'il avait arrangée à Blue Bonnets.

Il a raconté que lors d'une joute de hockey de Chicago à New York, l'équipe de New York était piteuse et que Chicago était favori pour remporter la victoire. Cependant vers 7 heures du soir, George, le "contact" à New York, les avait appelés, lui et Soby Gardner, et leur avait recommandé d'attendre avant de placer leurs paris.

Peu de temps après, avant même le début de la joute, il avait téléphoné de nouveau et avait annoncé que New York allait gagner et que le gardien de buts de Chicago avait lui-même gagé pour New York. Aboud avait alors gagé \$5.000 et Soby \$6.000 auprès d'autres preneurs aux livres. Et New York avait en effet remporté la victoire.

"Je ne peux pas dire que la partie était arrangée, mais les informations que nous avons reçues étaient vraies," a dit M. Aboud.

Par la suite, "nous avons gagné une partie à Boston," dans les mêmes conditions.

OTTAWA

mission spéciale sur l'alimentation.

Les conservateurs avaient pour leur part rejeté les conclusions du rapport intermédiaire de cette commission spéciale, pour préparer seuls un rapport minoritaire demandant un gel de 90 jours sur tous les prix et les revenus.

M. Gray s'en est pris aux conservateurs qui préchent, a-t-il souligné, des solutions contradictoires et illogiques. Ces derniers n'ont pas la moindre idée de ce qu'ils feraient après ce gel de 90 jours, a-t-il affirmé.

Mettant leur sincérité en doute, le ministre de la Consommation a accusé le parti conservateur de chercher à se bâtir un capital politique sur cette question des prix des aliments.

Il a recommandé à la Chambre d'ac-

cepter le rapport majoritaire de la commission spéciale puisque ce rapport, a-t-il fait remarquer, traite des questions de l'heure avec clarté, avec réalisme et en se préoccupant des personnes à faibles revenus.

Il a prédit que le rapport deviendrait l'un des documents les plus importants de la session actuelle et insisté sur le fait que le gouvernement avait l'intention de réagir positivement à chacune de ses recommandations.

C'est ainsi que le gouvernement informera la Chambre en détail de ses intentions au sujet de chacune des recommandations de la commission, a déclaré M. Gray.

RESCAPÉS

de fouiller un terrain extrêmement accidenté et recouvert de 14 pouces de neige où certains rescapés pourraient s'être égarés.

Tous les rescapés de l'accident se trouvaient dans la queue de l'appareil, qui est restée à peu près intacte. Par contre le "cockpit" et l'avant de la carlingue ont été littéralement écrasés.

Outre les conditions atmosphériques qui ont rendu très difficile l'arrivée des secours, la rupture d'un câble téléphonique coaxial dans la région de Bâle rend les communications avec la région d'Hochwald presque impossible. Les journalistes arrivés sur les lieux se servent de "walkie-talkies" pour communiquer avec le monde extérieur.

D'autre part, une compagnie du génie de l'armée suisse a quitté Liestal, ville située à une trentaine de kilomètres de Hochwald, au début de l'après-midi pour gagner le lieu de l'accident. La visibilité est réduite à trente mètres en raison de la neige.

Selon la direction de l'aéroport de Bâle-Mulhouse, les conditions atmosphériques étaient "très mauvaises". Le directeur de l'aéroport a déclaré qu'il neigeait, et que la visibilité était très réduite, pas au point d'interdire les vols, mais presque". Le plafond des nuages se situait en dessous de deux cents mètres.

L'avion était en communication avec la tour de contrôle de l'aéroport de Bâle-Mulhouse et avait déjà entamé sa procédure d'atterrissage. Le pilote n'a rien signalé à la tour qui puisse faire présager un accident.

Quand le contact radio a été interrompu, la tour de contrôle, a immédiatement déclenché l'alerte et l'opération de

reperage de l'épave et de secours a aussitôt commencé.

Un des rescapés, un jeune homme, a déclaré à un journaliste: "J'ai pu quitter l'appareil par mes propres moyens. Nous allions atterrir à Bâle lorsque le pilote a redressé brusquement l'appareil. Peu après, l'une des ailes touchait un arbre. Puis l'avion s'est retourné sur lui-même avant de tomber. Les passagers avaient attaché leurs ceintures. Peu après l'accident, des paysans — nos premiers sauveteurs — arrivaient sur les lieux et donnaient l'alerte avant de prodiguer des soins aux blessés".

MONT-WRIGHT

connu qu'il n'avait pas vérifié le travail de ses soudeurs.

Les seules autres personnes qui pouvaient surveiller la façon dont s'effectuait le démantèlement sont MM. Lorne Berg, qui était contremaître général, et Bill Wallace, surintendant général de Mannix. M. Wallace n'a pas été assigné comme témoin et M. Berg est retenu à Calgary pour cause de maladie.

D'autre part, MM. Scraba et Lemecha ont tous deux confirmé que la compagnie Heede International, qui louait l'équipement spécialisé pour le montage des silos, surveillait ce montage mais qu'elle n'était pas présente au moment du démantèlement de la plate-forme et des formes servant au montage.

M. Scraba a aussi contredit le témoignage de l'inspecteur de la Commission de l'industrie de la construction (CIC), M. Germain Lemire, qui avait affirmé avoir demandé au début d'octobre à M. Scraba de produire des plans pour le démantèlement de la plate-forme. M. Scraba a soutenu que l'inspecteur de la CIC ne lui a jamais parlé de tels plans.

L'ancien gérant du chantier a aussi allégué que deux personnes sur le chantier étaient en charge de la sécurité, soit MM. Jean Poitras, aumônier, et Denis Brulotte, préposé aux premiers soins. M. Poitras a déclaré à l'enquête qu'il avait cessé de s'occuper de sécurité à la fin du mois d'octobre dernier, un mois avant l'accident, et M. Brulotte a affirmé qu'il n'a jamais été officiellement responsable de la sécurité.

Le représentant de la CSN à l'enquête, M. Michel Chartrand, a de nouveau soulevé hier la question du droit des ingénieurs de Mannix de pratiquer leur profession au Québec; il a informé le coroner qu'aucun des sept ingénieurs de Mannix au Mont Wright n'avait reçu une autorisation en ce sens de la part de la Corporation des ingénieurs du Québec, sauf M. Scraba qui l'a obtenue le 19 décembre dernier, soit un mois après l'accident. Les procureurs de Mannix ont soutenu pour leur part qu'une telle autorisation n'est requise par la loi que pour les ingénieurs qui font du design.

BAIE JAMES

d'uranium enrichi, à savoir la région de Sept-Iles.

"Je ne suis pas en mesure, aujourd'hui, de faire des déclarations publiques sur la question du député", s'est contenté de répondre le premier ministre.

M. Laurin interprète le mutisme de M. Bourassa comme un signe non équivoque que d'importantes négociations sont actuellement en cours. "Il n'y a pas de fumée sans feu", ajoute le leader péquiste.

Par ailleurs, M. Laurin souligne que plusieurs spécialistes des milieux scientifiques et même de l'Hydro-Québec sont d'avis que Sept-Iles constitue un site préférable à la Baie James pour l'établissement d'un complexe d'enrichissement de l'uranium.

Parmi les arguments militent en faveur de Sept-Iles, il signale l'abondance de l'électricité déjà disponible à bon marché (Manic 5, Upper Churchill et éventuellement Lower Churchill), la proximité du fleuve, l'existence d'une main-d'oeuvre spécialisée et l'effet d'entraînement de l'établissement d'une telle industrie.

De son côté, le leader parlementaire du Ralliement Créditiste, M. Camil Samson, a attiré l'attention du premier ministre sur les déclarations de députés fédéraux, dont M. McCrae, qui se plaignent de n'être pas suffisamment informés quant au projet de la Baie James.

M. Bourassa lui a répondu que ces députés n'avaient qu'à lire le Journal des débats de l'Assemblée nationale en attendant le livre qu'il entend publier "dans les tous prochains mois" sur la Baie James.

Citant une déclaration de M. Jean Marchand, selon qui le projet de la Baie James est nécessaire, M. Bourassa a ensuite affirmé qu'il n'y avait aucun problème avec le gouvernement fédéral au sujet de ce développement.

Le député créditiste de d'Abitibi-Est, M. Ronald Tétrault, lui a lors rappelé que le ministre fédéral des affaires indiennes, M. Jean Chrétien, avait récemment déclaré "qu'il était très déçu de l'attitude du gouvernement du Québec relativement aux Indiens de la Baie James".

"Ce n'est pas nous qui avons rompu les négociations; nous nous sommes dits disponibles pour négocier avec les Indiens et ce sont eux qui ont décidé de rompre les négociations et de recourir aux tribunaux", a répondu M. Bourassa.

Les voitures anti-polluantes existent

OTTAWA (PC) — Les délégués à la huitième conférence du comité sur les défis de la société moderne de l'OTAN ont pu hier se rendre compte qu'il est possible de construire des voitures sûres et anti-polluantes.

Ils ont en effet vu, entre autres, deux modèles de véhicules, dits voitures de ville, mues au propane, le premier construit par un groupe d'étudiants et de professeurs de l'université de la Colombie-Britannique sous le nom de "Wally Wagon" et le second par le ministère des Transports du Canada, muni de tous les dispositifs possibles de sécurité.

Ces voitures sont en montre dans le cadre de la conférence du comité qui donne une importance primordiale aux questions de la pollution et de la sécurité routière et veut promouvoir la construction de véhicules de sécurité et de moteurs d'automobiles non polluants.

La "Wally Wagon" a gagné, contre 55 voitures, le premier prix du concours pour le meilleur dessin en véhicule urbain de Detroit, en 1972.

Laboratoire mobile

De plus, un laboratoire mobile du ministère de l'Environnement pour le contrôle des gaz d'échappement des vé-

hicules automobiles est en montre et en activité pendant cette conférence.

Ce laboratoire, doté d'un équipement de \$300.000, analyse les gaz d'échappement des voitures pour savoir s'ils sont conformes aux normes établies par le ministère.

Le gouvernement fédéral a adopté en 1970 un règlement sur la sécurité des véhicules automobiles et établi des normes de sécurité nationales sur la pollution émanant des gaz d'échappement.

Le laboratoire soumet le véhicule à divers essais en vue d'établir si le fabricant s'est conformé à ces normes.

COURS D'INITIATION A LA DECORATION INTERIEURE
ARTISANS DU MEUBLE QUEBECOIS INC.
866-1836

LA C'EST LE TEMPS!
FAITES VOUS POSER DES GOUTTIÈRES HO-DO
ESTIMATION GRATUITE
322-4160
EXCLUSIVITÉ PRIMEAU MÉTAL Inc.
Vous êtes bricoleur? Demandez les "HO-DO" spécial pour bricoleur chez votre marchand de matériaux de construction.

Règlera-t-il la grève des ascenseurs?

TORONTO (PC) — Le juge J.C. Anderson, de Belleville, Ont., a été nommé président du comité d'arbitrage dans le conflit qui oppose cinq compagnies d'ascenseurs et le Syndicat international des constructeurs d'ascenseurs. Le ministre ontarien du Travail, M. Fernand Guidon, a annoncé la nomination, hier. Une loi mettant fin à la grève de sept mois en Ontario par arbitrage obligatoire avait été approuvée par l'Assemblée législative le mois dernier.

École d'été LPS
80 leçons pour le prix de 44 (groupes de 6 max.)
Cours de conversation en anglais, espagnol ou allemand
Réservez dès maintenant pour mai, juin, juillet ou août
opps

Devinez pourquoi Yvan Cournoyer a acheté ses obligations d'épargne du Québec chez Cliche et Associés

Yvan a fait d'une pierre deux coups. Bien sûr, les obligations d'épargne du Québec constituent un excellent placement. Mais en plus, Yvan encourage une heureuse initiative: dans le cadre de cette promotion publicitaire, Cliche et Associés défraiera le stage d'une semaine, à l'École Nationale de Hockey, de dix jeunes au moins, dont les parents n'ont pas les moyens financiers de le faire. Vous aussi pouvez appuyer cette initiative en achetant vos obligations d'épargne du Québec chez Cliche et Associés. Hâtez-vous; téléphonez-nous immédiatement. Tout doit se terminer le 15 avril.

Cliche et Associés Ltée
Courtiers en valeurs mobilières
800, place Victoria, suite 4130, Montréal
téléphone: 878-1951




L'AFFAIRE DES MANUSCRITS
documents colligés et présentés par Gaétan Dostie

UN GRAND SUCCÈS... AUX ÉDITIONS DU JOUR ET A L'HEXAGONE

• Un dossier écrasant sur un scandale littéraire: le transfert des manuscrits culturels québécois de la Bibliothèque Nationale aux Archives Nationales.
• A lire par tous ceux qui s'inquiètent de la dilapidation de notre patrimoine littéraire.

En vente partout au prix de \$1.50 — distribuée par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal 303 — Tel.: 274-2551

ÉDITIONS DE L'HEXAGONE



Selon l'Union des producteurs agricoles

Le boycottage du boeuf pourrait conduire à de nouvelles hausses

par Renée Rowan

Si le phénomène "insensé" du boycottage du boeuf devait se prolonger avec une certaine régularité durant une période de six mois, il ne faudrait pas s'étonner de nouvelles hausses allant jusqu'à 25% d'ici l'automne, a déclaré hier, au cours d'une conférence de presse, M. Paul Couture, président par intérim de

l'Union des producteurs agricoles.

Faisant connaître leur point de vue sur la crise actuelle, les agriculteurs suggèrent comme solution à long terme un mécanisme de fixation de prix par la mise sur pied d'une commission indépendante créée par le gouvernement fédéral.

"Il est dans l'intérêt de la collectivité, a déclaré M. Couture qui n'est en poste que depuis une dizaine de jours, d'assurer à l'agriculteur un minimum de sécurité et aussi de permettre au consommateur de mesurer les marges de profit qui reviennent à chaque secteur de l'agro-alimentaire."

M. Couture a expliqué que le gouvernement, en l'occurrence le ministère de la Consommation, agirait obligatoirement comme arbitre, au cas d'un désaccord entre les diverses parties intéressées qui constitueraient un comité au niveau de chaque production: boeuf, oeufs, porc, volaille. Ces comités, a-t-il dit, seraient formés d'agriculteurs, transformateurs, détaillants et consommateurs (qui devraient être représentés très vigoureusement selon ses propres mots) et qui auraient à s'entendre sur des marges et les soumettraient à la commission para-gouvernementale.

Ces négociations devraient se faire au grand jour, a insisté M. Couture. "Nous avons intérêt à ouvrir nos livres de façon à permettre à tout le monde de mesurer les marges de profits respectifs. C'est une formule que l'on pense valable et qui pourra, croyons-nous, apporter une certaine satisfaction à tous les intéressés."

Le mémoire de l'UPA, a rappelé son président, a clairement établi que l'agriculteur et le consommateur sont les deux maillons les plus faibles de la chaîne alimentaire et qu'ils ont de la difficulté à trouver une issue valable face aux géants de l'alimentation. Les cultivateurs ne profitent généralement pas des grandes fluctuations de prix. C'est le marché soit à la hausse ou à la baisse, ils sont perdants de toutes manières. Par ricochet, le consommateur subit également un préjudice de cette situation.

M. Couture a donné comme exemple celui de la volaille. "Quoiqu'en pensent ou en disent les porte-parole de la chaîne de super-marchés Dominion Stores Ltd, ce ne sont sûrement pas les producteurs ni les consommateurs qui ont tiré profit de la majoration de 11 cents la livre enregistrée au niveau des prix de détail de ce produit entre le 15 août 1972 et le 26 mars 1973. Le seul coût de l'alimentation pour produire une livre de volaille éviscérée a augmenté de \$0.0171 au cours des sept derniers mois alors que les prix payés aux producteurs ne se sont améliorés que de \$0.0676, laissant un déficit de \$0.0195. Ce déficit ne tient pas compte de l'évo-

Voir page 6: Steinberg

Voir page 6: Le boycottage

Steinberg et Dominion annoncent des baisses des prix de la viande

Deux des plus grandes chaînes de marchés d'alimentation au Québec, Steinberg et Dominion, ont annoncé hier des baisses de prix du boeuf qui entrent en vigueur dès ce matin.

Cette action fait suite aux coupes de prix annoncées au début de la semaine par les marchés Union qui viennent de se fusionner avec les magasins Spot et qui ont profité de la "crise du boeuf" pour lancer leur campagne de promotion.

Le boycottage du boeuf entrepris par les consommateurs apparaît ici plutôt comme un élément secondaire dans ces baisses de prix.

Steinberg ajuste ses prix de la viande à ceux des marchés Union annoncés lundi, a déclaré M. Gerry Spitzer, directeur général de la division du Québec. Fidèle à notre politique de prix-miracle, c'est-à-dire offrir des prix le plus bas possible tous les jours pour plus de 5,000 produits, nous avons décidé de réajuster nos prix de vente de boeuf à ceux annoncés par les marchés Union.

Cela ne veut pas dire, a-t-il poursuivi, que les prix des autres aliments vendus dans nos supermarchés vont augmenter. Au contraire, n'importe qui peut faire la preuve que c'est chez Steinberg que le total d'un marché hebdomadaire coûte le moins cher n'importe quel jour de la semaine.

Rejoint par téléphone hier soir, M. Albert David, gérant de division pour le Québec chez Dominion, annonce de son côté deux baisses de prix "pour rencontrer ceux de nos concurrents", dit-il. Ces coupes de prix touchent le rôti de boeuf croisé et le bifteck de ronde.

"Nous continuons d'étudier d'autres baisses possibles, mais nous ne couperons nos prix qu'en étant assurés de pouvoir maintenir la qualité et la coupe auxquelles nos clients sont en droit de s'attendre chez nous", a poursuivi M. David.

Il y aura également chez Dominion cette semaine des baisses dans le coût de la dinde et du jambon. "Ce sont là deux baisses normales pour cette période-ci de l'année qui coïncide avec les fêtes de Pâques", précise le porte-parole de Dominion.

D'autre part, une nouvelle de la Presse canadienne émanant de Toronto nous apprend que le boycottage des achats de viande par les consommateurs, la semaine dernière, a entraîné une diminution de 13 à 15 pour cent des ventes dans les magasins de Dominion Stores en Ontario.

M. Jim Williams a révélé que les ventes avaient baissé de 250,000 livres de viandes au total, y compris environ 100,000 livres de boeuf.

Il a déclaré que le boycottage aurait plus d'effet s'il avait duré plus longtemps; il aurait alors entraîné de fortes réductions du marché. Les prix sont demeurés stables (en Ontario) a-t-il dit, principalement parce qu'il existe une bonne demande et de bons stocks.

A Montréal M. David nous a répété hier qu'il ne pouvait nous fournir des chiffres précis sur les effets du boycottage de la viande, le boeuf en particulier, pour la région du Québec. "Tout ce que je peux dire, a-t-il poursuivi, c'est que nous avons connu, au point de vue de l'ensemble de nos ventes, une excellente semaine malgré le boycottage de la viande."

Voir page 6: Steinberg

Voir page 6: Le boycottage

Cégep de Saint-Laurent

L'administrateur délégué se déclare en faveur de la révision du reclassement

par Jean-Pierre Proulx

L'administrateur délégué du Cégep Saint-Laurent, M. Claude Benjamin a déclaré hier soir à la presse qu'il estimait que le collège et le syndicat des professeurs devaient pouvoir discuter avec le ministère de l'éducation du processus de reclassement des professeurs.

"J'ai l'impression, a-t-il déclaré, qu'il y a des choses qui doivent être changées dans les principes qui guident

le processus de classification de même que dans le processus lui-même. Nous sommes en face d'un problème humain et je ne marche pas si le ministère entend régler cela tout seul à Québec ou dans ses bureaux de la rue Crémazie."

M. Benjamin, qui est adjoint au vice-recteur des affaires académiques à l'université de Montréal, a précisé en outre qu'il est lui-même intervenu auprès du ministère pour présenter cinq cas

types qui selon lui méritaient d'être réévalués et qu'il entendait de plus faire des recommandations précises sur tout le processus de reclassification des enseignants.

L'administrateur délégué est d'autre part revenu sur une déclaration qu'il avait faite vendredi dernier et selon laquelle il s'engageait à payer les professeurs de Saint-Laurent sur la base de la classification provisoire et locale s'il s'avérait que certains collègues avaient payé leurs professeurs sur cette même base avec l'accord officiel ou tacite du ministère de l'éducation.

"Or après vérifications, a-t-il dit, il appert que tel n'a pas été le cas. Nous ne disons pas que certains collègues n'auraient pas dérogé au décret. Nous disons tout simplement que le ministère de l'éducation a pris et prend les mesures pour rectifier la situation. Le sous-ministre de l'Éducation nous a en effet informé que là où des irrégularités ont été commises, elles seraient rectifiées."

D'autre part, tout en ne niant pas que la lutte des professeurs de Saint-Laurent soit juste, M. Benjamin a contesté leurs moyens d'action. Il leur a en effet demandé de "mettre fin à la pratique du gel des cours, qui n'est rien de moins qu'un arrêt concerté de travail au sens du code du travail". Il leur a déjà demandé par télégramme de reprendre les cours.

M. Benjamin estime que le gel des cours par les professeurs a eu comme conséquence une baisse considérable dans la fréquentation du collège par les étudiants et "qu'il crée un préjudice grave au collège et plus particulièrement aux étudiants. Compte tenu des

Voir page 6: Cégep Saint-Laurent

Selon le président de leur syndicat

Les agents de l'Immigration ne font qu'appliquer les lois du pays

A la suite de l'article paru dans LE DEVOIR d'hier sous le titre "Des groupes d'immigrants appellent Québec à l'aide", le président du Syndicat de la main-d'oeuvre et de l'immigration de l'Association de la Fonction publique canadienne, M. Lionel G. Dixon, a tenu à protester énergiquement contre le tort ainsi infligé à "des fonctionnaires qui accomplissent fidèlement un devoir qui peut sembler désagréable parfois et déplaire au public mais qui n'en demeure pas moins l'application des lois du pays."

M. Dixon a qualifié de "diffamation imméritée" et de "calomnies" les accusations portées contre les agents du ministère fédéral de l'immigration et de la main-d'oeuvre qui exercent leur

travail au Québec. Il s'est particulièrement insurgé contre des déclarations faites par des porte-parole des groupes intéressés et voulant que des agents d'immigration aient proposé à certaines visiteuses "d'accélérer la procédure pourvu qu'elles consentent à des relations sexuelles."

(NDLR: Notre collaborateur Clément Trudel n'a fait que rapporter des propos tenus publiquement par les porte-parole des groupes qui ont formulé des griefs contre les agents de l'immigration. Si ces porte-parole se révélaient incapables de prouver les graves accusations qu'ils ont portées, ils devront en assumer toute la responsabilité. Nous enregistrons volontiers, pour notre part, la protestation de M. Dixon. C.R.)

La SGF: une "fourberie socialiste"

par Pierre O'Neil

Selon le chef du Ralliement, M. Yvon Dupuis, la Société générale de financement (SGF) est devenue "la première fourberie socialiste de l'Amérique du Nord".

C'est à dénoncer la menace socialiste et défendre les vertus de l'entreprise privée que le leader politique a consacré hier la majeure partie de son intervention devant les membres de la Chambre de Commerce de Montréal.

Qualifiant de "fiasco" l'expérience de la SGF, M. Dupuis a accusé les socialistes québécois d'avoir notamment utilisé, sans permission, l'argent du peuple pour établir une société strictement étatique et porter ainsi à l'entreprise privée une concurrence déloyale.

Le gouvernement du Québec, a-t-il précisé, vient d'acquiescer à la totalité des actions qui étaient entre les mains des institutions et actionnaires corporatifs, des caisses populaires et des citoyens du Québec.

"L'Etat prend sa finance dans nos poches, il se sert de nos deniers sans nous en demander la permission. C'est une vraie fourberie socialiste qui jusqu'ici s'est révélée un fiasco économique."

Pour le chef créditiste, les déboires de la SGF sont la preuve que l'Etat n'est jamais aussi bon administrateur que la libre entreprise et que le socialisme c'est l'art de dépenser l'argent des autres. "N'importe quel fou est

Voir page 6: SGF

Les Jeux Olympiques

L'intégrité du Jardin Botanique est menacée

par François Barbeau

Le regroupement pour la préservation des espaces verts appréhende que la tenue des Jeux olympiques à Montréal n'amène la ville à entreprendre des travaux de voirie aux abords et à l'intérieur même du Jardin botanique, mettant en péril l'intégrité de ce jardin, considéré comme l'un des plus importants au monde.

Selon le Regroupement pour la préservation des espaces verts, des plans et devis datés du 29 mars et signés par le surintendant Claude Phaneuf entraîneront les changements suivants au Jardin:

- élargissement de la rue Sherbrooke, du boulevard Pie IX à la rue Viau. La rue sera reconstruite en dépression d'une dizaine de pieds par rapport à son niveau actuel;
- abattage de 300 ormes environ le long de cette artère;
- la ville empiètera sur le territoire actuel du Jardin botanique, du tennis et du golf municipal, pour élargir la rue et construire des talus;
- le jardin des annuelles, les cascades, les fontaines et les magnifiques conifères de la grande place d'entrée du Jardin seront sacrifiés au nouveau réseau de circulation;
- les jardins modèles, les jardins d'écoliers et les jardins d'essai des plantes annuelles seront remplacés par un talus puis par un terrain de stationnement le long de la rue Sherbrooke;
- enfin, à la hauteur du jardin d'essai, une voie à circulation contrôlée passera au-dessus de la rue Sherbrooke en provenance du stade olympique et entrera dans le Jardin botanique en direction nord pour rejoindre enfin le village olympique qui serait construit sur le

territoire du terrain de golf.

Lors d'une conférence de presse hier, le Regroupement a souligné qu'il ignorait jusqu'ou la voie de circulation se prolongerait dans le jardin botanique. Le plan dont le Regroupement a pris connaissance est partiel, a-t-on expliqué. Néanmoins, les travaux décrits plus haut seront sujets à un appel d'offres prochainement, selon toute probabilité le 16 avril, lundi prochain.

Le Regroupement s'inquiète des conséquences de ces projets qui assurera à la population que d'autres parties du Jardin ne seront pas appelées à disparaître dans l'avenir pour différents motifs, soulignant ses membres.

Ces derniers ont calculé la valeur des arbres qui devront selon toutes probabilités être abattus pour permettre la réalisation des travaux. Ce calcul porte la valeur de 2,608 arbres à \$1,820,526, certaines espèces étant évaluées à \$9 le pouce carré (ormes, conifères, érables, lilas, merisiers), d'autres à \$12 le pouce carré (bouleaux, mélèzes), d'autres encore à \$6 le pouce carré (peupliers, pommiers) et la valeur des arbustes étant fixée à \$100 la touffe.

Les membres du Regroupement croient savoir que la voie projetée à l'intérieur du Jardin botanique, qui ne servirait d'abord que pour la circulation "officielle" des jeux Olympiques, pourrait être prolongée jusqu'au boulevard Rosemont, à la hauteur de la 29e ou de la 30e avenue, bien que ces avenues ne pourraient pas absorber, puisqu'elles sont très étroites, le flot de circulation qui déboucherait du Jardin. On envisage aussi l'hypothèse d'un prolongement du boulevard Saint-Joseph d'ouest en est pour rejoindre cette nouvelle voie de circulation à l'intérieur du Jardin botanique.

Montréal-Toronto

Horaire complet

et réservations: 861-9361

Service d'abord

CPAair

Souvenez-vous de... 1976

et plus précisément de 873-1976

Le Gouvernement du Québec, considérant que des stages de travail constituent une formation pratique pour les étudiants et considérant le besoin de favoriser l'embauche, apportera sa contribution de la façon suivante: il remboursera aux employeurs engageant des étudiants, la moitié (jusqu'à un maximum de \$45 par étudiant) du salaire hebdomadaire versé et ce, pendant six semaines pour toutes les demandes faites avant le 1er mai 1973.

Pour plus de détails, appelez sans frais d'appel au numéro (514) 873-1976 ou écrivez-nous.

SERVICE DE PLACEMENT ETUDIANT DU QUEBEC

310 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal 129, Qué.

UNE AUTRE RÉALISATION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Pier Paolo Pasolini

par Marc Gervais

VIENT DE PARAÎTRE...

PIER PAOLO PASOLINI

par Marc Gervais

- La description d'un univers déchiré, contradictoire, celui de Pier Paolo Pasolini.
- Un document constitué par un québécois qui fut à l'origine directe de "l'affaire Théorème".

En vente partout au prix de \$3.75 — distribué par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal 303 — Tél.: 274-2551

... AUX ÉDITIONS SEGHERS



éditorial

Les "droits acquis" des enseignants

Il ne fait guère de doute qu'un système de classement des professeurs aux fins d'engagement, de traitement et de promotion, comporte trop d'avantages pour qu'on le rejette en principe. Le Manuel d'évaluation de la scolarité qui est maintenant appliqué aux collèges publics et privés après l'avoir été aux institutions primaires et secondaires, vaudra tôt ou tard même pour les universitaires. A examiner plus froidement les questions qu'il soulève entre-temps, on s'étonne que ce fameux manuel puisse provoquer, ici et là, jusqu'à de nouvelles crises dans les cégeps.

On ne saurait prendre pour acquis que le manuel Cloutier est d'une telle rigueur scientifique qu'il faille y souscrire aveuglément aujourd'hui. Le ministre de l'Éducation l'a lui-même reconnu: "C'est précisément parce que ce système n'est pas considéré comme parfait et immuable que j'ai décidé d'en confier l'examen et l'éventuelle révision à une commission d'étude..." Cette commission devra faire enquête en Ontario et dans certains États américains pour remettre un rapport préliminaire à la fin de l'année et ses recommandations finales en juin 1974.

On ne saurait davantage présumer, entre-temps, que la plupart des classements du manuel sont injustes ou erronés. Dans les cégeps, suivant une compilation de la Fédération nationale des enseignants québécois, sur 5,977 professeurs, 3,116 ont déjà été classés et de ce nombre 38,5%, soit 1,207, ont subi une "déclassification". Le massacre n'est donc pas général. Mais d'abord peut-on vraiment parler de massacre?

Un premier examen du dossier de la déclassification pouvait induire à croire que les enseignants sont victimes d'une mesure odieusement rétroactive. Telle n'est pas la situation, pourtant, sous réserve de certains cas particuliers qui n'ont sans doute pas été judicieusement traités. Pour parler de droits acquis, il faut en effet au moins en avoir. Or le ministre soutient qu'en vertu de la convention de 1968-71 comme du décret valant pour 1971-75, la classification accordée devait être "provisoire" et que le classement définitif devait être déterminé suivant un règlement ministériel.

Si cette dernière position est bien fondée — et jusqu'à preuve du contraire il faut l'accepter — alors la seule mesure rétroactive qu'il faille retenir, c'est justement celle

qui favorise les enseignants. Ceux qui sont reclassés à la hausse, en effet, reçoivent "pleine rétroactivité" en matière salariale. Ceux qui sont classifiés à la baisse ne sont pas tenus de rembourser ce qu'ils avaient touché "en trop" sur les chèques déjà encaissés. A ces derniers, le ministre garantit même — et là-dessus M. François Cloutier est formel — que les enseignants devront être remboursés si un collègue leur a fait remettre ce "trop versé".

Les cégeps qui érigent en classification définitive un classement qu'ils savaient être provisoire sont donc en pleine illégalité; il n'y a pas lieu d'en faire un drame. On ne saurait cependant crier sans plus à la dictature si Québec en vient à imposer la tutelle. De même, les professeurs qui avaient des droits "provisaires" sont mal placés pour réclamer des "droits acquis". Une mesure rétroactive à laquelle on pouvait s'attendre et dont on a été dûment prévenu, n'est plus cette injustice criante que constituerait une règle nouvelle imposée par surprise et sans préavis.

D'autre part, même si les enseignants reclassés à la baisse pouvaient s'attendre à un tel rajustement et donc, ne sont pas aussi pris au dépourvu que certains le proclament, ils vont quand même marquer le pas pendant quelques années, le temps d'atteindre la catégorie de scolarité qui leur est reconnue. Signalons cependant que leur salaire n'est pas totalement "gelé". S'ils ne bénéficient pas d'une scolarité supérieure, ils touchent quand même sauf erreur, le surplus de traitement auquel, avec l'expérience, ils ont droit d'année en année.

De plus le ministre Cloutier a annoncé vendredi dernier que ses fonctionnaires étudient certains assouplissements financiers; un bruit voulait qu'un montant forfaitaire soit versé aux enseignants "gelés" dans le nouveau Manuel. Le ministre a déjà accordé, non sans tiraillements, un forfait aux enseignants du primaire et du secondaire; ce montant est de 4,8% pour 1971-72, de 5,3% pour l'année en cours, et de 6% pour chacune des deux années à venir. Une compensation analogue ne serait-elle pas acceptable aux deux parties?

Bref, du chauffeur de taxi au sous-ministre Martin, nul ne veut rester à l'arrière constant pendant des années. Pourquoi ces enseignants devraient-ils le faire?

Pour défendre, donc, des droits qui n'étaient que provisoirement acquis, il n'y a pas lieu de mobiliser jusqu'aux syndicats

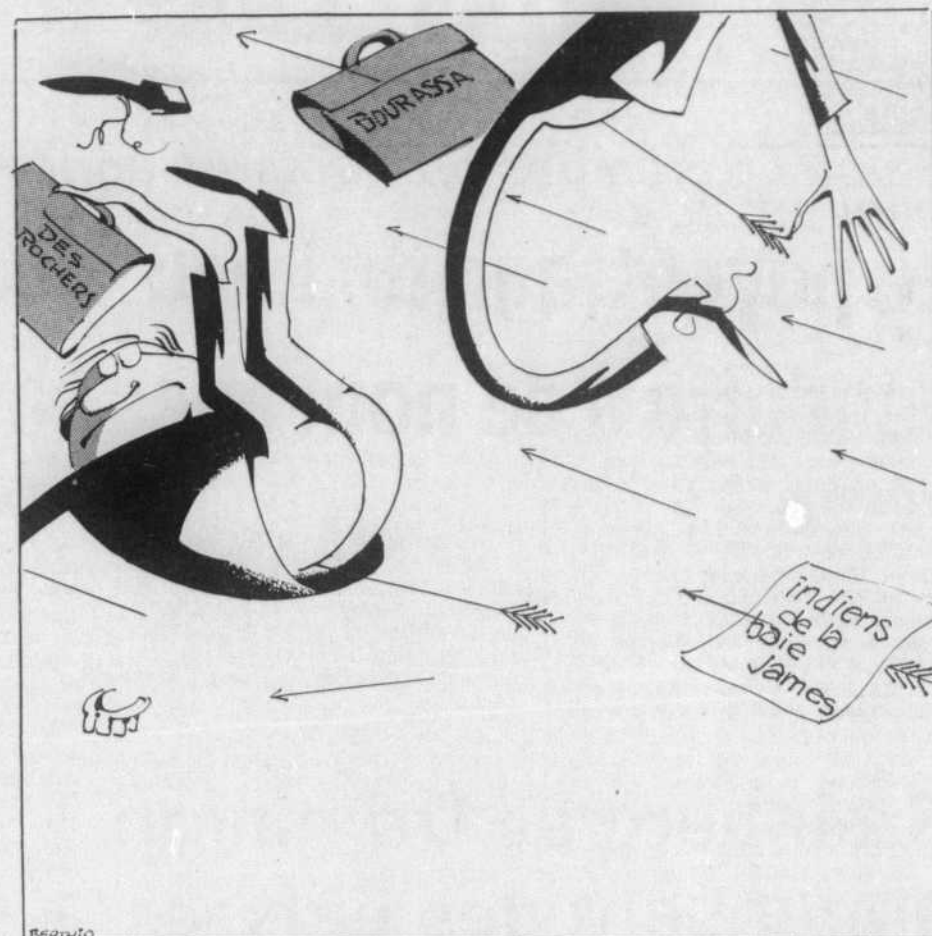
de Prague ou de Budapest. D'autant moins que les cégeps n'avaient pas vu d'infamie particulière quand le Manuel a été appliqué à leurs confrères des commissions scolaires. D'autant moins que leurs collègues nouvellement syndiqués du niveau universitaire n'y ont pas davantage encore vu une menace sérieuse pour les effectifs et la qualité du corps professoral des collèges. D'où vient donc, alors, cette soudaine levée de boucliers dans plusieurs cégeps?

Peut-être faut-il chercher une première réponse dans l'affrontement de plus en plus érigé en système que le milieu de l'enseignement connaît sans y avoir été préparé. Longtemps, "le bien de l'enfant" aura servi de prétexte à des moeurs paternalistes et à ses tristes corollaires de la servilité et de l'arrivisme individuel. Aujourd'hui à la moindre étincelle, le feu est aux poudres. Mais ni les syndicats, ni les administrateurs ni le ministre ne semblent avoir cette épine dorsale politique nécessaire pour régler les troubles, une fois qu'on les a laissés se répandre, quand on ne les a pas plus simplement fomentés. La FNEQ par exemple ne peut, en même temps, prétendre "casser le système", pratiquer la "politique-des-griefs-le-plus-possible", politiser jusqu'aux gymnases (sauf les Olympiques, bien entendu), et se plaindre que l'appareil d'Etat est incohérent, répressif ou incapable de respecter le moindre délai.

Il n'est pas possible pour les enseignants d'oublier les lois spéciales et les décrets qui les ont frappés ces dernières années. L'insécurité dans laquelle ils sont avec les changements de structures, de programmes et de reconnaissance académique, insécurité qui est réelle et en grande partie imputable à l'autoritarisme du ministre, crée un climat très propice à "l'agitation syndicale".

S'il est de bonne guerre de ne pas vanter les mérites que le manuel Cloutier peut avoir, il reste que "la bataille de la déclassification" risque de tourner amèrement pour les enseignants qu'elle vise, si leurs syndicats laissent échapper ou bloquent les recours qu'ils ont avec les "comités de révision" du ministre. Un ancien permanent de l'Alliance des professeurs de Montréal, M. Paul-Aimé Paiement, les préside. Les syndicats intéressés y sont représentés. La est le premier terrain d'action dans l'espèce.

Jean-Claude LECLERC



Notre popularité monte en flèche

lettres au DEVOIR

Deux aspects inséparables du rôle de l'avocat

Il est admis que les avocats sont responsables de l'incompréhension de leur véritable rôle dans la société, parce qu'ils ont été rarement à la hauteur, mais l'ineptie des commentaires suscités par le récent sondage ou référendum fait auprès des avocats, témoigne de l'ignorance profonde de ce qu'est ou devrait être l'avocat.

En bref, deux conceptions de l'avocat s'affrontaient dans ce référendum. L'une, faussement qualifiée de traditionnelle parce qu'elle ne s'agit jamais vraiment matérialisée dans le passé, considère l'avocat comme celui qui peut assumer les conflits d'intérêts des personnes et des collectivités, les dépasser malgré son intégration personnelle dans la société et ses diverses composantes, suggérer et promouvoir des solutions qui tendent le plus possible vers le raisonnable et le juste. C'est l'homme-tampon dans un monde où chacun ne cherche vraiment que son intérêt personnel. C'est l'indispensable élément d'une machine dont il est le mécanisme entre tous les autres, précisément parce qu'il est le conseiller et des gouvernements et des individus, et qu'il fait partie de tous ces éléments à la fois.

Il est commun de projeter ses propres sentiments et de monter en épingle certains abus, pour s'esclaffer devant cette conception et la taxer au mieux d'idéalisme dépassé pour ne pas parler carrément d'hypocrisie. La vérité est

qu'il s'agit vraiment d'un idéal auquel un grand nombre d'avocats n'ont pas renoncé et dans le fond de leur cœur et en pratique quotidiennement. Le jour où les avocats, comme les médecins et d'autres, seront tous grassement payés par l'Etat, à l'acte ou à la semaine, l'indépendance essentielle à la solution des conflits privés ou publics sera vraiment hors d'atteinte et notre société aura perdu un rouage précieux contre la frustration et l'anarchie. Ce rouage est loin de fonctionner comme il devrait présentement mais nous sommes plusieurs à ne pas avoir jeté la serviette.

La contrepartie, présentée bêtement comme avant-gardiste, consiste à former une association faussement qualifiée de syndicale, qui regrouperait les avocats ne s'intéressant qu'à leurs propres intérêts dits sociaux-économiques. On affirme qu'il ne faut pas faire reposer dans la solution des conflits privés ou publics sur l'indépendance et des intérêts de la profession. Ça, c'est de l'hypocrisie! Les promoteurs de cette idée sont parfaitement conscients que leurs partisans n'ont cure de l'intérêt public et du rôle essentiel de l'avocat indépendant dans la société, indépendance dont ils ne veulent pas payer le prix. Ces gens ont sans doute raison de se plaindre des structures et des activités du Barreau dans le passé. Je m'en plains moi-même et quant au service au public et quant aux

services aux membres. La solution n'est pas de se replier sur soi-même et de laisser à l'Etat le rôle que le Barreau aurait dû mieux remplir vis-à-vis le public.

On donne régulièrement l'impression que le Barreau est une entité abstraite qui devrait agir exclusivement comme chien de garde de l'intérêt public vis-à-vis l'Etat, tandis que les avocats pourraient faire de l'argent tranquillement dans l'ombre. Rien de plus faux. Le Barreau, c'est chaque avocat qui conseille et agit directement ou publiquement. L'avocat est constamment au centre de conflits d'intérêts dans son activité; son particularisme et son devoir sont de les assumer et de les dépasser au bénéfice d'une solution raisonnable. Il est ridicule de prétendre qu'un avocat pourrait prendre une attitude au sein d'une Fédération d'avocats, qu'il pourrait répudier comme membre du Barreau.

Que l'on modifie les structures et les attitudes du Barreau, d'accord mais que l'on ne dise pas que dissocier nettement chez les avocats l'élément altruiste de l'élément égoïste, constitue une solution ou un progrès. L'avocat, individuellement et collectivement, peut seul et doit parvenir à agencer ces éléments dans l'optique d'un meilleur service à la société.

Bernard LESAGE, avocat.

Québec, le 5 avril 1973.

Les "mesures d'apaisement" de M. Cloutier

Dans LE DEVOIR du samedi 7 avril 1973, les "mesures d'apaisement" du ministre de l'Éducation faisaient la manchette. Le même jour, dans La Presse, la crise dans les cégeps faisait aussi la manchette mais c'était pour annoncer que des procédures judiciaires avaient été prises par la partie syndicale, contre le gouvernement, afin que le décret tenant lieu de convention collective soit reconnu illégal. Comme vous le voyez, le choix de la manchette varie d'un journal à l'autre: ce n'est pas une bien grande découverte mais vous savez comment la chose s'interprète.

Rien ne semble plus hypothétique que l'apaisement devant résultat de mesures annoncées par M. Cloutier car, dès l'énoncé de la

première, à savoir de payer la rétroactivité sur la base d'une scolarité minimum indiscutable et non sur la base de la scolarité provisoire reconnue localement, on se demande ce que cela signifie. En effet:

1) M. Cloutier accepte de payer la rétroactivité sur la base d'une scolarité minimum.

2) Lorsqu'une rétroactivité n'est pas payée cela provient soit d'une classification à la baisse, soit d'une classification non faite.

3) La presque totalité des classifications non faites sont des cas problématiques pour le ministre et l'expérience a montré que, dans ces cas-là, la classification se fait à la baisse.

4) Toute classification à la baisse entraîne une perte de la rétro-

activité — elle est même négative! — et il suffit pour s'en convaincre de faire les calculs avec les échelles de salaires du décret.

Conclusion: M. Cloutier dit qu'il va payer, mais en mettant des conditions telles... qu'il n'y aura rien à payer!

Un profane, à la lecture de cette première mesure, ne peut qu'y voir un apaisement; un initié y voit, une fois de plus, l'emprise des technocrates du ministère de l'Éducation habitués à brouiller les cartes. Permettez-moi d'arrêter ici ma lettre car il me serait bien tentant de classer, à son tour, tout ce beau monde.

Jean-Claude CRESCENTY

Montréal, le 8 avril 1973

Les photographes du ministre Choquette

Cher monsieur Leclerc, En rapport avec votre bloc-note du 3 avril dernier sur la carte d'identité que le ministre Jérôme Choquette vient de distribuer à ses fonctionnaires, j'aimerais ajouter quelques précisions. Mes commentaires traitent uniquement de la façon "subtile" de procéder du gouvernement québécois à cet effet.

L'expérience vécue dans les services pour lesquels je travaille pourrait être résumée ainsi:

1) Une jeune secrétaire nous annonce verbalement, un à un, un jeudi, que des photographes viendront tirer un cliché de chacun de nous le lundi suivant et que nous devons tous être à leur disposition. Elle ajoute que cette photo permettra au ministère de la Justice de procurer à chacun, plus tard, une carte d'identité.

2) La plupart des fonctionnaires vont donc se faire photographier, sans plus, le lundi suivant. Plusieurs sans se poser de questions, d'autres par crainte de représailles s'ils ne se soumettaient pas.

3) Une minorité d'entre eux, inquiet d'un tel agissement de la part du ministère de la Justice,

surtout après les nombreux décrets, de la dernière année et la tentative ratée du ministre Choquette d'imposer aux Québécois une carte d'identité obligatoire, s'informe et réussit à savoir que l'Arrêté en conseil 3746-72 du 13 décembre 1972 permet au ministre de la Justice d'émettre de telles cartes et de "les mettre à la disposition", entre autres, des fonctionnaires. On y lit même qu'"en acceptant cette preuve de statut, le détenteur s'engage... à ce qu'il laisse croire que tout fonctionnaire est libre d'accepter ou de refuser ladite carte."

La minorité refuse donc de se faire photographier. Les autorités insistent et font même revenir quelques jours plus tard les photographes de façon à ce qu'ils puissent tirer une photo des récalcitrants et des absents de la première séance de pose. La minorité refuse toujours, on cesse alors de l'inquiéter, après lui avoir dit que le ministère de la Justice pourrait très bien plus tard convoquer ceux qui auront refusé de se soumettre à l'ordre donné.

4) Quelque temps plus tard, tous ceux qui ont été photographiés re-

çoivent leur carte d'identité. Or, oh surprise, cette carte est accompagnée cette fois de l'Arrêté en conseil 3746-72 cité précédemment, dans lequel on les informe enfin des RESPONSABILITES auxquelles la loi soumet les détenteurs de cette preuve de statut. Les gens connaissaient donc ainsi "a posteriori" leurs DEVOIRS, mais on avait malicieusement négligé "a priori" de les mettre au courant de leurs DROITS, dont celui de refuser la séance de photographie. Habile manœuvre d'intimidation et d'abus de pouvoir.

C'est ainsi que la plupart des fonctionnaires, pris de court par le temps, la peur ou le manque d'intérêt, n'ont su qu'ils auraient pu refuser qu'au moment où les décrets étaient jetés.

Espérons que les Québécois seront plus alertes que leurs fonctionnaires lorsque viendra pour eux le temps, à leur tour, d'éviter la prochaine entourloupe que leur prépare M. Choquette.

Luc de PASSILLE, fonctionnaire minoritaire

Québec, le 5 avril 1973

Une position fautive sur l'avortement

Monsieur le directeur

J'ai lu votre éditorial intitulé: "La loi dépassée par les événements?".

Je ne me mettrai pas en peine d'énumérer les raisons que j'ai de m'inscrire en faux contre votre argumentation et vos conclusions.

Je me contenterai de vous indiquer la lecture d'un document qui les contient toutes (mes raisons) et qui porte la signature de personnes beaucoup plus autorisées

que moi. Il s'agit du texte intitulé: "L'épiscopat des États-Unis et la décision de la Cour suprême sur l'avortement"; il a été publié dans le numéro du 18.03.73, de la "Documentation Catholique".

Après cette lecture, j'espère que vous aurez l'humilité et le courage de désavouer votre article du 3 avril pour laisser à d'autres qu'au rédacteur-en-chef du Devoir le soin de donner des arguments aux avorteurs et de

semer le doute dans l'esprit de ceux qui hésitent encore à le devenir.

Jacques TREMBLAY, m.d.

P.S. Vous allez sans doute penser, sinon m'écrire, que j'aurais dû lire votre 2ème article avant de vous écrire; je n'en vois pas l'utilité puisque le deuxième, issu de ses prémisses fausses du premier, ne peut rien suggérer de bon.

St-Foy, le 4 avril 1973.

M. Charles Perrault et le programme du PQ

Des propos qui donnent raison à René Lévesque

par ARTHUR BÉDARD

L'auteur de cette "libre opinion" est directeur adjoint des Presses de l'université Laval. A titre de membre actif, voire de président en 1969 du Centre des dirigeants d'entreprises, il participa à la création du Conseil du Patronat du Québec dont M. Charles Perrault devait devenir le premier président-directeur général. M. Bédard a suivi les récentes interventions de M. Perrault au sujet du programme économique du Parti québécois. Il dit la vive déception qu'il en a éprouvée.

Le président du Conseil du Patronat du Québec, M. Charles Perrault, par sa conférence devant la Chambre de Commerce, sa présence à la télévision de Radio-Canada et sa réponse à Claude Ryan, nous amène à conclure que René Lévesque avait bien raison de dire au monde des affaires: "Arrêtez de faire peur".

Personnellement, je suis extrêmement déçu de constater dans quel pétrin mon ami Charles Perrault s'est embarqué, et de voir qu'il est maintenant forcé d'essayer de justifier sa position. J'ai de bonnes raisons de croire que certains administrateurs du CPQ sont de mon avis.

Les discours de M. Perrault à la Chambre de Commerce, sa réponse à Claude Ryan, sont dans la logique de ceux qui ont peur de voir les Québécois prendre conscience de leur état de colonisés et de se donner les outils pour décider de leur sort plutôt que d'être les serviteurs passifs des grands intérêts économiques à majorité étrangers et américains (Rapport Pantus).

Les marchands de peur

Le discours du président d'Honeywell, M. Bilodeau, devant la Chambre de Commerce est un autre exemple récent des moyens subtils et du style qu'on emploie pour cacher des privilèges et maintenir une situation qui permet aux possédants d'exploiter de diverses façons le Québec et sa population en toute liberté et légalité. C'est en effet habile et subtil, mais pas tellement honnête d'associer paix sociale et investissements étrangers au Québec, unilinguisme et paix sociale, unilingu-

guisme et marché anglophone ou mondial.

Ces affirmations n'ont aucun fondement historique nulle part dans le monde. C'est plutôt le contraire qui est vrai et je réfère ceux qui en douteraient au livre de Claude Julien "L'empire américain", contre lequel semble exister une conspiration du silence (particulièrement aux pages 36-37-38-39 et 40). M. Perrault a dû oublier de citer dans sa réponse au Devoir le président d'Honeywell. En effet, la logique de ceux qui possèdent les vrais leviers de commandes, les très grandes entreprises, souvent aidées par la C.I.A. quand c'est nécessaire (I.T.T. — Chili), les financiers, les médias d'information sous contrôle des mêmes grands intérêts, c'est cette logique que nous sert Charles Perrault pour essayer de justifier sa prise de position politique et si décevante.

Ce que le Dr Philippe Hamel appelait la dictature économique dans les années 30 est toujours là, et plus puissante que jamais. M. Perrault ne peut le nier, même si on n'en parle plus. De même ce qu'on désignait comme le seul levier économique pour le Québec, durant la révolution tranquille, son gouvernement, ne demeure-t-il pas plus jamais, le seul instrument ayant quelque chance de rattraper un peu de ce qui nous appartient?

Quel mal y a-t-il à vouloir imposer certaines règles aux capitaux étrangers, à s'appuyer sur la coopération, à contrôler la finance qui est en grande partie composée des économies de la population: dépôts bancaires, fiducies, assurances, fonds de pension, et à vouloir en surveiller l'usage et l'exportation? Quel mal y a-t-il à prendre conseil de Kenneth Galbraith qui dit que les gouvernements doivent garder leurs distances vis-à-vis des grandes corporations et que des grands secteurs de l'économie devront être socialisés?

M. Perrault aurait-il décidé de se ranger du côté de ceux qui donnaient raison au Wall Street Journal lorsqu'il qualifiait l'encyclopédie Populorum Progressio de "marxisme larvé"?

Pourquoi le Québec ne pourrait-il pas imposer à l'I.T.T., la Johns

Mansville, la Golden Eagle, etc., des conditions analogues à celle que la Cie Seagram a acceptées à Mexico (Le Devoir, 7 novembre 1966)?

Les objectifs initiaux du CPQ

Pourquoi faire peur en essayant de faire croire que l'entreprise privée va disparaître avec un gouvernement péquiste? Le plus grand reproche que les militants du P.Q. adressent à leurs dirigeants, c'est qu'ils ont une approche trop bourgeoise. Comment réconcilier cela avec les interprétations de M. Perrault?

Ayant été à l'origine des démarches et ayant participé aux efforts déployés pendant plusieurs années par le Centre des Dirigeants d'Entreprise pour mettre sur pied le Conseil du Patronat et ce en tant que membre du Conseil d'administration et de l'exécutif, et comme président général du mouvement en 1969, je suis bien au courant des objectifs qu'on poursuivait et des premiers pas du CPQ. Deux objectifs principaux étaient visés. Premièrement, doter le Québec d'une table de concertation des trois principaux agents: Etat-patronat-syndicats, en vue de permettre un rapprochement à ciel ouvert et l'étude objective des problèmes communs, le tout dans l'intérêt du Québec. Il faut déplorer, depuis cette sortie de M. Perrault, que le C.P.Q., pour employer une expression populaire, charrie autant sur le plan politique que beaucoup de petits politiciens.

En deuxième lieu, les promoteurs espéraient que la présence d'un Conseil du Patronat au Québec favoriserait, par une certaine prise de conscience, l'organisation professionnelle qui fait toujours tellement défaut. C'est tellement vrai qu'il fut convenu, pour assurer le financement du Conseil, mais pour les trois premières années seulement, d'accepter des cotisations d'entreprises individuelles. On savait que les associations ou fédérations d'employeurs existantes n'avaient pas les moyens financiers de faire vivre le Conseil, parce qu'elles regroupaient, dans la plupart des cas, une minorité des entreprises qui normalement auraient dû en faire partie.

Or, après trois ans, la situation des associations patronales était toujours la même et on dut avoir recours pour une nouvelle période de trois ans, aux cotisations d'entreprises plus intéressées et plus généreuses que d'autres. Dans le dernier rapport du C.P.Q., on peut voir que, pour l'année terminée le 29 février 1972, les dépenses ont été de \$168.477.—. Or, les cotisations recueillies des 128 associations-membres, ne s'élevèrent qu'à \$10.100.—, soit une moyenne de \$78,80 par association "PATRONALE", (à peu près la co-

tisation d'un simple ouvrier à son syndicat).

La différence de \$158.377.— a été couverte à même les fonds souscrits par un certain nombre d'entreprises. Cette situation ressemble étrangement à celle des caisses électoraux occultes. Au C.D.E., nous étions conscients du danger, mais on faisait confiance à Charles Perrault qui avait dit aux promoteurs et à ceux qui cherchaient un président qu'il ne se situerait pas à droite, mais plutôt au centre.

Déçu de M. Perrault

On comprendra mieux maintenant ma déception du début. A moins d'un changement d'attitude du président du C.P.Q. au niveau politique et aussi sur le problème de la langue, je ne puis lui continuer ma confiance, sans renier les idéaux qui animèrent nos efforts dans la mise sur pied du C.P.Q.

Enfin, désormais comme beaucoup d'autres, je suis obligé de me demander si le C.P.Q. représente vraiment l'ensemble des employeurs du Québec ou seulement une petite partie d'entre eux, ceux qui le financent. Si on me répond que les employeurs au nom desquels il se prononce représentent 75% ou plus des activités économiques du Québec ou des salariés, mes craintes ne feront que s'accroître.

En résumé, nous savons maintenant à quelle adresse logent le C.P.Q. et son président. Je remercie M. Perrault de nous l'avoir confirmé de façon non équivoque.

la parole du jour

"O mort, comme ton évocation est amère pour l'homme qui vit tranquille au milieu de ses biens, pour l'homme sans souci à qui tout réussit et pouvant encore goûter le plaisir."

"O mort, que ta sentence est bienvenue pour l'homme misérable et privé de force, pour le veillard abattu, préoccupé de tout, révolté et à bout de patience". — Ecclésiastique 41, 1-2 (deuxième siècle avant JC)

"Avec le vin ne fais pas le brave, car le vin a perdu beaucoup de monde. La fournaise éprouve l'acier par la trempe, de même le vin éprouve les cœurs dans un tournoi de fanfarons. Le vin, c'est la vie pour l'homme, quand on en boit modérément. Quelle vie mènerait-on privé de vin? Il a été créé pour la joie des hommes. Gâté du cœur et joie de vivre, voilà le vin qu'on boit quand il faut et comme il faut. Mieux de tête, absinthe et honte, voilà le vin quand on le boit avec excès, par passion et par défi". — Ecclésiastique 31,25-29 (deuxième siècle avant JC)

"Quiconque s'élève sera abaissé, et quiconque s'abaisse sera élevé." — Luc 14,11 (après 65 après JC)

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910. Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan. Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy. Directeur de l'information: Jean-François. Trésorier: Bernard Larocque.

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal 125. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Bovin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$35 par année; six mois: \$19. A. Édition hebdomadaire: \$40 par année; six mois: \$22. Trois mois: \$12. Éditions du samedi: \$10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: 90 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. TELEPHONE 844-3361 (lignes groupées).

des idées

des événements

des hommes

LIBRE OPINION

Comme si le ministère voulait désorganiser l'éducation

par SADAT KAZI

La création d'un climat académique sain, favorisant le développement d'une éducation de qualité, ne semble pas préoccuper les fonctionnaires du ministère de l'Éducation du Québec. Ils semblent être de plus en plus "allergiques" au dialogue sur les questions touchant l'éducation de la population.

A la suite d'une série de décisions arbitraires et unilatérales de la part du gouvernement au cours des dernières années, les professeurs de la province en sont venus à la conclusion que la préoccupation principale du ministère est "d'avoir la peau" des professeurs. De sorte que, au lieu de collaborer ensemble, comme l'exigerait le bien public, les fonctionnaires et les professeurs se font la guerre, chaque groupe s'efforçant de harceler l'autre. Le tragique, c'est que ces fonctionnaires ne sont pas conscients des conséquences néfastes de leurs gestes sur l'économie et la société. Ils ne se rendent pas compte non plus qu'ils contribuent largement à créer un climat d'instabilité sociale — qu'ils déplorent bien sûr.

Provocation perpétuelle

En faire l'histoire? Par où commencer? Printemps 1972, agitation à l'échelle provinciale pour un nouveau contrat de travail; hiver 1972, même agitation pour s'opposer au "nouveau régime pédagogique". Nous voilà au printemps 1973, maintenant; brandissant l'arme de la déclassification, le ministère essaie d'abattre les professeurs.

Le ministère est déjà en train de préparer le prochain assaut: il s'agit de forcer les professeurs de cégep à obtenir un diplôme d'enseignement qui n'est d'aucune nécessité professionnelle pour les enseignants de cégeps.

La plupart des professeurs ont l'impression que la confrontation est devenue une

"manière d'être" chez les fonctionnaires. Ils prennent des décisions sans consulter les intéressés et sans tenir compte des répercussions sociales et humaines de leurs gestes arbitraires. On dirait qu'ils veulent provoquer une crise simplement pour défier les professeurs d'enfreindre les lois, ce qui ne manquera pas d'arriver. Tôt ou tard, les professeurs doivent obtempérer et subir ensuite les sanctions du ministère de la Justice, exécutées avec un ferveur quasi-inquisitoriale. Il existe peu d'endroits dans le monde démocratique où le ministère de l'Éducation agisse de la sorte. Mais, comme on dit, le Québec n'est pas une province comme les autres...

Les professeurs ne s'opposent pas au classement

Tout le monde reconnaît le besoin d'un système uniforme pour évaluer la scolarité du corps enseignant, à tous les niveaux y compris l'université, en vue d'une rémunération équitable. Et puisque l'on parle de justice, je ne vois pas pourquoi ce système ne serait pas appliqué aux autres professions — aux médecins, aux avocats, payés à même les fonds publics. Mais là n'est pas la question.

Les professeurs ne mettent pas en cause le système de contrôle lui-même, mais uniquement, la façon arbitraire et unilatérale d'évaluer la scolarité. A cet égard l'opposition est unanime et totale. Qui ne serait pas troublé et même alarmé, en voyant une poignée de fonctionnaires s'armer du droit exclusif de se prononcer doctoralement sur la valeur exacte de tous les diplômés universitaires du monde entier. Et ce, sans daigner nous révéler les critères sibiylins sur lesquels repose leur jugement! Comme s'il s'agissait d'un document "ultra-secret"!

Au moment où les Cégeps

ont remplacé les collèges classiques, il fallut établir une norme de rémunération applicable à tous les professeurs. En septembre 1969, le Comité de classification provincial fut créé à cet effet. Il était composé de deux représentants du gouvernement et de deux représentants syndicaux (ces derniers étaient des professeurs mis à la disposition du gouvernement par les collèges).

Ce comité avait pour mandat de vérifier les années de

nadiens-français de toute la province sont aussi les victimes d'injustices flagrantes. Ce fait m'est apparu tout à fait évident après avoir assisté à de nombreuses réunions en vue de cet article, la plus importante étant celle qui a réuni le premier avril les présidents syndicaux de tous les cégeps.

Alors que l'un après l'autre, chaque président faisait le point sur la "déclassification" dans son collège, le mécanisme de "déclassification" pre-

pression et pour l'avenir des institutions démocratiques dans la province. Le fait qu'ils aient formé un comité d'action politique montre l'intensité des sentiments de ces traditionnels supporteurs du Parti libéral. Des opposants du syndicat en deviennent membres. Bref, la question de la déclassification politise et radicalise des professeurs anglophones conservateurs. Certains d'entre eux s'inquiètent du fait que les représentants anglophones à l'Assemblée nationale et au cabinet, gardent malheureusement le silence sur cette question.

Stratégie du ministère

La perte d'une année de scolarité entraîne la perte d'environ \$1,000 par an. De plus, les professeurs se sentent humiliés par une dévaluation (rétroactive, soulignons-le) qui intervient après trois ou quatre ans de travail pour le gouvernement. Certains collègues ont demandé à leurs professeurs de rembourser des sommes déjà versées.

Pour empêcher tout mouvement de protestation à l'échelle de la province de la part des professeurs de cégep, le ministère a prévu diverses tactiques. Ainsi les attestations officielles ne sont envoyées qu'à quelques collèges géographiquement isolés et arrivent par étapes, en petits lots à chaque fois.

Le ministère se sert également du décret du 15 décembre 1972 comme d'une épée de Damoclès suspendue sur la tête des professeurs de la province.

Une demande de la part des directeurs généraux des cégeps Saint-Laurent, Dawson et Vanier de rencontrer conjointement le sous-ministre a été rejetée; ce même sous-ministre préférant rencontrer chacun d'entre eux séparément, dans la même journée.

Le ministère de l'Éducation a fait éclater la crise en "gelant" les fonds des trois collèges, quitte à les débloquer le jour même ou le lendemain pour prouver "son esprit de compréhension et son sens de la justice".

D'après la loi des cégeps, le Conseil d'administration du collège représente la plus haute autorité légale. Le ministère de l'Éducation a obligé les directeurs généraux de trois collèges de Montréal à prendre parti contre leurs propres Conseils d'administration, ce qui est non seulement illégal mais représente une espèce de mise en tutelle déguisée.

La formule de Ste-Foy

D'après certaines rumeurs, le ministère a une entente avec plusieurs cégeps et collèges privés, selon laquelle les professeurs ne reçoivent pas de salaire rétroactif et ne sont pas payés selon la nouvelle échelle de salaire, mais, par contre, "sont rétribués pour du travail supplémentaire avec les comités du collège et autres qui soulagent l'administration accablée de travail".

Ce sont peut-être des rumeurs mais il existe cependant une entente officielle: le gouvernement a accepté de payer les professeurs du cégep Ste-Foy d'après la classification du collège et selon la nouvelle échelle de salaire décelée le 15 décembre 1973. C'est exactement ce que les 35 autres cégeps demandent, soit la reconnaissance des droits acquis.

Quelle espèce de justice pouvons-nous attendre d'un ministère qui joue avec la loi et l'interprète d'une façon

pour un groupe et d'une autre pour un autre groupe?

Le gouvernement doit donner à tous les professeurs du niveau du cégep, à la grandeur de la province, ce qu'il a accordé en traitement de faveur, au cégep de Ste-Foy, c'est-à-dire la reconnaissance du principe des droits acquis, le paiement du salaire des professeurs selon les années de scolarité reconnues par le collège et selon la nouvelle échelle de salaire.

L'année dernière, le ministre de l'Éducation, M. François Cloutier s'est mérité le respect des enseignants et des étudiants en rappelant "le Nouveau Régime Pédagogique". Il devrait une fois de plus affirmer son autorité et retirer le "manuel d'évaluation" imposé arbitrairement. N'a-t-il pas admis lui-même, le 8 février dernier, et en maintes occasions par la suite, que les critères d'évaluation étaient insatisfaisants. Il a aussi annoncé la création d'une commission qui étudierait tout le problème de la classification. Cette commission pourra analyser les méthodes d'éva-

luation utilisées au Canada et aux États-Unis et devra lui faire rapport avant juin 1974. Comme tout le monde admet que le "manuel" est injuste, pourquoi devons-nous attendre 1974 pour le mettre au rancart?

On doit féliciter le ministre d'avoir demandé au Conseil supérieur de l'Éducation d'évaluer la formule des cégeps. Il n'atteindra pas son but, si par la même occasion, il ne met pas sur pied une commission d'enquête qui évaluera la philosophie et l'efficacité des hauts fonctionnaires de ce Ministère qui compte quelque 2,500 employés. Vu de l'extérieur, le ministère ressemble de plus en plus au Pentagone, un Etat dans l'Etat.

Nous ne disons pas que le ministère est composé de gens malintentionnés mais à cause de multiples mesures arbitraires et unilatérales imposées par plusieurs hauts fonctionnaires, les enseignants ont perdu confiance en lui. J'ai pu toucher du doigt, en plusieurs reprises, ce fâcheux état de fait à cause de ma fonction de coordonnateur provincial qui me donne l'occasion de discu-

ter avec d'autres enseignants de tous les coins de la province.

Il est indispensable que le ministre, dans l'intérêt public, tente de regagner la confiance des enseignants et du public, et établisse un dialogue avec les enseignants. Il y a plusieurs moyens d'y arriver. Il pourrait, par exemple, publier des bulletins qui seraient envoyés directement aux professeurs. Ceci pourrait nous permettre d'échanger des idées et de discuter des problèmes. Les comités provinciaux pourraient être un autre média pour le dialogue. Ses hauts fonctionnaires pourraient descendre de leur piédestal et venir rencontrer les professeurs et les étudiants. Avant d'entreprendre cette exploration, ils devraient se familiariser avec les droits de l'homme, la psychologie humaine, les principes de la démocratie; nous ne sommes plus au Moyen Âge.

Les professeurs souhaitent ardemment pouvoir vivre dans un climat assaini, où ils pourront poursuivre leurs objectifs principaux: l'enseignement, l'apprentissage, la recherche et la réflexion.

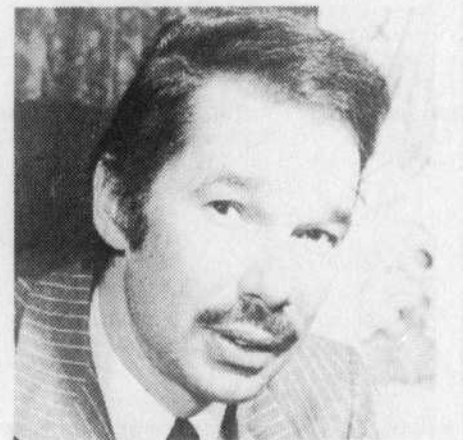
Il faut considérer

Le public perd très souvent de vue que la chevelure n'est pas uniquement un élément décoratif, mais au contraire une partie intégrante du corps humain. Il est donc aisé de comprendre qu'aucun savant, chercheur ou spécialiste ne pourra se permettre d'avancer des règles définies et finales.

Il est impensable que des traitements standards que l'on peut trouver à "chaque coin de rue" donnent des résultats favorables dans les différents problèmes. Nous avons la confirmation des personnes qui viennent nous voir avec un moral en dessous de tout, dont la perte de cheveux atteint 60 à 80% et qui nous demandent: "Pouvez-vous faire quelque chose pour nous?"

Dans des cas de pertes aussi importantes, malgré notre bonne volonté et nos traitements, les dommages sont trop importants pour que nous puissions agir efficacement. Croquant se traiter, ces personnes ont employé des moyens qui ne leur ont apporté que des espoirs vains. Ne croyez pas à la repousse, les cellules détruites ne peuvent être régénérées. Trop souvent nous devons refuser d'intervenir, le mal étant fait.

Vous devez vous rappeler que les traitements du cuir chevelu sont en général assez longs, qu'ils demandent patience, discipline et régularité. L'impatient qui désire se faire soigner



Raymond Pene
TRICHOLOGUE

Centre Capillaire Pierre
EDIFICE PLACE CANADIENNE
450 est, SHERBROOKE, angle Berri - Suite 390 - Tél. 1 288-3823 - 288-7378 - 288-1424
Sortie de Metro Sherbrooke-Berri - Mardi au vendredi - 10h. a.m. à 8h. p.m. - Le samedi, 10h. a.m. à 4h. p.m.

devez-vous rénover ou déménager?

Nous croyons qu'il est plus avantageux pour vous de rénover votre maison actuelle que d'envisager un déménagement pour les raisons suivantes:

- Votre terrain actuel est aménagé, une maison neuve, non.
- Le taux d'intérêt de votre hypothèque actuelle est plus bas qu'une nouvelle maison.
- Les enfants sont heureux chez vous. Ils subissent très mal un déménagement de leur milieu, amis, école, etc.
- Vous connaissez vos voisins actuels, les facilités du voisinage. Si vous déménagez c'est un inconnu.
- Même si vous achetez une maison de \$50,000, vous obtenez encore des matériaux, des accessoires, une implantation choisis par d'autres; ce n'est pas encore vous.
- Si vous rénovez, vous pouvez choisir, planifier, budgéter vos renovations. Vous pouvez enfin posséder la cuisine de vos rêves, un foyer à votre goût, etc.

Si vous êtes d'accord avec nous, nous vous aiderons à planifier et à réaliser vos renovations.

Consultez-nous maintenant. Notre service d'estimation et de planification est gratuit.

Les Renovations Legault & Frère Inc.

5814, rue Charlevoix, (près Lacordaire) Montréal-Nord, Québec.

Tél.: 326-2600

la parole du jour

"Que de fois n'ai-je pas entendu vos propos et quels pénibles conseils vous faites! Y aura-t-il une fin à ces paroles en l'air? Et quelle maladie que ce besoin de répondre! Moi aussi, je pourrais parler comme vous, si c'était vous qui étiez là où j'en suis. Je saurais vous acabler de discours... et vous reconforter en paroles!" — Job 16:2-5 (cinquième siècle avant JC)

"Un ami fidèle est un puissant soutien; qui l'a trouvé, a trouvé un trésor. Un ami fidèle n'a pas de prix; il n'y a pas de poids pour peser sa valeur. Un ami fidèle, c'est un remède capable de rendre la vie." — Ecclésiastique 6:14-16 (deuxième siècle avant JC)

"Que la générosité rejoigne tous les vivants, et même aux morts ne refuse pas ton respect. Ne te soustrais pas à ceux qui pleurent, mais afflige-toi avec les affligés. N'hésite pas à t'occuper des malades. C'est par de telles actions que tu te feras aimer." — Ecclésiastique 7:33-35 (deuxième siècle avant JC)

SETA-VACANCES

VOYAGES AVIONS NOLISÉS

Montréal-Paris

à partir de \$210.

VOLS SPÉCIAUX NOLI-FRANCE

Tél.: 861-3906

faites-vous une place au soleil
COURS SPÉCIAUX d'été

anglais, allemand, espagnol, italien, etc.

appelez vite 288-3111

Berlitz
langues vivantes

service de traduction

Montréal - 2055, Rue Peel - 288-3111

Montréal - 50, Place Crémazie - 387-2566

mappin's
À la Place Ville Marie
(SEULEMENT)
vous invite à épargner considérablement au cours de son
OFFRE EXCEPTIONNELLE
À PRIX RÉDUITS

se continuant jusqu'au 28 avril

Mappin's de la PLACE VILLE MARIE vous invite à profiter des épargnes exceptionnelles que vous ferez sur l'acquisition de joaillerie, montres, argenterie, cadeaux et autres articles de choix.

BIJOUTERIE DE FANTAISIE

Faites votre choix parmi les plus récents modèles de colliers, boucles d'oreilles, bracelets, médaillons et pendentifs.

ÉPARGNEZ JUSQU'À 50%

BAGUES POUR HOMMES ET DAMES (10/14 CARATS)

Bagues en or, modèles très en vogue et de fantaisie, pierre de naissance, onyx et monogramme.

ÉPARGNEZ DE 25% À 50%

CADEAUX

Une gamme complète de cadeaux tels que: céramiques, figurines, verreries, articles pour bar, poterie, et plusieurs autres.

ÉPARGNEZ DE 25% À 50%

MONTRES ET BRELOQUES

De marques réputées et vaste choix de chronomètres.

ÉPARGNEZ DE 25% À 50%

BIJOUTERIE ET BRELOQUES EN OR

Immense choix de motifs et de styles.

ÉPARGNEZ DE 25% À 50%

DES ÉPARGNES JUSQU'À 50%

CHARGEX... EN COMPTE... OU MENSUALITES

mappin's

CETTE VENTE: AU MAGASIN DE PLACE VILLE MARIE SEULEMENT

suites de la première page

LES ARTISTES

composé de MM. Guy Montpetit (peintre), Maurice Demers (concepteur), Gilles Marsolais (homme de théâtre) et Armand Vaillancourt (sculpteur), qui a fait le point de la situation hier et présenté le premier bulletin de liaison, où on trouve la genèse de ces événements.

La rencontre du Québec, le point de départ, est l'une des quatre rencontres régionales qui ont précédé la rencontre nationale du week-end dernier et l'ensemble de ces travaux de consultation doit aider le gouvernement fédéral à planifier sa politique culturelle.

M. Guy Montpetit (peintre), président de l'exécutif du Comité provisoire, a rappelé que le nouvel adjoint du ministre des Affaires culturelles, M. Denis Hardy, avait fait la semaine dernière à la rencontre d'Ottawa une déclaration favorable à l'objectif du Front commun de rapatrier les sommes fédérales.

M. Montpetit a ajouté que le Comité provisoire veut un ministère des Affaires culturelles autonome, élargi et restructuré, c'est-à-dire: distinct du ministère de l'Éducation et confié dès lors à un ministre différent (alors que M. François Cloutier cumule présentement les deux fonctions); et organisé de manière à peser réellement sur l'évolution culturelle du Québec alors qu'il est présentement, face à Ottawa, un ministère "folklorique".

M. Montpetit a précisé en outre que des dix responsables québécois de la CCA, environ la moitié sont déjà solidaires du Front commun et acceptent de le représenter au sein de la CCA; le Comité provisoire tâche de convaincre l'autre moitié. De plus, le directeur national de la CCA a promis d'étudier la possibilité d'accepter le Front commun comme entité autonome et de modifier les statuts et règlements en ce sens. Les hauts-fonctionnaires fédéraux présents à la rencontre d'Ottawa ont cependant ignoré, a conclu M. Montpetit, la question fondamentale des participants québécois: le rapatriement des fonds.

BEYROUTH

d'Etat à Washington "déplorait le cycle de violences" qui sévit au Moyen-Orient. Le porte-parole américain a ajouté que Washington "regretterait particulièrement toute perte de vies innocentes, si tel était le cas".

C'est quelques heures à peine après les attentats commis à Chypre contre la résidence de l'ambassadeur et un avion israélien, que les commandos de Tel Aviv ripostèrent de façon foudroyante en attaquant les états-majors de la résistance palestinienne. Abou Youssef, chef du département politique de l'OIP (organisation pour la libération de la Palestine), Kamal Nasser, porte-parole de l'OIP, et Kamal Adouane, l'un des fondateurs du Fatah, ont été tués à leur domicile. Abou Leyla, l'un des dirigeants du FDLPL (front démocratique pour la libération de la Palestine) a été grièvement blessé. MM. Yasser Arafat, président de l'OIP, Georges Habache, président du FPLP, et Nayef Hawatme, président du FDLPL, doivent sans doute leur salut au fait qu'ils étaient absents de leur domicile.

Il était une heure du matin, lorsque l'attaque des commandos israéliens a débuté. Elle s'est déroulée simultanément à Beyrouth et à Saïda, situé entre la capitale libanaise et la frontière israélienne. Dans cette dernière ville, les commandos s'en sont pris à des garages qui réparaient les voitures des fedayines palestiniennes stationnées dans le sud du Liban et à des stations services qui leur fournissent le carburant. A Beyrouth, la surprise a été totale. Une unité navale, protégée par des hélicoptères s'est présentée devant la Grotte aux Pigeons, le plus célèbre site de la capitale libanaise, au sud de la ville. Des commandos ont débarqué sur deux plages. Un détachement en uniforme s'est alors dirigé vers la pinède située près de l'aéroport international où se trouve le camp palestinien de Sabra. Ils se sont attaqués à coups de roquettes à l'état-major du FDLPL qui occupe trois étages d'un immeuble moderne de 7 étages.

Au même moment, les membres d'un second commando en civil prenaient place dans des voitures particulières immatriculées au Liban qui les attendaient à proximité des plages et fonçaient vers le centre de Beyrouth, leur objectif: le quartier résidentiel de la rue de Verdun où demeurent les principaux leaders palestiniens. Kamal Adouane était surpris dans sa chambre. Au même moment, Kamal Nasser et Abou Youssef tombaient sous les balles.

Les commandos se sont ensuite repliés à bord de leurs voitures vers les plages où les attendaient des vedettes amphibies.

Selon Palestiniens et Libanais, les Israéliens auraient bénéficié de complicités à Beyrouth. L'agence de presse palestinienne WAPA implique des "hommes de la CIA".

Selon M. Sabri Hamadeh, ministre des Travaux publics, six étrangers arrivés à Beyrouth il y a quatre jours auraient loidés des voitures civiles et servi de guides aux commandos israéliens — deux d'entre eux sont porteurs de passeports britanniques, deux autres de passeports allemands et les deux derniers de passeports belge ou italien, a précisé le ministre, dont les propos sont rapportés par l'agence de presse du Moyen Orient (MENA).

L'attaque à Beyrouth est la plus importante opération depuis l'attaque de l'aéroport en 1968 qui avait été menée à la suite de la destruction d'un avion israélien à Athènes. Le chef de l'état-major israélien s'est refusé à donner des détails sur le raid car, a-t-il déclaré, "peut-être devons-nous intervenir une nouvelle fois à Beyrouth contre les fedayines. Nous n'avons par conséquent, a-t-il poursuivi, aucun intérêt à réviser nos modes d'opération."

BILINGUISME

janvier, M. Spicer a insisté très fortement sur la nécessité de mieux informer la population sur le sens de la loi sur les langues officielles. Un effort tout spécial a été entrepris par le commissariat du côté des fonctionnaires fédéraux, a rappelé M. Spicer, car "il est attristant de constater combien la loi sur les langues officielles, en vigueur depuis trois ans et demi, est ignorée de ceux-là même qui ont pour mission de l'appliquer." Le commissaire est aussi revenu à la charge avec une recommandation qu'il reitère en vain depuis son entrée en fonction: c'est l'établissement d'un centre coopératif d'information sur le bilinguisme, qui regrouperait des représentants de tous les organismes intéressés, y compris les partis politiques et les syndicats, et qui centraliserait l'information tant à l'usage du grand public qu'à celui des fonctionnaires.

Enfin, M. Spicer a tenu à signaler "l'excellence des rapports qui existent entre notre bureau et tous les partis politiques représentés en Chambre et dont j'ai l'honneur de consulter les chefs périodiquement."

"Ces rapports avec tous les partis donnent corps à la notion d'impartialité voulue par le Parlement qui a voté la loi et qui rend le commissaire directement comptable au Parlement."

Signalant que l'exposé du commissaire a été lu par son adjoint, M. Jean-Marie Morin, M. Spicer ayant été retardé par la tempête de neige qui déferlait hier sur Ottawa. Il convient aussi de noter que le commissaire n'a pas eu à subir de questions embarrassantes au sujet de son allusion, lors d'un colloque qui eut lieu récemment à Washington, aux "Rhodsiens de Westminster", et cela même si cette remarque avait indisposé des députés de tous les partis.

LES SYNDICATS

appel à un tel argument alors que le gouvernement a demandé aux tribunaux d'intervenir dès le début du conflit.

Les leaders internationaux maintiennent leur plainte, faite au Bureau international du travail (BIT) que le gouvernement du Québec n'a pas fait le nécessaire pour régler de différend qui l'a opposé au Front commun de la fonction publique.

Par ailleurs M. Braconier a affirmé que ni M. Bourassa ni ses deux ministres n'avaient pu leur fournir de nouveaux éléments prouvant que les sanctions à l'endroit des trois leaders québécois étaient justifiées.

"Les responsables syndicaux du Front commun, a-t-il ajouté, ont rempli leur devoir comme ils devaient le remplir."

Toute autre solution que l'amnistie inconditionnelle, leur apparaît inacceptable en ce qu'elle ne permet pas aux leaders syndicaux d'accomplir leur tâche intégrale.

MM. Braconier, Bouladoux et Maier, ont enfin insisté sur la nécessité pour le gouvernement de tenir compte du climat social "qui ne manquera pas de se détériorer au Québec" si l'on continue de refuser aux présidents des trois centrales d'accomplir le mandat qui leur a été confié.

Pendant ce temps, la tempête empêchait la tenue du colloque international que les trois centrales syndicales avaient convoqué à Montréal. La Fédération des travailleurs du Québec et le Conseil central de la CSN ont néanmoins réuni leurs militants en soirée à la salle du Plateau pour participer à un teach-in sur la libération des chefs syndicaux et la "répression gouvernementale".

La veille à Québec, devant un millier de militants syndicaux du front commun CSN-FTQ-CEQ, le président de la Confédération mondiale du travail, M. Maurice Bouladoux dénonçait l'attitude anti-syndicale du gouvernement Bourassa en prévenant le gouvernement Trudeau qu'il aura maintenant à s'en justifier devant les organismes internationaux dont il s'est engagé à respecter les convictions.

Le pourrissement des relations de travail entre l'Etat et les syndiqués de la fonction publique, a affirmé le président de la CMT, ternit sérieusement la réputation progressiste et démocratique dont jouissait jusqu'à maintenant le Canada dans le monde.

MM. Fernand Daoust de la FTQ, Norbert Rodrigue de la CSN et André Therrien de la CEQ se sont tous trois félicités de voir leur bataille "s'internationaliser" afin que le vrai visage du Québec syndical soit connu dans le monde entier.

IMMIGRATION

obligations prescrites par le régime pédagogique et par le calendrier scolaire et compte tenu des objectifs particuliers fixés dans les plans de cours, la situation actuelle met sérieusement en péril la session de cours de l'hiver 73 aussi bien au niveau de l'enseignement régulier qu'au niveau de l'éducation permanente."

M. Benjamin a enfin promis de faire son possible pour rencontrer le syndicat dès aujourd'hui.

STEINBERG Suite de la page 3

tage. Le seul effet a été un léger ralentissement dans les ventes de boeuf compensé par une hausse dans la vente des substituts."

Chez Cooprix, les prix sont maintenus en ce qui concerne la viande de boeuf. "La politique de nos magasins s'oppose à toutes baisses de prix artificielles, déclare M. Jean-Charles Goude, responsable des relations extérieures. Nos ventes de boeuf ont enregistré la semaine dernière une baisse de 5%. Nous n'avons pour ainsi dire pas vendu de veau. Nos ventes de volaille, de porc et de poisson sont demeurées stables mêmes si nous aurions pu en vendre bien davantage, mais nos approvisionnements ne nous ont pas permis de répondre à la demande.

Le prix de gros du porc a subi, la semaine dernière une baisse de 2% ; cette baisse, cette semaine, sera de 5% et on prévoit une baisse à peu près semblable pour la semaine prochaine. "Il ne s'agit pas de baisse de prix artificielle, mais d'une baisse normale et saisonnière à cette époque-ci de l'année", précise M. Goude.

La dinde et le jambon se vendront meilleur marché à Cooprix cette semaine. Mais là encore, il s'agit d'une baisse de prix qui n'a rien d'exceptionnel et qui se rencontre chaque année à la période de Pâques.

SGF Suite de la page 3

capable de prendre une entreprise en bonne santé et de la conduire rapidement à la faillite."

"On s'est moqué du peuple du Québec", soutient M. Dupuis qui prédit que l'intrusion du gouvernement Bourassa dans l'entreprise privée produira de nouveaux échecs.

En somme, le chef créditiste estime que le moment est venu de repenser le Québec et de rétablir l'équilibre. Il se dit conscient qu'une minorité essaie et réussit assez bien à orienter les institutions vers la gauche. "Le socialisme est déjà entré chez nous et nous devons y mettre un frein avant qu'il ne soit trop tard. Dans notre pays, aller vers le socialisme, c'est faire marche arrière."

Ce n'est pas le premier ministre qui inquiète le chef du Ralliement créditiste. "M. Bourassa est un bon garçon". Selon M. Dupuis, c'est plutôt l'entourage du chef du gouvernement qu'il faut craindre et notamment les ministres Claude Castonguay, Jean Cournoyer et Jean-Paul L'Allier. "Dans quelque temps, il y aura un affrontement dans cette province entre ceux qui croient à l'entreprise d'Etat et les autres qui défendent l'entreprise privée."

Aux hommes d'affaires, M. Yvon Dupuis n'a pas seulement parlé d'économie. Il a réitéré ses positions sur le bill 63, le débat constitutionnel, la fierté nationale, la culture française, l'éducation, la justice et la famille.

Concernant la famille, M. Dupuis a fait connaître quelques nouveaux éléments de la politique qu'il mettra en oeuvre en prenant le pouvoir. L'Etat fournira aux jeunes époux qui le désirent, une allocation d'établissement (le montant qu'il faut pour payer l'ameublement) en autant que la jeune épouse gardera le foyer. Mais si l'épouse préfère aller sur le marché du travail, son allocation sera convertie en prêt qu'elle devra rembourser à l'Etat.

Le but de ces allocations, a dit le chef créditiste, est d'encourager la jeune épouse à demeurer au foyer et y trouver un lieu normal à la procréation. "Il n'y a qu'une façon de sauver la race; c'est de faire des petits."

Selon M. Dupuis, de telles mesures auraient encore pour effets d'éviter que les jeunes couples tombent dans les mains de la finance dès le moment de leur établissement en ménage, de procurer au couple un climat plus propice à leur épanouissement familial et à la durabilité de leur amour, de faire bénéficier des jeunes hommes à la recherche d'emplois, de places laissées vacantes par les jeunes épouses qui gardent le foyer au lieu de travailler.

Enfin, M. Yvon Dupuis a réaffirmé que son gouvernement instaurera un nouveau régime d'éducation et accusé les enseignants de corrompre les enfants, de prêcher le FLQ; il a préconisé l'installation de centres de formation physique et civique pour les jeunes de 12 à 15 ans, où "aucune idéologie ne sera enseignée, ni tolérée."

LE BOYCOTTAGE

Suite de la page 3

lution des autres intrants, tels les frais vétérinaires et autres."

Les consommateurs devraient être en mesure de se renseigner et de faire leurs propres recherches, leurs enquêtes personnelles sur les hausse réelles des coûts de l'alimentation. S'ils n'ont pas les moyens financiers de le faire, ils devraient, d'avis de l'UPA, pouvoir compter sur l'aide d'un budget spécial du ministère de la Consommation et des Corporations. Les agriculteurs ont fait une recommandation en ce sens dans leur mémoire présenté au comité sur les tendances des prix de l'alimentation. Il appartient maintenant aux consommateurs d'exercer les pressions nécessaires auprès du gouvernement. Les consommateurs ont un rôle à jouer et ne doivent pas s'en désintéresser.

M. Couture est d'avis que s'ils sont en mesure d'entreprendre leurs propres recherches, les consommateurs pourront découvrir qu'en dépit des "ventes de feu" des super-marchés, la différence entre le prix payé aux producteurs et le prix du détaillant n'a cessé de s'accroître. En détaillant la même période de la mi-août 1972 à la fin de mars 1973, la marge entre le prix reçu par le producteur et le prix de vente du détaillant est passée de \$0.2228 à \$0.2652, soit une majoration de quelque 20%.

Selon le président de l'UPA, ce sont les abattoirs qui auraient accaparé la plus grande portion de la hausse puisque les statistiques officielles démontrent noir sur blanc, que ni les consommateurs, ni les producteurs n'ont tiré profit de la situation.

Quels que soient les projets de l'administration municipale, le Regroupement entend informer la population pour qu'elle puisse amorcer un débat public sur ce problème d'intérêt général.

Le Regroupement s'engage à défendre le Jardin botanique dans le débat public qui s'en suivra et ne craint pas le résultat.

Au cours de cette même conférence de presse qui avait lieu au siège social de l'UPA, à Montréal, M. Couture a dit avoir rencontré lundi Mmes Gélinas et Sloan, porte-parole de la Ligue des femmes du Québec, qui est à l'origine du boycottage de la viande dans le secteur est de la métropole.

"Le but de cette rencontre, a-t-il expliqué, était de leur exposer le point de vue des agriculteurs et leur faire part de notre suggestion de créer une commission indépendante de révision des prix de l'alimentation comme moyen le plus susceptible de réduire l'inflation dans le domaine de l'alimentation. Elles se sont dites très intéressées par notre proposition qui leur a semblé un moyen valable de parer à la hausse des prix."

Nous avons tenté, une fois de plus, de rejoindre par téléphone Mme Blanche Gélinas pour obtenir ses commentaires, mais sans succès.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement. S.V.P. téléphonez à 844-3361.

ACHATS

DESIRONS acheter revues et livres CANADIENS. Tél.: 844-1816 16-5-73

AMEUBLEMENTS A VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendors et fabrications. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 212 Beaubien est. Tél.: 276-9067. 1-6-73

A TRES BON PRIX: meubles modernes, 1 an d'usage, mobiliers: cuisine, salon, chambre, salle à diner colonial, avec accessoires complets. Tél.: après-midi et soir 845-6857. 16-4-73

ANTIQUITES DEMANDEES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774. J.N.O.

APPARTEMENTS A LOUER

ILES DES SOEURS: sous-location, luxueux bachelor, grand bail jusqu'au 1er octobre 1973. \$125. Tél.: jour 866-4961 poste 34, soir: 768-4935 ou 631-3059. 12-4-73

COTE-DES-NEIGES: Rockhill, grand studio, sous-location jusqu'au 30 novembre. Occupation immédiate. Près Université, balcon avec très belle vue, piscine, tout équipé \$150. Tél. 874-3288 soir 735-4000. 12-4-74

EDOUARD MONTPETIT 2785: 3 1/2 meublé, chauffé, ménage fait. Ascenseur. Tout soleil. Adultes de préférence. Tél.: 279-0784. 13-4-73

OUTREMONT 50 WILLOWDALE NOUVEAU IMMEUBLE

- Immeubles en béton, insonorisés
- 2 ascenseurs - balcons
- Taxes payées, sundek

2 1/2 - \$140.
3 1/2 - \$180.
Tél.: 849-7061 739-9827 J.N.O.

EDOUARD-MONTPETIT 2825: app 11. 3 1/2, meublé ou non, ménage refait, piscine, buanderie, \$125 par mois. Libre 1er mai. Sous-location Tél.: 738-5419. 12-4-73

A VENDRE OU A LOUER

CAMP D'ENFANTS: à vendre ou à louer, équipé, logent 100 personnes selon normes légales, moitié bâtiments colorifiés; 60 milles Montréal, Laurentides. Lac artificiel, 50 acres de montagne, pourrait être utilisé centre loisirs, hôtel, motel, restaurant. Vue magnifique, aucune pollution. Tél.: 1429 ou 819-472-3952. 11-4-73

MACHINE A RELIER "Univer-selle", état neuf, fait 4 opérations; cisaille, mise en presse, endosseur, rognure. Prix intéressant. Urgent. Tél.: 473-6644. 12-4-73

AUTOS A VENDRE

VOLVO, station-wagon, 1971, bas millage, \$2,350. Tél.: 331-5136. 18-4-73

1972 PEUGEOT 304 Station-wagon, traction avant, pneus Michelin, radio, porte-bagages, 8,000 milles, balance de garantie... \$2,495.

1970 PEUGEOT 504 Sedan, toit ouvrant, 4 vitesses, radio, reconditionnée \$1,975.

1969 PEUGEOT 204 Décapotable, toit neuf, 4 pneus Michelin ZX neufs, radio, reconditionnée... \$1,295.

1967 MUSTANG H.T., V8, radio, pneus neufs, reconditionnée... \$1,195.

1967 PEUGEOT 404 Sedan, automatique, toit ouvrant, très propre... \$895.

FORD 1938 Sedan de luxe, V8, 85 C.V. intérieur original, voiture unique. \$2,900.

Roger Automobile Ltée 4260 ouest, Ste-Catherine, Tél.: 932-2925

"Dépositaire Peugeot" 14-4-73

FEMMES DEMANDEES

L'HÔPITAL DE CLARKE CITY

désire des INFIRMIÈRES AUTORISÉES

Fonction: Assistante-hospitalières et en service général. Conditions de travail: Possibilités de permanence sur un service ou de rotation. Une fin de semaine de congé sur 2. Champ d'action: Hôpital de malades chroniques et convalescents de 18 lits. Qualifications: Diplôme d'infirmière avec expérience d'un an. Traitement: Selon l'échelle de salaire de la convention du SQIP. Résidence à prix modique. Prime d'éloignement. Site: Sur la Côte Nord à quelques milles de Sept-Îles. Date d'entrée: Immédiatement. Adresse: Mme N. Côté, Directrice du nursing, Hôpital de Clarke City, Clarke City, Cte Duplessis. Tél.: 418-583-2507 12-4-73

FEMMES DEMANDEES

TÉLÉPHONISTE-RÉCEPTIONNISTE

La Compagnie et le travail: Anglophoto, importateur d'appareils et équipement photographiques. 160 Graveline, près Côte-de-Liesse, à St-Laurent. Semaine de 4 jours - avantages marginaux complets - travail sur un standard de 10 lignes - système 200 - Quelques routines cléricales en plus. La personne: Nous recherchons une personne mature, ayant de l'expérience sur ce genre d'appareil et surtout une personne parfaitement bilingue. Pour rendez-vous demander: Mlle McClure 735-6461 13-4-73

HOMMES DEMANDES

COIFFEUR demandé, salaire intéressant. Demandez Raymond de 9 à 5 p.m. 667-4611. 13-4-73

LOGEMENTS A LOUER

CHEMIN COTE STE-CATHERINE: près Wilder, 7 pièces, eau chaude, chauffé, garage privé, cour, 2e, \$200 par mois. Près toutes commodités. Tél.: 341-7218 ou 737-3476. 12-4-73

DELOIRIER-BEAUBIEN: logement du propriétaire, 7 grandes pièces, idéal pour professionnel. Références exigées. Tél.: 722-8622 ou 376-7268 soir. 16-4-73

MOTOCYCLETES-SCOOTER

VELOMOTEURS à partir de \$229. Track & Trail (West) 2121 ouest, Ste-Catherine Moto-Laval Boul. des Laurentides Pont-Via 14-4-73

OCCASIONS D'AFFAIRES

JEUNES GENS SERIEUX, capables de gérer commerce dans le domaine du tourisme. Ouvertures dans toutes les villes du Canada. Envoyer curriculum vitae à Guy Martineau, 620 Cathcart, suite 320, Montréal 111. 16-4-73

ON DEMANDE

FAMILLE CANADIENNE FRANÇAISE: Jeune fille (20 ans) indienne, désire vivre dans famille canadienne-française de bonne éducation, pour quelques mois. En échange: services de gardienne et / ou légers travaux domestiques. Ecrire à Case 41, Le Devoir. 14-4-73

PERSONNEL

DU BONHEUR ENRG. Agence but amical, social, matriculable, veufs (ves), personnes seules. Ecrire Case Postale 101 Station Rosemont Montréal, Qué. Information 729-0680. 12-4-73

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux. 525 est. rue Sherbrooke, suite 2, Marthe Gaudette, b.a., b. péd., b. ph. l. 85 lettres. Tél.: 288-2332 de 3h à 8h p.m. J.N.O. 16-4-73

TAPIS-TUILES-PRELARTS

TAPIS, magnifiques dessins orientaux, couleurs attrayantes: 9' x 12' 8" x 10', 6' x 9'. Aussi tapis de passage, jamais utilisés. Aubaine véritable. Appelez 739-0162. 16-4-73

CITY DUPLEX PRÈS OUTREMONT

Ce duplex qui rapporte \$250 par mois, vous est proposé pour la modique somme de \$17,000. Une Aubaine à ne pas rater. Téléphonez sans délai à Mme G. Tremblay, 935-8541 ou rés: 937-6597. M.S. 12-4-73

N.D.G. GROVEHILL

6-7 pièces, sous-sol fini. Garage pour 2 voitures. Prix demandé: \$50,000. Excluse de Paul Hill, 631-3077 ou 935-8541.

RESIDENCE DETACHEE

Construite en 1966, air-climatée, 9 pièces, 4 chambres à coucher, 2 salles de bains dont une adjacente à la chambre à coucher principale, vestibule et entrée plancher marbre, salon 21', vivoir 16' x 24' avec foyer naturel, salle à diner 15' x 21', cuisine avec dinette et buanderie, 4 chambres à coucher et 2 salles de bains en haut. Salle de jeux 21' x 27', chambre de bonne avec salle de bain. SAUNA, 2 garages. Excluse de Paul Hill, 631-3077 ou 935-8541.

IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES

OUTREMONT

6-7 pièces, sous-sol fini. Garage pour 2 voitures. Prix demandé: \$50,000. Excluse de Paul Hill, 631-3077 ou 935-8541.

CITY DUPLEX PRÈS OUTREMONT

Ce duplex qui rapporte \$250 par mois, vous est proposé pour la modique somme de \$17,000. Une Aubaine à ne pas rater. Téléphonez sans délai à Mme G. Tremblay, 935-8541 ou rés: 937-6597. M.S. 12-4-73

LES MOTS CROISÉS du Devoir

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											

- Horizontalement
1-Personne ou établissements auxquels on achète. 2-Jonc. - Nouveau. 3-Épître. - Dépourvu d'intelligence. 4-Parcours de yeux. - Action théâtrale, en général. 5-Roi d'Israël. - Substance dure et blanche qui recouvre la couronne des dents. 6-Te rendrais. - Prince troyen. 7-Qui n'existe que dans l'imagination. - Etain. - Sans vêtement. 8-Pluie. - Point que l'on vise. - Tour. 9-En forme d'utricule. 10-Onze. Petit cigare cylindrique. - Arme de jet portative. 11-Action de vendre (plur). - Partie d'un cours d'eau vers laquelle descend le courant. 12-Dirigée. - Edifice où se réunissent les fidèles.
- Verticalement
1-Destiné à tromper. 2-Acide sulfurique partiellement déshydraté. - Normée par un juge ou par un conseil de famille. 3-Qui vient après. - Dans

Solution d'hier
1 GENRE ETAGER
2 AVIOL MO ONU
3 LAMPER TAURE
4 ISBA

En matière de développement régional

Ottawa proposera une méthode d'attaque multidimensionnelle

OTTAWA (PC-DGCQ). — Le ministre de l'Expansion économique régionale, M. Don Jamieson, a posé, hier matin devant le comité parlementaire sur le développement régional, une nouvelle méthode d'aide régionale.

Il a précisé qu'il proposait aux provinces une méthode d'attaque multidimensionnelle axée sur les facteurs de développement les plus prometteurs et susceptibles de constituer le fondement de nouvelles initiatives en matière de politique de développement régional.

Pendant un long moment, M. Jamieson a traité des résultats d'une importante révision des politiques du ministère de l'Expansion économique régionale entreprise le printemps dernier, ainsi que de la nature des pourparlers qu'il entend entreprendre avec les gouvernements provinciaux.

Le ministre a également fait part des résultats d'une évaluation récente du programme de subventions au développement régional.

Il a précisé que le nombre d'emplois directs créés au moyen de subventions à l'industrie serait inférieur au nombre prévu à l'époque de l'acceptation des offres.

M. Jamieson a expliqué que le coût de chaque emploi résultant du programme, estimé à \$5,700 compte tenu de l'ajustement nécessaire par les résultats de l'étude, demeure raisonnable et se compare aux coûts de l'ancien programme basé sur la loi des stimulants au développement régional.

Il faut conserver ce programme et aussi l'améliorer, a-t-il ajouté.

Parmi les changements envisagés, il en est un qui consisterait à décentraliser le processus de décision en ce qui concerne les subventions accordées pour les projets qui n'impliquent pas des montants très élevés.

Cette décentralisation aurait pour avantage de réduire les délais nécessaires au traitement des demandes de subventions formulées par les petites entreprises.

Au sujet des programmes actuels de son ministère, M. Jamieson a dit ne pas douter que l'appui du gouvernement

fédéral à l'investissement de capitaux dans les régions à faible croissance continuera d'être un élément important de la politique de développement régional.

Mais le programme pourrait produire des résultats meilleurs s'il était plus souple, et s'adapter aux occasions prometteuses de développement qu'on ne peut classer facilement dans la catégorie précise de la fabrication secondaire, ni dans celle des éléments d'infrastructure des zones spéciales.

M. Jamieson a consacré une partie de son exposé à étudier la situation dans les cinq régions économiques du pays.

Au sujet du Québec, il a indiqué que sa situation économique "dénote un potentiel considérable de développement et témoigne de signes encourageants d'amélioration dans sa performance économique".

Contrairement à la région de l'Atlantique ou de l'Ouest, a ajouté le ministre, le Québec a atteint un très haut degré d'urbanisation et d'industrialisation et en 1971 seulement 19 pour cent de sa population vivait en dehors des centres urbains.

Le rendement du secteur manufacturier au Québec sera d'une importance capitale pour le développement de cette province au cours des dix prochaines années, étant donné que ce secteur employait en 1971 plus de 26 pour cent de la population active.

Selon M. Jamieson, l'année 1972 a apporté des signes révélateurs d'amélioration économique au Québec.

Une évaluation préliminaire indique, en effet, une augmentation de 17 pour cent des immobilisations au Québec par rapport à 1971 comparative-ment à une majoration de 7 pour cent pour l'ensemble du pays.

Le ministre semble miser beaucoup en particulier sur l'importance et le développement de la ville de Montréal où 56 pour cent de la population de la province vit et d'où provient 65 pour cent du produit provincial brut et où l'on trouve 71 pour cent des emplois dans l'industrie manufacturière.

Pour sa part le ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec, M. Guy Saint-Pierre, a affirmé de son côté que le gouvernement fédéral devrait reconnaître l'existence, en pratique, de régions distinctes sur le plan économique, dans l'ensemble canadien. Participant à la conférence fédérale-provinciale sur les programmes du secteur industriel au Canada, le ministre a affirmé que les politi-

ques sectorielles du gouvernement fédéral tenaient peu de compte des disparités et des différences socio-économiques

entre les diverses régions du Canada.

"Il ne m'appartient pas, a dit le ministre, de dire combien de régions compte le Canada et comment il faudrait distribuer le pouvoir entre ces régions. Le Québec me semble former une entité distincte, il y en a d'autres. Si le gouvernement fédéral ne tient pas compte de cette réalité, le risque de continuer à édicter des politiques moulées sur les besoins d'une région du pays aux dépens des autres.

M. Saint-Pierre a insisté sur le fait que les politiques

fédérales en matière d'inflation, d'investissements étrangers, d'énergies (pétrochimie et pétroles) n'ont pas tenu compte dans le passé de la position du Québec.

Abordant les politiques sectorielles du fédéral en matière de transport, d'agriculture,

d'énergie, par exemple, le ministre a déclaré que ces politiques devaient tenir compte de caractéristiques économiques différentes dans chaque région du Canada et non seulement de la rationalisation des secteurs industriels comme tel.

Le Québec, a-t-il ajouté, est prêt à collaborer avec le gouvernement d'Ottawa dans la mesure où ce dernier accepte sa position.

Le Québec désire aussi participer aux négociations internationales qui peuvent influencer sur son développement

économique, par exemple, les négociations des accords du GATT, les accords canado-américains sur l'automobile ou l'énergie. Il a aussi son mot à dire sur la politique de contrôle des investissements étrangers," a dit le ministre québécois en conclusion.

Le Québec, a-t-il ajouté, est prêt à collaborer avec le gouvernement d'Ottawa dans la mesure où ce dernier accepte sa position.

Le Québec désire aussi participer aux négociations internationales qui peuvent influencer sur son développement

MONTROSE VENTE DE DISQUES ESCOMPTÉS EN VIGUEUR 12 MOIS PAR ANNÉE

MUSIDISC CLASSIQUES ET POPULAIRES 12" MICROFILON STEREO

Spéc. 2.49 LE DISQUE

<p>RC 814 - DVORAK - Symphonie du Nouveau Monde (R. ALBERT)</p> <p>RC 815 - GRIEG - Concerto piano - Peer Gynt</p> <p>RC 816 - LISZT - Les Préludes - BRAHMS - Danzas hongroises</p> <p>RC 817 - CHOPIN - Concerto piano 1 et 2 (JOHANNESSEN)</p> <p>RC 818 - MOZART - Symphonies 40 et 41</p> <p>RC 819 - MOZART - ROSSINI - Overtures</p> <p>RC 820 - WAGNER - Overtures (SEBASTIAN)</p> <p>RC 821 - WAGNER - Overtures (SEBASTIAN)</p> <p>RC 822 - BERLIOZ - Symphonie fantastique</p> <p>RC 823 - STRAUSS - Valses célèbres</p> <p>RC 824 - BETHOVEN - Concerto Empereur (J. B. POMMIER)</p> <p>RC 825 - CHOPIN - Les Sylphides - SMETANA - La Moldou</p> <p>RC 826 - LISZT - Valses célèbres</p> <p>RC 827 - LISZT - Valses célèbres</p> <p>RC 828 - LISZT - Valses célèbres</p> <p>RC 829 - LISZT - Valses célèbres</p> <p>RC 830 - LISZT - Valses célèbres</p> <p>RC 831 - LISZT - Valses célèbres</p> <p>RC 832 - LISZT - Valses célèbres</p> <p>RC 833 - LISZT - Valses célèbres</p> <p>RC 834 - LISZT - Valses célèbres</p> <p>RC 835 - LISZT - Valses célèbres</p> <p>RC 836 - LISZT - Valses célèbres</p> <p>RC 837 - LISZT - Valses célèbres</p> <p>RC 838 - LISZT - Valses célèbres</p> <p>RC 839 - LISZT - Valses célèbres</p> <p>RC 840 - LISZT - Valses célèbres</p>	<p>RC 749 - BACH - Suites Nos 3 et 4 (M. ANDRE - K. RISTENPART)</p> <p>RC 748 - BACH - Suites Nos 1 et 2 (R. BOURDIN - K. RISTENPART)</p> <p>RC 745 - DEBUSSY - Les Nocturnes - La Mer (Louis FORESTIER)</p> <p>RC 744 - BACH - L'Art de la fugue - Vol. 2 (K. RISTENPART)</p> <p>RC 743 - BACH - L'Art de la fugue - Vol. 1 (K. RISTENPART)</p> <p>RC 740 - BARTOK - Musique cordes, percussion, célesta (WAND)</p> <p>RC 719 - MESSIAEN - Quatuor pour la fin des temps (OLIVIER MESSIAEN)</p> <p>RC 715 - MUSIQUE POUR LES MENUS PLAISIRS DU ROY</p> <p>RC 714 - J. STRAUSS - Grandes valse (G. SEBASTIAN)</p> <p>RC 708 - CHOPIN - 26 Préludes (P. VON SCHILHAWSKY)</p> <p>RC 699 - HAYDN - Symphonies Le Matin, Le Midi, Le Soir (K. RISTENPART)</p> <p>RC 691 - SCHOENBERG - Livre des Jardins sup. (G. WAND - J. BONNEAU)</p> <p>RC 689 - MOZART - Grandes Symphonies (G. WAND) CRC 6</p> <p>RC 684 - RAVEL - Ma mère l'Oye - Alborado - Pavane (A. ARGENTINA)</p> <p>RC 682 - MOZART - Sérénade "HAFNER" (G. WAND)</p> <p>RC 679 - SPLENDRE DES CUVIÈRES - TELEMANN - VIVALDI (DOUATTE)</p> <p>RC 673 - LES FILS DE BACH - Sinfonias (KARL RISTENPART)</p> <p>RC 669 - LISZT - La Campanella - Rhapsodies Hongroises (J. MICHALSKI)</p> <p>RC 664 - PIÈCES CLASSIQUES POUR 2 PIANOS (J. BONNEAU - G. JOY)</p> <p>RC 649 - BACH - Concertos Brandebourgeois 4, 5, 6 (Rampal - Ristepart)</p> <p>RC 648 - BACH - Concertos Brandebourgeois 1, 2, 3 (Pierlot - Ristepart)</p> <p>RC 641 - LISZT - Sonate - Années de Pèlerinage (P. VON SCHILHAWSKY)</p> <p>RC 633 - CONCERTI POUR HARPE (MIREILLE FLOUR - HENRI PENNIS)</p> <p>CV 931 - LES CHOEURS DE L'ARMÉE ROUGE - Vol. 1</p> <p>CV 932 - LES CHOEURS DE L'ARMÉE ROUGE - Vol. 2</p> <p>CV 964 - L'IMPASSABLE RAY CHARLES</p> <p>CV 972 - HYMNES NATIONAUX à Travers le Monde</p> <p>CV 1005 - UNE SOIRÉE D'OPÉRETTES - Vol. 1</p> <p>CV 1044 - LOS PARAGUAYOS - Vol. 2</p> <p>CV 1045 - ESCALE AU TYROL - Rudi Eiler et ses Tyoliers</p> <p>CV 1146 - GRANDES VALSES - Franz Weber</p> <p>CV 115 - MUSIQUE DU FILM "LOVE STORY"</p> <p>RC 706 - CHOPIN - 26 Préludes (P. VON SCHILHAWSKY)</p> <p>RC 699 - HAYDN - Symphonies Le Matin, Le Midi Le Soir (K. RISTENPART)</p> <p>RC 691 - SCHOENBERG - Livre des Jardins sup. (G. WAND - J. BONNEAU)</p> <p>RC 689 - MOZART - Grandes Symphonies (G. WAND) CRC 6</p> <p>RC 684 - RAVEL - Ma mère l'Oye - Alborado - Pavane (A. ARGENTINA)</p> <p>RC 682 - MOZART - Sérénade "HAFNER" (G. WAND)</p> <p>RC 679 - SPLENDRE DES CUVIÈRES - TELEMANN - VIVALDI (DOUATTE)</p> <p>RC 673 - LES FILS DE BACH - Sinfonias (KARL RISTENPART)</p> <p>RC 669 - HAYDN - Symphonies "La Chasse" et "Lettre V" (R. ALBERT)</p> <p>RC 664 - PIÈCES CLASSIQUES POUR 2 PIANOS (J. BONNEAU - G. JOY)</p> <p>RC 649 - BACH - Concertos Brandebourgeois 4, 5, 6 (Rampal - Ristepart)</p> <p>RC 648 - BACH - Concertos Brandebourgeois 1, 2, 3 (Pierlot - Ristepart)</p> <p>RC 641 - LISZT - Sonate - Années de Pèlerinage (P. VON SCHILHAWSKY)</p> <p>RC 633 - CONCERTI POUR HARPE (MIREILLE FLOUR - HENRI PENNIS)</p> <p>CV 931 - LES CHOEURS DE L'ARMÉE ROUGE - Vol. 1</p> <p>CV 932 - LES CHOEURS DE L'ARMÉE ROUGE - Vol. 2</p> <p>CV 964 - L'IMPASSABLE RAY CHARLES</p> <p>CV 972 - HYMNES NATIONAUX à Travers le Monde</p>
---	---

DISQUES LONDON 12" MICROFILON - STEREO

Prix sugg. \$2.98 LE DISQUE

SÉRIE "TREASURY"

<p>STS 15008 - MENDELSSOHN - Symphonie No. 4/Schubert</p> <p>STS 15012 - STRAUSS - The Blue Danube - Vienna Phil. Krips CB</p> <p>STS 15019 - SCHUMANN - Symphonies Nos. 1 & 4 - Krips/Vieno Phil.</p> <p>STS 15020 - DEBUSSY - Images - Argenta</p> <p>STS 15027 - BRAHMS - Haydn Variations/Overtures - Knopferbach VPO</p> <p>STS 15029 - PIANO MUSIC OF CHOPIN Vol. 1 - Kenaff</p> <p>STS 15030 - ROSSINI - Overtures - Kenaff</p> <p>STS 15031 - MUSIC OF BERLIOZ OVERTURES, ETC. - Marston</p> <p>STS 15032 - BETHOVEN - Symphonies Nos. 1 & 8 - Ansermet</p> <p>STS 15037 - DVORAK - Sereade Op. 22 - Kubelik</p> <p>STS 15039 - CHOPIN - Piano Music Vol. 2 - Kenaff</p> <p>STS 15040 - GRIGY - Piano - London Philharmonic Orchestra</p> <p>STS 15041 - HAYDN - Peer Gynt - Sonata 52, 48, 34, etc. - Karl Munchinger</p> <p>STS 15044 - MOZART - Pains Rens. - Grieg - Holberg Suite - Karl Munchinger</p> <p>STS 15045 - TCHAIKOVSKY - Nutcracker - Suite/et. - Knopferbach VPO</p> <p>STS 15046 - BORODIN - Quatuor No. 2 - Shostakovich - Quatuor No. 8</p> <p>STS 15047 - BRAHMS - Piano Music - Backhaus</p> <p>STS 15049 - VIRTUOSO SHOWPIECES - Rajpura Ricci, violin</p> <p>STS 15050 - CHOPIN - Piano Music Vol. 3 - Kenaff</p> <p>STS 15053 - BETHOVEN - Quatuor Op. 16/Mozart Divertimento</p> <p>STS 15054 - SIBELIUS - Violin CTO/Tchaikovsky Sereade/Souvenir</p> <p>STS 15055 - BETHOVEN - Symphonie No. 4/Carlson, Ansermet</p> <p>STS 15056 - WEBER - Overtures - Ansermet</p> <p>STS 15057 - RAVEL - Bolero/Weber Berlioz Invitation to the Dance</p> <p>STS 15058 - MOZART - Jupiter/Hoffner Symphonies; Krips</p> <p>STS 15059 - MOZART - Piano & Wind Quintet/Kegeles Trio</p> <p>STS 15065 - BACH - Piano Music - Backhaus</p> <p>STS 15067 - BETHOVEN - Symphonie No. 7/Fidelio - Overt. Ansermet</p> <p>STS 15068 - BETHOVEN - Symphonie No. 2/Leoneur No. 2 Overt. Ansermet</p> <p>STS 15069 - BETHOVEN - Symphonie No. 3 "Eroica", Ansermet</p> <p>STS 15070 - STRAUSS - Graduation Ball/Weber Spies; Backhaus</p> <p>STS 15071 - MOZART - Clarinet Flute & Harp Concertos, Munchinger</p> <p>STS 15075 - MUSIC FOR FOUR HARPISCHORDS. C.P.E. Bach/J.S. Bach</p> <p>STS 15076 - ROMANTIC OVERTURES - Munchinger VPO</p> <p>STS 15077 - MOZART - Sereades Vol. 1. No. 4. Vienna Mozart Ensemble</p> <p>STS 15078 - HAYDN - 7 Divertiments, London Wind Soloists, Byrum</p> <p>STS 15083 - HAYDN - Symphonies 94 "Surprise" & 99 Krips VPO</p> <p>STS 15088 - RAVEL - Bolero - Piano Concerto No. 2 - Backhaus</p> <p>STS 15089 - BETHOVEN - Symphonie No. 9 "Choral", Sutherland</p> <p>STS 15090 - RAVEL - Daphnis et Chloé, Mouton</p> <p>STS 15091 - MENDELSSOHN - Symphonie No. 3 "Scottish", Ansermet</p> <p>STS 15092 - RAVEL - Daphnis/Alborado/Tombou/Moulin</p> <p>STS 15093 - IBERT - Divertissement/Breiz Jeun/Saint-Saens, Marton</p>	<p>STS 15095 - SCHUBERT - Symphonies 4 & 5 - Munchinger V.P.U. Krips VPO</p> <p>STS 15096 - SMATANA - Ma Vlast - Kubelik, V.P.O.</p> <p>STS 15098 - SIBELIUS - Symphonie No. 2 - Mouton, V.P.O.</p> <p>STS 15099 - SCHUMANN - Piano Concerto/Walkverein, Backhaus</p> <p>STS 15101 - E. Symphonie No. 9 "New World", Krips VPO</p> <p>STS 15102 - STRAVINSKY - Ravel/Maestro/Scherzo, Ansermet</p> <p>STS 15103 - FRANCK - Organ Works Vol. 1, Demessieux</p> <p>STS 15104 - FRANCK - Organ Works Vol. 2, Demessieux</p> <p>STS 15105 - FRANCK - Organ Works Vol. 3, Demessieux</p> <p>STS 15106 - MOZART - Symphonie No. 40/Haydn Symphonie No. 104 - Krips VPO</p> <p>STS 15107 - BETHOVEN - Symphonie No. 7, Van Karajan, V.P.O.</p> <p>STS 15108 - GLAZUNOV - The Seasons, Wolf</p> <p>STS 15109 - DEBUSSY - La Mer/Prelude/Ravel - Rhapsodie Espagnole, Ansermet</p> <p>STS 15110 - BARTOK - Concerto for Orchestra, Ansermet OOR</p> <p>STS 15112 - ELGAR - Pomp & Circumstances/Marches/Bis, L.S.O.</p> <p>STS 15113 - BRAHMS - 4 Serious Songs/Wagner Wanderlust, Demessieux</p> <p>STS 15114 - PROKOFIEV - Peter & The Wolf/Classical Sympho Sargent</p> <p>STS 15115 - ENCORES - Julia Katchen, piano</p> <p>STS 15120 - TCHAIKOVSKY - Symphonie No. 2 "Little Russian", Salk, P.O.</p> <p>STS 15121 - Z. BRUCKNER - Symphonie No. 5/S. Wagner, Knopferbach VPO</p> <p>STS 15123 - LISZT - Dante Sonata/Palnoies/Concortinos, Katin</p> <p>STS 15125 - DVORAK - 4 Serious Songs/Wagner Wanderlust, Demessieux</p> <p>STS 15126 - RIMSKY-KORSAKOV - Scheherazade, Ansermet</p> <p>STS 15127 - HAYDN - Symphonies 49 to 56, Dorati, PHO (4 LP)</p> <p>STS 15128 - BETHOVEN - Symphonies 57 to 64, Dorati, PHO (4 LP)</p> <p>STS 15133 - HAYDN - Symphonies 65 to 72, Dorati, PHO (4 LP)</p> <p>STS 15141 - TCHAIKOVSKY - Sereade/Mozart Klein Nachtmusik, Salk, P.O.</p> <p>STS 15163 - VIBRNO OF J. STRAUSS - Karajan, VPO</p> <p>STS 15169 - GLUCK - Don Juan, Mouton, A.S.W.</p> <p>STS 15170 - MOZART - Piano Concerto No. 23, Backhaus</p> <p>STS 15176 - SCHUMANN - Piano CTO, Lisgatti/Caravel, Ansermet</p> <p>STS 15183 - HAYDN - Symphonies 73 to 81, Dorati, PHO (4 LP)</p> <p>STS 15185 - HAYDN - Lied Von Der Erde, Ferrer, Patzak, Walter, VPO</p> <p>STS 15201 - BRAHMS - Symphonie No. 2, Furtwangler/Alto Broadway, L.P.O.</p> <p>STS 15202 - FRANCK - Symphonie, Furtwangler/Mahler 3 Ruckert Songs, Ferrer, VPO</p> <p>CLL 6001 - BACCARISSE - Concerto/Toranzo Homage, Yebes, Cutler</p> <p>CLL 6002 - Arala/Baccarisse/Pipa/America/Cambou, Yebes, Cutler</p> <p>SDD 103 - BETHOVEN - Symphonie No. 5/Egmont, Ansermet</p> <p>SDD 106 - BETHOVEN - Symphonie No. 6/Pastorale, Ansermet</p> <p>SDD 110 - MENDELSSOHN - Violin CTO/Buck Scotts/Father, Campbell</p> <p>SDD 115 - BERLIOZ - Symphonie Fantastique, Argenta</p> <p>SDD 117 - BRAHMS - Symphonie No. 1, Kubelik/Vieno Phil.</p> <p>SDD 119 - BRAHMS - Symphonie No. 3, Kubelik/Vieno Phil.</p> <p>SDD 122 - MOZART - Symphonies Nos. 29 & 38, Mouton</p> <p>SDD 123 - BRAHMS - Hungarian Dances/Dorati Slavonic Dances, Ansermet</p> <p>SDD 124 - LISZT - Piano Concerto, Katin/Argenta</p> <p>SDD 126 - TCHAIKOVSKY - Violin CTO/Dorati/Vieno Cto, Ricci</p> <p>SDD 128 - DVORAK - Symphonie No. 9 "New World", Kubelik/Vieno Phil.</p> <p>SDD 130 - SCHUBERT - Symphonie Nos. 2 & 8 - Munchinger/Vieno Phil.</p> <p>SDD 131 - TCHAIKOVSKY - Symphonie No. 4, Wall</p> <p>SDD 137 - BRAHMS - Piano Cto No. 1, Katin/Mouton</p> <p>SDD 138 - TCHAIKOVSKY - Symphonie No. 6, Marston/Vieno Phil.</p> <p>SDD 141 - BIZET - Carmen/L'Arlesienne, Ansermet</p> <p>SDD 150 - KARAJAN BONDS BONDS - Vienna Philharmonic</p>
--	---

DISQUES VEGA IMPORTÉS DE FRANCE 12" MICROFILON STEREO PRIX SUGG. DU MANUFACTURIER 3.98 Sp. 3.39

<p>16015 - L'ARMOIRE AUX SOUVENIRS - Dassyry S. Delair, A. Donati</p> <p>16017 - UN SOIR A VIENNE - "Valse de Strauss"</p> <p>16018 - ORGUE DE FOIRE</p> <p>16020 - ALAIN VANOT - Récital</p> <p>16021 - CHANTS FOLKLORIQUES UKRAINIENS</p> <p>16022 - L'ARMOIRE AUX SOUVENIRS - No. 7</p> <p>16041 - LES PLAMES D'OR DU MUSIC-HALL</p> <p>16044 - VIOLETTES IMPERIALES</p> <p>16045 - FRASQUITA - André Dassyry</p> <p>16046 - BARBIER DE SEVILLE</p> <p>16047 - CARMEN - Foyus - La Toxica</p> <p>16052 - ANDRÉ DASSARY - Chansons pour tous</p> <p>16055 - AIME DONIAT - Chante Borel</p> <p>16056 - ANDRÉ DASSARY - "En passant par les Pyrénées"</p> <p>16057 - 14 AIRS D'OPÉRETTES - Avec André Dassyry</p> <p>16058 - DASSARY - "Angelus de la mer, Trou four etc"</p> <p>16059 - 16 VALSES DE VIENNE</p> <p>16061 - UNE SOIRÉE D'OPÉRETTES</p> <p>16062 - VALSES DE VIENNE</p> <p>16064 - EXTRAITS DE WALKIRE - Maîtres chanteurs</p> <p>16067 - OUVERTURES CÉLÈBRES DE MOZART</p> <p>16071 - ADAGIO - (Albion) - Opéra musique de nuit (Mozart)</p> <p>16100 - VALSES DE STRAUSS</p> <p>16110 - CHANTS POPULAIRES RUSSES</p> <p>16116 - LOS TRÉS (IBERICOS - Granada)</p> <p>16120 - RAYMOND LEGRAND - (Eternel Tango)</p> <p>16121 - REDAECIA - ses plus grands succès</p> <p>16122 - MATHÉ ALBA - 6 Opérettes</p> <p>16123 - CAVALIERIA RUSTICANA</p> <p>16127 - MADAME BUTTERFLY</p> <p>16148 - MARCHES MATHÉ FRANÇAISES</p> <p>16150 - MÉDITERRANÉE - André Dassyry</p>	<p>16152 - LAC DES CYGNES - Casse Noisette, extraits</p> <p>16157 - LES PALMES D'OR DU MUSIC-HALL - No. 2</p> <p>16158 - VEUILLE - (Hugues) - Dassyry, M. Broutin</p> <p>16124, 125 - ANDRÉ DASSARY - "Opérettes Succès" - 2 disques 57 titres Spéc. 6.58</p> <p>Ambre de 2 titres \$11.00 Spéc. 3.29</p> <p>10305-08 - SANG VIENNOIS - 2 disques \$11.00 Spéc. 3.29</p> <p>10110 5112 - 4 OPÉRETTES MARSILLAISES - de Vincent Scotti</p> <p>10323 526 - LE TEMPS DU PASSE - avec A. Donati/A. Dassyry</p> <p>10527 528 - CONCERTOS BRANDEBOURGEOIS - de J.S. Bach</p> <p>10551 552 - Romances pour vous de André Dassyry \$11.90 Spéc. 9.98</p> <p>10557 558 - Trumpet in blue de Pierre Sallin \$11.90 Spéc. 9.98</p> <p>10567 568 - Histoires de - Jean Rigoux \$11.90 Spéc. 9.98</p> <p>16153 - MOZART - Symphonies No. 40 et No. 41 - Orchestre de Vienne - Michael Gielen \$3.98 Spéc. 3.29</p> <p>16197 - Pays du souvenir - André Dassyry - Nicole Broutin \$3.98 Spéc. 3.29</p> <p>16215 - FRANCK FERNANDEL - \$3.98 Spéc. 3.29</p> <p>16217 - FESTIVAL FRANÇAIS - Danse macabre, Bolero, \$3.98 Spéc. 3.29</p> <p>16222 - BETHOVEN - Symphonie No. 6 (Pastorale) \$3.98 Spéc. 3.29</p> <p>16238 - DANSONS - Aznavour avec Jojo Ruano \$3.98 Spéc. 3.29</p> <p>16200 202 - Les plus belle operettes françaises \$11.90 Spéc. 9.87</p>
--	--

APPLE LES BEATLES 1962-1966 LES BEATLES 1967-1970

Album de deux disques

1) Love me do
2) A hard day's night
3) Help!
4) Paperback writer

1) Strawberry fields forever
2) Penny Lane
3) Back in the U.S.S.R.
4) Here comes the sun

Apple SKBO 3403 Prix sugg. Mfg. 10.49

Apple SKBO 3404 Prix sugg. Mfg. 10.49

TELEFUNKEN LONDON FULL FREQUENCY RANGE RECORDING

PRIX SUGGÈRE DU MANUFACTURIER 6.29 le disque

DISQUES LONDON le disque Spéc. \$4.99

OS.26171* - R. STRAUSS - Elektra (High) Nilsson, Solti

OS.26192* - PRIMO TENORE - Luciano Ravarotto

OS.26212* - DEVIÈRE - (High) Sutherland, Bonnyne

OS.26275* - SPOTLIGHT ON TEBALDI - Mici Arias

DISQUES TELEFUNKEN le disque Spéc. \$5.29

SAWT.9411 - BACH - Harpsichord Concertos, Leonhardt

SAWT.9413* - TELEMANN - Concertos for Recorder, Bruggen

SAWT.9421* - HANDEL - 6 Sonatas for Recorder, Bruggen

SAWT.9422 - RAMEAU - Pièces de Clavecin/Scarlati Sonatas, Leonhardt

SAWT.9424 - BACH - CTOs for 2 & 4 Harpsichords? Leonhardt Concert

SAWT.9426 - VIVALDI - Misc. Concertos, Bruggen/Rieu

SAWT.9432 - EARLY MUSIC OF ENGLAND, FLANDERS, GERMANY, SPAIN

SAWT.9435 - TELEMANN - 6 Sonatas for Recorder; Bruggen

SAWT.9455* - CARMINA BURANA - Original 20 Songs - Medieval setting

SAWT.9458 - BACH - 2 Concerto for 3 Harpsichords/et. Leonhardt C.

SAWT.9459/60* - BACH - 6 Brandenburg Concertos; Leonhardt Musicus 21 P.S.

SAWT.9474* - BACH - Goldberg Variation, Leonhardt; harpsichord

SAWT.9483 - TELEMANN - Far double concertos

SAWT.9490 - DOUBLE CONCERTOS - W.F. Bach/C.P.E. Bach J/C. Bach

SAWT.9501/02* - MONTEVERDI - Vespra Della Beata Vergine 2 LPs

SAWT.9509/10* - BACH - 4 suites for orchestra/Concertus

SAWT.9518 - CORELLI/VIVALDI/et. - Flute Sonatas; Bruggen

SAWT.9522 - CARMINA BURANA VOL. 2-3 - Songs - Medieval setting

SAWT.9528 - VIVALDI - Coketi à cinque/et; Harmoncourt, Bruggen

SAWT.9533 - VIVALDI, TELEMANN, etc. - Recorder concert, Bruggen

SAWT.9532 - BACH - Concerto for 2 harpsichord & Triple concerto

SAWT.9536 - CONSORT MUSIC - Biber, et. Leonhardt Concert

ST.9557 - BACH - Concerto for violin & Oboe/et. Harmoncourt

SAWT.9556 - MACHAULT - Messe de Notre Dame/Matins, Capella Antica

SAWT.9571 - BACH - Chromatic Fantasy/Capriccio/et. Leonhardt (4 LP Set)

SAWT.9572/73* - BACH - St. Matthew Passion, Harmoncourt (4 LP Set)

SAWT.9581 - BACH - Missa 1733 Kyrie/Gloria, Harmoncourt

SCA.2302* - BACH - Harpsichord Concerto (complete) Leonhardt (5 LP)

SKT.8287.23 - MONTEVERDI - Ritorno D'Ulisse In Patria, Harmoncourt

SKH.19* - BACH - St. John's Passion, Vienna Choir Boys (3 LP Set)

SKW.20* - BACH - 6 Minor Masses, Harmoncourt (3 LP Set)

SKH.21* - MONTEVERDI - L'Orfeo, Harmoncourt (3 LP Set)

SKW.1 - BACH - Cantatas 1 to 4, Harmoncourt (2 LP Set)

SKW.2 - BACH - Cantatas 5 to 8, Harmoncourt (2 LP Set)

SKW.3 - BACH - Cantatas 9 to 11, Harmoncourt (2 LP Set)

SKW.4 - BACH - Cantatas 12 to 16 Harmoncourt (2 disques)

SKW.5 - BACH - Cantatas 17 to 20 Harmoncourt (2 disques)

SKW.6 - BACH - Cantatas 21 to 23 Harmoncourt (2 disques)

ALBUMS DE 2 DISQUES COLOMBA FRANÇAIS 5.79

Prix sugg. Mfg 5.98

GAGNON-LÉVEILLÉ

GFS 90128 - Boite des valises - Poisson - Lueur - Rature 1 - Rature 2 - Frederic - Douze 1 - Douze 2 - Silence - Source - Carrousel - Un retard - Un moment - Une nuit - Une grave - Un soir - Un regard - Jigues & Jazz - Dialogue - Balade.

MONIQUE LEYRAC

GFS 90118 - Petit garçon ne grandit pas - Peux-tu me dire - Pense à la pluie - Le bal - Hier Julien - Plus jamais - Empoisonné mon ami - N'ouvre pas (Stokupna) Il faut revoir venir - Les yeux myrtilles - La veuve - Les figures de Bach - Et je l'aime - Pourquoi - C'est peut-être que je l'aime - Je fais ma loi - Tous les enfants du monde - Do-moi (here there & everywhere) Tout mais pas ça - Partez-moi de vous - Mon pays.

ALBUM de deux disques, prix sugg. Mfg. 6.98

GILLES VIGNEAULT

GFS 90003 - Jos Manferrand. Lorsque mon père, Amenez-en d'autres. Jack Mouton. La route - Saint-Xilon. Mon pays. Le Monclouais. Les voyageurs. J'ai un pays. Bébé la guitare. Lorsque les amours. Fer et tiane. Pendant que Tom di. Zoid le prospecteur. Le nord du monde. Tout l'monde est malheureux. Ah! que j'ai. Berceuse pour ne pas endormir. Mon pays.

CLAUDE LÉVEILLÉ

GFS 90009 - La joie de vivre. Pour cet amour. Si tu veux me garder. La petite que. Les émigrants. Funambule. Le Monclouais. Jean Sebastian. Il est passé la valse minute. Que le bonheur. C'est toute une musique. Qui t'as Léon balade de gamme. Moi le Danube. L'hiver. Pendant que. Parlez-moi de vous. Mon pays. Partout.

ALBUM de deux disques, prix sugg. Mfg. 6.98

Inculpé de meurtre

QUEBEC (PC) — Philippe Savard, 24 ans, de Ville Vanier, dans la banlieue de Québec, a été formellement accusé de meurtre par suite de l'incendie qui a coûté la vie à Mlle Héleine Bélanger, le 31 mars dernier.

Savard a aussi été accusé d'avoir illégalement et intentionnellement mis le feu à cinq autres endroits au cours de la même journée.

La comparution de Savard a été différée au 7 mai, le juge Jean Grenier de la Cour des sessions de la paix ayant décidé de soumettre l'inculpé aux soins d'un psychiatre pour fins d'examen mental, dans le but de déterminer s'il est apte à subir son procès ou non.

Café The Confiture

ADOPTEZ LES PRODUITS DESY

RECONNUS LES MEILLEURS

J.A. DESY Lté

MONTRÉAL 521-1104

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE ÉTUDES FRANÇAISES

ÉTUDES SUPÉRIEURES

Champs de recherche pour la maîtrise et le doctorat.

- LITTÉRATURE FRANÇAISE
- LITTÉRATURE QUÉBÉCOISE
- LITTÉRATURES D'EXPRESSION FRANÇAISE en collaboration avec le Centre d'étude des littératures d'expression française (CELEF).
- LITTÉRATURE COMPARÉE CANADIENNE ET NORD-AMÉRICAINNE en collaboration avec le Département d'anglais.
- LINGUISTIQUE franco-canadien, sociolinguistique.

Pour renseignements:

Le Directeur Département d'études françaises Université de Sherbrooke Sherbrooke, Québec

Pour demande d'admission:

Bureau du registraire Université de Sherbrooke Sherbrooke, Québec

N.B. — Quelques bourses

Le juge statue ce matin sur le tableau des jurés au procès Rose

par Guy Deshaies

C'est ce matin, à 10h, que M. Yvan Mignault, juge de la cour du Banc de la Reine, venu de Québec pour instruire le procès de Jacques Rose, décidera si les candidats-jurés convoqués à ce procès doivent être récusés.

Si le juge accorde la requête de la Couronne pour récusation du tableau des candidats-jurés c'est qu'il en sera venu à la conclusion que le shérif-adjoint, M. Ronald Biron, a eu une mauvaise conduite volontaire en préparant la liste des candidats-jurés.

Hier, l'associé de M. Biron, M. Richard Sigouin, est venu corroborer le témoignage de M. Biron, rendu la veille, et selon lequel la procédure suivie n'était pas régulière mais que ces problèmes avaient été portés à l'attention du directeur des greffes de même qu'au procureur en chef de la Couronne sans qu'aucun remède ne soit apporté.

Rappelons que les erreurs rapportées par M. Biron et les irrégularités de la procédure n'avaient pas pour effet de vicier le choix des candidats-jurés et que ces irrégularités ne sont en définitive que des anomalies techniques fort secondaires.

Au surplus le juge Mignault devra absolument en arriver à la conclusion qu'il y a eu "mauvaise conduite volontaire" pour accorder la requête présentée en vertu de l'article 558 du code pénal. La partialité, la fraude et la mauvaise conduite volontaire sont les seuls motifs de récusation d'un tableau de candidats-jurés et seule l'illégalité ou l'irrégularité de la procédure ne suffit pas.

Si M. Mignault estime qu'il y a eu mauvaise conduite volontaire de la part des shérifs-adjoints il se trouvera à dénoncer toute la procédure suivie en ce domaine depuis au moins 8 ans par le même M. Biron, procédure endossée par l'ex-procureur en chef de la Couronne, M. Stephen Cuddihy, qui était au courant des problèmes; procédure jugée insuffisante pour récusation des candidats-jurés par une dizaine de juges du Banc de la Reine depuis deux ans.

Tous ces jugements ont été rendus aux assises à l'encontre des requêtes de Me Lemieux qui prétendait, lui, que le shérif faisait preuve de mauvaise conduite volontaire en appliquant une loi des jurés discriminatoire et sans effet puisque contraire à la déclaration des droits de l'homme et par conséquent invalidée selon les principes émis par la cour suprême du Canada dans l'arrêt Drybone.

Mais les juges Nichols, Legault, Marquis, Bisson, Mathieu et autres ont toujours dit que la procédure suivie par M. Biron ou encore la loi des jurés du Québec pouvaient

être irrégulières sans que le shérif commette de fraude ou fasse preuve d'une mauvaise conduite volontaire. Dans tous les cas ils ont estimé que Me Lemieux ne faisait pas la preuve d'une telle conduite et ils ont rejeté la requête.

Aujourd'hui, pour la première fois, mais pour une raison qui paraît encore obscure, le ministère public, et dans le cas de Jacques Rose seulement, conteste la validité de la procédure du choix des candidats-jurés. Pour ce faire il faut absolument démontrer la mauvaise conduite volontaire de deux fonctionnaires travaillant sous le contrôle d'un directeur de greffe qui avoue ignorer la loi des jurés au chapitre de la procédure.

Le choix des jurés actuellement se fait de la façon suivante. Les municipalités du district judiciaire de Montréal font parvenir au shérif la liste des locataires et propriétaires selon leur rôle d'évaluation et de taxation. Ces noms et adresses de tous les citoyens de plus de 21 ans sont colligés dans 103 registres. On tire au hasard, dans le bureau du shérif, 30 numéros dans une boîte qui contient les numéros de 1 à 100. Cinq de ces numéros sont attribués à chacune des six divisions des assises.

Puis, pour la confection d'un tableau on prend les noms

dont le chiffre correspondant se termine par le numéro tiré. Ainsi, si le numéro 72 est tiré dans la première boîte puis attribué à la 5ième division les candidats-jurés choisis pour se rendre en 5e division seront ceux dont les noms correspondent, dans les registres, à un numéro se terminant par 72 comme par exemple 572, 1072, 8972, etc. etc.

D'après les articles 35 et suivants de la loi des jurés il devrait y avoir d'abord une élimination des candidats non éligibles puis un choix au hasard, dans une grande boîte, des noms fournis dans les registres. Mais les shérifs devraient alors transcrire les numéros tirés sur des listes, retrouver leurs adresses et les noms correspondants aux numéros tirés. Selon M. Sigouin il faudrait au moins 50 fonctionnaires pour faire ce travail ou alors un ordinateur.

En somme la loi des jurés peut s'appliquer dans les petits districts judiciaires, mais dans une agglomération comme celle de Montréal elle est impraticable, selon les shérifs.

Me Lemieux a plaidé que ces derniers, de toute manière, n'avaient jamais eu une mauvaise conduite volontaire et qu'en définitive, leur procédure, ne changeait en rien les lois mathématiques des probabilités et que le hasard était respecté

parfaitement puisque, selon leur méthode, tous les citoyens dont les noms apparaissent dans les registres fournis par les villes ont une chance égale d'être choisis.

Selon Me Lemieux, la requête de la Couronne est puérile mais il s'agit là d'une seconde tentative de miner l'institution des jurés, la première étant le récent jugement de la Cour d'appel du Québec, dans l'affaire Paul Rose, établissant qu'on ne peut récuser péremptoirement un candidat-juré après l'avoir récusé pour cause. Ce jugement est, on le sait, contraire à la pratique courante aux assises et il n'est pas du tout respecté par la plupart des juges des assises qui préfèrent continuer les récusations péremptoires après les récusations pour cause.

Ce jugement a cependant empêché Paul Rose d'obtenir un nouveau procès.

Selon Me Lemieux, le système s'inquiète du fait qu'à Montréal du moins les jurys ne sont plus impressionnés par les directives du juge et acquittent des accusés à l'encontre des désirs cachés du pouvoir. Pour lui, la requête du ministère public dans le cas de Jacques Rose est une manifestation de cette inquiétude.

Jugement ce matin à 10h.

Une fusillade à la suite d'un hold-up fait deux blessés à Montréal

Un policier et un bandit ont été blessés hier après-midi au cours d'une fusillade qui a suivi un hold-up de \$440 au magasin Courchesne, Larose Fruit Ltée, rue Bercy, dans l'est de la métropole.

La fusillade est survenue vers 16h35 au moment où une ambulance du poste de police no 6 arrivait sur les lieux du hold-up alors que deux cagoullards armés de mitraillettes se dirigeaient vers une automobile.

Sitôt l'ambulance immobilisée, l'un des bandits a tiré un coup de feu en direction du véhicule de la police. L'agent

Robert Drouin a alors quitté l'ambulance pour faire feu à son tour en direction des bandits. L'un d'eux a répliqué par une rafale de balles qui a atteint l'ambulance à plusieurs endroits. C'est à ce moment que le confrère de l'agent Drouin, l'agent Jacques Martel s'est jeté dans l'ambulance pour éviter les balles. Il s'est blessé cependant en heurtant l'intérieur du véhicule et des éclats de vitres l'ont atteint à la main.

Une autre auto de police s'est amenée mais les bandits ont réussi à prendre la large. Les deux policiers qui ont essuyé la fusillade ont été conduits à l'hôpital et, quelques minutes plus tard, l'automobile des voleurs était localisée rue Marlborough, au nord de la rue Sainte-Catherine. A l'intérieur, les policiers ont aperçu des traces de sang. Aujourd'hui, la police recherche toujours les voleurs.

LA CROIX-ROUGE
TOUJOURS PRÊTE À AIDER

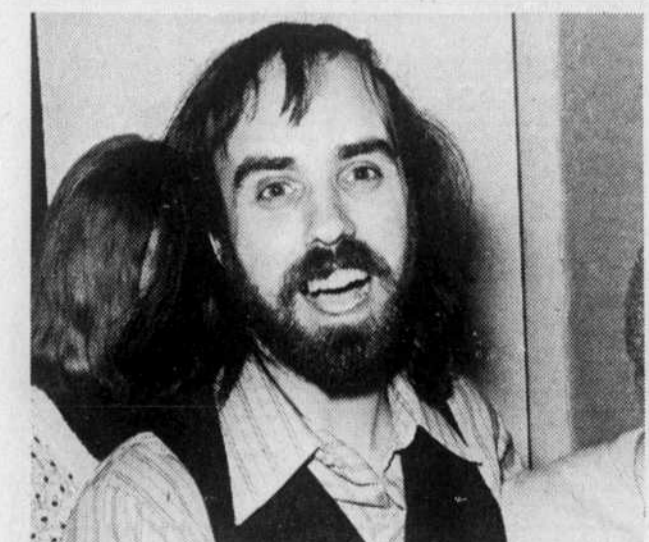
DÉCÈS
Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

LAFRENIÈRE Louis B. A Québec, le 10 avril 1973 à l'âge de 19 ans, est décédé. M. Louis B. Lafrenière, fils de Me Robert B. Lafrenière, c.r. et de Dame Marie Scott, Ste-Foy. Il laisse dans le deuil, outre ses parents, ses frères, ses sœurs et ses beaux-frères, M. et Mme Michel Bernier (Suzanne), M. et Mme Denis Proulx (Marie-Josée), Robert Jr., Martin et Julie. Les funérailles auront lieu vendredi le 13 avril. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire Cloutier Ltée No 1025 route de l'Église, Ste-Foy, à 14 heures 15, pour se rendre à l'église Notre-Dame de Foy, où le service sera célébré à 14h30. Et de là au cimetière de Belmont, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

NOLET, Marie-Louise. A

Odanak le 8 avril 1973 à l'âge de 88 ans, est décédée, Mme Charles Nolet, née Marie-Louise DeGonzague qui demeurait à la Réserve Indienne de Odanak. Outre son époux elle laisse dans le deuil un fils et une belle-fille, M. et Mme Jean-Paul Nolet de Montréal, deux filles: Claire et Rita de Odanak, deux petites-filles: Elisabeth et Catherine. Les funérailles auront lieu mercredi le 11 avril. Le convoi funéraire partira du Salon Descoteaux No 88 rue Moreau, Pierreville, pour se rendre à l'église paroissiale de Odanak où le service sera célébré à 3:00 heures p.m. Et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

THOUIN Orphée, Monseigneur. A St-Rémi de Napierville, le 10 avril 1973 à l'âge de 80 ans, est décédé, Mgr Orphée Thoin, ancien curé de Ste-Théodose, Ste-Julie et St-Rémi. Il laisse dans le deuil ses frères Josaphat et Oscar, ses sœurs Mme St-Jean (Eva), Mme Paquette (Léda). La translation des restes aura lieu jeudi à 7h30 p.m. du Salon A. N. Ostiguy, 44, rue Chèvrefeuille pour se rendre à l'église paroissiale où les funérailles seront célébrées par Mgr Gérard-Marie Coderre, vendredi à 10h. a.m. et de là au cimetière du même endroit, lieu de sépulture. Pas de fleurs.



L'affaire des manuscrits ou la dilapidation du patrimoine national. Documents colligés et présentés par Gaëtan Dostie, sur notre photo. Le dossier sur ce qu'il est maintenant convenu d'appeler **L'affaire des manuscrits** a pour but de faire connaître la réputation des arguments allégués par le ministère, et de ceux qui l'ont appuyé, et de soutenir la légitimité de la Bibliothèque nationale à conserver les manuscrits d'ordre littéraire et culturel, d'éviter la dispersion de notre patrimoine national, et enfin, de lutter pour ce droit fondamental de tout citoyen dans un pays démocratique, de disposer librement de ses biens, y compris ses manuscrits!

En vente partout au prix de \$1.50 (coubli-reportage)

Carrières et Professions

CHEF-COMPTABLE
Hôpital et Foyer d'hébergement - 219 lits
Qualifications:
C.A. - R.I.A. - C.G.A. - ou expérience équivalente.
Faire parvenir curriculum vitae au:
Directeur général, Hôpital La Providence de Magog, 50 est, rue St-Patrice, Magog, Qué.

HOSPITALIER(ÈRE) INFIRMIÈRES
en salle d'opération
Expérience en salle d'opération souhaitable.
S'adresser à:
Directeur du personnel, Hôpital Notre-Dame de Sainte-Croix, Mont-Laurier, Cte Labelle, Tél.: 819-623-1234 poste 21

L'Institut de Recherche Appliquée sur le Travail (IRAT)
Organisme s'occupant de recherche, de formation et d'information demande un candidat ayant une formation en
ACTUARIAT et/ou en ÉCONOMIE
Fonctions:
Réalisation d'études et de travaux de recherche dans des domaines intéressants les travailleurs et leurs organisations syndicales et plus particulièrement dans le domaine des régimes de sécurité collective: décès, invalidité, retraite, mise à pied.
Une première étude dans ces domaines aura pour objet d'analyser les façons de coordonner les bénéfices de sécurité collective provenant des régimes gouvernementaux et des régimes privés.
Exigences:
- Expérience de recherche
- Connaissance approfondie des différents aspects des régimes de sécurité collective publics et privés.
Lieu de travail: Montréal
Traitement:
Selon la compétence et l'expérience.
Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 20 avril 1973 à l'adresse suivante:
Institut de Recherche Appliquée sur le Travail (IRAT), 762 ouest, rue Sherbrooke, Montréal 110, Qué.

Compagnie de renommée mondiale, spécialisée dans la fabrication de contenants métalliques de grande consommation, recherche
CONTREMAÎTRE EN LITHOGRAPHIE
(\$12,000 - \$15,000 + boni)
Fonctions:
Directement responsable des opérations de lithographie offset sur feuilles de métal. Responsable du contrôle de la qualité, de la marche et de la préparation du travail dans un département de lithographie.
Qualifications:
- Diplôme de cegep avec certificat en arts graphiques.
- De 3 à 5 ans d'expérience dans les techniques de lithographie.
- Expérience indispensable comme membre de la supervision.
- Solide compréhension mécanique.
- Il est nécessaire d'être bilingue.
Le poste offre d'excellentes chances d'avancement.
Prière de faire parvenir votre curriculum vitae à:
Case 1997, Le Devoir, Montréal

CONSEIL SCOLAIRE DE NIPISSING
Écoles secondaires de North Bay et de Sturgeon Falls
Nous recherchons pour septembre 1973 les professeurs suivants:
École secondaire Franco-Cité, Sturgeon Falls, Ontario.
Dessin industriel ou architectural
Ateliers - filles (cours pratique)
Commerce - Sténographie simplifiée Pitman
Sciences (chimie)
Sciences générales
Éducation physique (garçons) plus autres matières
Directeur: M. D. Lafleur Tél.: Bur. (705) 753-1510 Rés. (705) 753-0587
École secondaire Algonquin North Bay, Ontario.
Directeur de la section "Affaires et Commerce"
Français et/ou art dramatique
Sciences (biologie)
Économie domestique (années I et II)
Beaux-Arts (années II, III et IV)
Matières commerciales
English (années I et II)
Sciences (physique)
Mathématiques (I et II)
Directeur: M. R. Perron Tél.: Bur. (705) 472-8240 Rés. (705) 472-3368
F.J. McElligot High School
Mattawa, Ontario
Directeur: M. William Kennedy Tél.: (705) 744-5691
Géographie
Échelle de salaire 1972/73

	Minimum	Maximum
Cat. 1	\$7,500	\$13,100
Cat. 2	\$7,800	\$13,800
Cat. 3	\$8,700	\$15,700
Cat. 4	\$9,200	\$16,700

MM. D. Lafleur et R. Perron seront à l'Hôtel Skyline, Ottawa pour entrevues jeudi soir le 12 et vendredi le 13 avril.

SECRÉTAIRE DE DIRECTION
Le poste:
Assister le président d'une importante association
La candidate doit:
Posséder la sténographie, maîtriser parfaitement le français et l'anglais, faire preuve d'initiative, savoir diriger un personnel de bureau.
Conditions:
Salaire à discuter.
Postes de direction ouverts.
Adresser curriculum vitae à:
Case 1999, Le Devoir, Montréal

CEGEP DE SAINT-JÉRÔME
demande un
CONSEILLER EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
à l'éducation permanente
Fonction:
Le conseiller en enseignement professionnel assiste la direction du Collège dans l'élaboration et l'application des politiques dans le domaine de l'enseignement professionnel consacré aux adultes.
Attributions:
Il s'intéresse principalement:
- aux programmes, au contenu des cours, aux méthodes et techniques de l'enseignement, au matériel didactique, à l'évaluation de l'apprentissage;
- à l'analyse des besoins de formation et de perfectionnement du personnel des secteurs privés, publics et para-publics;
- à la promotion des cours offerts à ces secteurs.
Il collabore de plus avec les organismes reliés à la formation professionnelle (C.M.C., C.F.P., etc.)
Qualifications:
Premier grade universitaire et expérience pertinente.
Salaire:
Selon l'échelle de traitements des professionnels.
Envoyer curriculum vitae au plus tard le 16 avril 1973 à 17h. au:
Secrétaire général, Cegep de St-Jérôme, 295, avenue du Palais, Saint-Jérôme, Comté Terrebonne, Qué.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
L'Université du Québec à Montréal requiert les services d'un PROFESSEUR DE CINÉMA
Poste:
Professeur à temps plein à compter du 1er juin 1973.
Fonction:
Responsable d'atelier de production en cinéma et de cours de langage et d'histoire cinématographiques dans le cadre d'un programme de 1er cycle d'information culturelle.
Qualifications:
Expérience en production cinématographique. Exigence minimale: 2e cycle universitaire. Cependant, la priorité sera accordée aux candidats ayant une formation supérieure à un 2e cycle universitaire.
Expérience dans le domaine de l'enseignement.
Veuillez faire parvenir, d'ici le 1er mai, toute demande et curriculum vitae à:
Monsieur Mauro F. Malservici Doyen Gestion académique Université du Québec à Montréal C.P. 8888, Montréal 101

GROUPÉ COMMERCE ASSURANCE
L'un des plus importants groupes de compagnies d'assurances générales au Québec recherche les services de:
DIX (10) AGENTS DE RÉCLAMATIONS
FONCTIONS:
- Faire enquête et procéder au règlement à la suite d'un sinistre.
- Rencontrer les courtiers dans les diverses localités d'un territoire.
EXIGENCES:
- Le candidat devra posséder des connaissances approfondies dans tous les domaines de l'assurance générale, tel que l'Automobile, les Biens et Accidents.
- Un minimum de trois (3) ans d'expérience comme agent de réclamations est essentiel.
- Une bonne connaissance de l'anglais serait un avantage.
LIEU DE TRAVAIL:
- Montréal et divers territoires en province.
CONDITIONS DE TRAVAIL:
- Le salaire sera établi selon les qualifications et l'expérience. - Les avantages sociaux sont généreux.
Faire parvenir votre "curriculum vitae" au:
Service du Personnel GROUPE COMMERCE ASSURANCE 2450, rue Girouard Case postale 1000 St-Hyacinthe, Qué.

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LAPOINTE "PROGRAMMEUR CLASSE II"
Cette offre est faite sans préjudice et elle n'engage pas Messieurs les Commissaires à accorder le poste à l'un ou l'autre des candidats. Chaque candidat devra accompagner son offre de services de son curriculum vitae.
Les offres de services des intéressés devront être parvenues, sous pli cacheté, à Monsieur Roger Tremblay, Directeur des Services financiers, 280, rue St-Joseph, case postale 1600, Jonquière, P. Qué., avant dix-sept (17) heures, mercredi, le 25 avril 1973.
Sur l'enveloppe scellée devra être indiquée clairement l'identification suivante: "OFFRE DE SERVICES, CONCOURS NO 73-17".
NATURE DU TRAVAIL:
Le rôle principal et habituel de l'employé de cette classe consiste à élaborer des programmes destinés au traitement de données par ordinateur à partir de systèmes dont le cadre général est établi par l'analyste en informatique.
ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES:
Le programmeur établit et prépare les diagrammes généraux et détaillés des programmes; il codifie des données de façon logique; il prépare les informations pour essais; il teste et met les programmes à point; il prépare la documentation de programmes à point; il prépare la documentation de programmes tels que les cahiers de procédures, les manuels d'opérations et autres normes de documentation requises.
Le programmeur évalue, rectifie et épure les programmes existants pour tenir compte des changements dans les exigences des systèmes ou dans les structures de l'équipement.
Il peut également participer à différentes phases de l'analyse de systèmes en effectuant certains travaux de manière à en dégager l'analyste en informatique.
Le programmeur peut également initier un personnel subalterne, distribuer le travail et le vérifier.
Au besoin, il peut être appelé à accomplir toute autre tâche connexe.
QUALIFICATIONS REQUISES:
Scolarité et expérience
Posséder un diplôme d'études collégiales professionnelles, avec champ de spécialisation approprié, ou posséder un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.
OU
Avoir complété le cours secondaire V, avec option appropriée, ou posséder un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente et posséder six (6) années d'expérience pertinente en plus de connaître au moins un langage de programmation.
TRAITEMENT:
Entre \$6,942. et \$9,075.
J.-Maurice Dinelle, L. Péd.,
Directeur des Services du Personnel.

L'hôtel de ville à Bonn saccagé par les émeutiers anti-Thieu

BONN (d'après l'AFP) — Trente-quatre policiers et quatre manifestants ont été plus ou moins gravement blessés hier au cours des affrontements qui se sont produits à Bonn à l'occasion de la visite du président sud-vietnamien Nguyen Van Thieu en RFA, a annoncé M. Heinrich Stakemeyer, secrétaire d'Etat à l'Intérieur du gouvernement régional de Rhénanie-Westphalie. Il a précisé que 5 manifestants avaient été appréhendés, et 120 autres interpellés pour vérification d'identité.

Quant aux dégâts matériels, ils sont estimés à \$150.000 environ par la municipalité.

Le président Thieu n'a pour sa part rien vu de toute cette agitation. Il s'est en effet déplacé uniquement en hélicoptère de l'aéroport à la présidence de la république.

Pour la première fois dans l'histoire de la capitale ouest-allemande, l'hôtel de ville a été envahi et saccagé par les manifestants qui l'ont occupé pendant près d'une heure avant d'être expulsés par la police intervenue en force.

La visite du président Thieu à Londres, hier matin, a toutefois connu un peu plus de succès. Le premier ministre britannique, M. Edward Heath, "a assuré le président Thieu de la permanence du soutien diplomatique de la Grande-Bretagne", indiquait le communiqué du 10 Downing Street à l'issue des entretiens du Chequers.

Le premier ministre britannique a également assuré le président sud-vietnamien au cours de leur conversation qui a duré deux heures, que la Grande-Bretagne "avait l'intention d'aider à la reconstruction du Sud-Vietnam dans le cadre d'un effort international". La position de M. Heath rejoint le souhait des Américains qui préfèrent ce type d'aide aux accords bilatéraux.

Le premier ministre n'a toutefois pas précisé dans sa déclaration l'ampleur de cette aide qui serait, selon les observateurs, d'ordre essentiellement symbolique.

Au cours de l'entretien de cinquante minutes qu'il a eu avec le président Thieu M. Gustav Heimemann a notamment attiré l'attention de son hôte sur la situation des prisonniers et l'a invité à faire examiner leur cas par des observateurs neutres. Cet entretien s'est, selon un porte-parole de la présidence, déroulé dans une atmosphère qui "tout en étant pas froide, a été cependant marquée de réserve et de franchise". Le président Thieu a remercié, de son côté, M. Heimemann pour l'aide humanitaire apportée par la RFA au Sud-Vietnam.

Le président sud-vietnamien a quitté Bonn à la suite de cet entretien pour la Corée du Sud. Le chancelier Willie Brandt se trouvait entre-temps à Hanoi où s'ouvrait hier le congrès national du parti social-démocrate.

Au moment de l'occupation de l'hôtel de ville, les manifestants avaient enjoint aux fonctionnaires de cesser le travail et de vider les lieux. Ils se mirent ensuite en devoir de saccager le mobilier, jetant tables, fauteuils et dossiers par les fenêtres et couvrant en outre les murs d'inscriptions à la peinture rouge proclamant: "Pour la victoire des peuples d'Inchochine-Nixon, Assassin; Thieu, Bourreau - Brandt, complice."

Contrôlées par la faction marxiste-léniniste du parti communiste de RFA, ces manifestations ont été dirigées contre "l'impérialisme en général" et ont donné un avant goût de celles qui pourraient se dérouler lors des prochaines visites des dirigeants des superpuissances attendues en RFA. "Brejnev et Nixon seront accueillis de la même manière", a assuré un orateur marxiste-léniniste parlant sur la place du marché au moment même où le président de la RFA, M. Gustav Heimemann, recevait le chef de l'Etat sud-vietnamien.



Les émeutes anti-Thieu devant l'hôtel de ville, à Bonn, édifice qui date du 18e siècle.

(Téléphoto AP)

Quatre ambassades à Phnom Penh évacuent les femmes et les enfants de leur personnel

PHNOM PENH (d'après l'AFP et AP) — Plusieurs ambassades étrangères ont décidé hier d'évacuer les femmes et les enfants des membres de leur personnel. Ces décisions semblent avoir été inspirées par la violence et par les combats qui se déroulent de plus en plus près de la capitale.

Ces ambassades sont celles des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de l'Australie et du Japon. Dans d'autres ambassades, on a conseillé aux familles de profiter des vacances du Nouvel an bouddhiste, vendredi, pour quitter Phnom Penh.

En vue de palier aux difficultés de ravitalement de la capitale, les Etats-Unis ont mis en place hier un pont aérien qui doit assurer les besoins en pétrole de la capitale khmère. Un porte-parole de l'ambassade américaine a précisé que sans cet apport, les générateurs électriques et les pompes à eau de Phnom Penh auraient cessé toute activité.

L'opération de ravitaillement a débuté par l'arrivée de cinq avions citernes dont le chargement équivalait à deux semaines de consommation. Le gouvernement craint toutefois que le ravitaillement par bateaux depuis le territoire sud-vietnamien soit désormais impossible.

Pour sa part, le général Alexander Haig, envoyé spécial du président Nixon, est arrivé hier matin à Phnom Penh pour une brève visite dans la capitale khmère.

Le chef d'état-major adjoint de l'armée américaine devait y rencontrer le maréchal Lon Nol, président de la République khmère. Il devait quitter Phnom Penh dans l'après-midi.

Dans une tentative de minimiser les difficultés que connaît le régime Lon Nol, le ministre du gouvernement de Phnom Penh, M. Kean Reth, a qualifié "d'affirmation mensongère de la propagande ennemie" les déclarations du Front uni national du Kampuchea (FUNK) qui dit contrôler "90 pour cent du territoire khmer avec cinq millions et demi d'habitants".

Toutefois, le ministre a reconnu qu'environ "un tiers du territoire et un million et demi des habitants de la République khmère" échappaient au contrôle des autorités de Phnom Penh.

Après avoir souligné que les terroristes "occupés" le sont par des forces nord-vietnamiennes "avec la complicité des éléments rebelles khmers disparates" et que "les provinces sous occupation ont toutes des densités de population extrêmement faibles, voire insignifiantes", le ministre a affirmé que "Phnom Penh ne verra pas une ville assiégée et que sa situation présente n'inspire pas d'inquiétude particulière aux autorités khmères".

Le Mékong "est maintenu ouvert" a souligné M. Kean Reth, qui a affirmé que plusieurs cargos et pétroliers étaient arrivés à Phnom Penh. De son côté, le porte-parole du haut commandement khmer a annoncé que les troupes khmères avaient, lundi, "dégagé

et ouvert à la circulation toute la Route numéro quatre" qui relie Phnom Penh au port de Kompong Som. Le porte-parole n'a cependant pas précisé s'il était prévu qu'un convoi routier emprunte prochainement cette route. Il y a en effet près de trois semaines qu'aucun convoi n'a pu relier Kompong Som à Phnom Penh.

Les forces nord-vietnamiennes et khmères rouges ont d'autre part maintenu leur pression contre la ville de Takeo, à cinquante kilomètres au sud de Phnom Penh, attaquant à plusieurs reprises au cours des dernières vingt-quatre heures les défenses de la ville

et ouverte à la circulation toute la Route numéro quatre" qui relie Phnom Penh au port de Kompong Som. Le porte-parole n'a cependant pas précisé s'il était prévu qu'un convoi routier emprunte prochainement cette route. Il y a en effet près de trois semaines qu'aucun convoi n'a pu relier Kompong Som à Phnom Penh.

Les forces nord-vietnamiennes et khmères rouges ont d'autre part maintenu leur pression contre la ville de Takeo, à cinquante kilomètres au sud de Phnom Penh, attaquant à plusieurs reprises au cours des dernières vingt-quatre heures les défenses de la ville

et ouverte à la circulation toute la Route numéro quatre" qui relie Phnom Penh au port de Kompong Som. Le porte-parole n'a cependant pas précisé s'il était prévu qu'un convoi routier emprunte prochainement cette route. Il y a en effet près de trois semaines qu'aucun convoi n'a pu relier Kompong Som à Phnom Penh.

Les forces nord-vietnamiennes et khmères rouges ont d'autre part maintenu leur pression contre la ville de Takeo, à cinquante kilomètres au sud de Phnom Penh, attaquant à plusieurs reprises au cours des dernières vingt-quatre heures les défenses de la ville

et ouverte à la circulation toute la Route numéro quatre" qui relie Phnom Penh au port de Kompong Som. Le porte-parole n'a cependant pas précisé s'il était prévu qu'un convoi routier emprunte prochainement cette route. Il y a en effet près de trois semaines qu'aucun convoi n'a pu relier Kompong Som à Phnom Penh.

Les forces nord-vietnamiennes et khmères rouges ont d'autre part maintenu leur pression contre la ville de Takeo, à cinquante kilomètres au sud de Phnom Penh, attaquant à plusieurs reprises au cours des dernières vingt-quatre heures les défenses de la ville

et ouverte à la circulation toute la Route numéro quatre" qui relie Phnom Penh au port de Kompong Som. Le porte-parole n'a cependant pas précisé s'il était prévu qu'un convoi routier emprunte prochainement cette route. Il y a en effet près de trois semaines qu'aucun convoi n'a pu relier Kompong Som à Phnom Penh.

et ouverte à la circulation toute la Route numéro quatre" qui relie Phnom Penh au port de Kompong Som. Le porte-parole n'a cependant pas précisé s'il était prévu qu'un convoi routier emprunte prochainement cette route. Il y a en effet près de trois semaines qu'aucun convoi n'a pu relier Kompong Som à Phnom Penh.

Les forces nord-vietnamiennes et khmères rouges ont d'autre part maintenu leur pression contre la ville de Takeo, à cinquante kilomètres au sud de Phnom Penh, attaquant à plusieurs reprises au cours des dernières vingt-quatre heures les défenses de la ville

et ouverte à la circulation toute la Route numéro quatre" qui relie Phnom Penh au port de Kompong Som. Le porte-parole n'a cependant pas précisé s'il était prévu qu'un convoi routier emprunte prochainement cette route. Il y a en effet près de trois semaines qu'aucun convoi n'a pu relier Kompong Som à Phnom Penh.

Les forces nord-vietnamiennes et khmères rouges ont d'autre part maintenu leur pression contre la ville de Takeo, à cinquante kilomètres au sud de Phnom Penh, attaquant à plusieurs reprises au cours des dernières vingt-quatre heures les défenses de la ville

et ouverte à la circulation toute la Route numéro quatre" qui relie Phnom Penh au port de Kompong Som. Le porte-parole n'a cependant pas précisé s'il était prévu qu'un convoi routier emprunte prochainement cette route. Il y a en effet près de trois semaines qu'aucun convoi n'a pu relier Kompong Som à Phnom Penh.

Les forces nord-vietnamiennes et khmères rouges ont d'autre part maintenu leur pression contre la ville de Takeo, à cinquante kilomètres au sud de Phnom Penh, attaquant à plusieurs reprises au cours des dernières vingt-quatre heures les défenses de la ville

et ouverte à la circulation toute la Route numéro quatre" qui relie Phnom Penh au port de Kompong Som. Le porte-parole n'a cependant pas précisé s'il était prévu qu'un convoi routier emprunte prochainement cette route. Il y a en effet près de trois semaines qu'aucun convoi n'a pu relier Kompong Som à Phnom Penh.

Les forces nord-vietnamiennes et khmères rouges ont d'autre part maintenu leur pression contre la ville de Takeo, à cinquante kilomètres au sud de Phnom Penh, attaquant à plusieurs reprises au cours des dernières vingt-quatre heures les défenses de la ville

et ouverte à la circulation toute la Route numéro quatre" qui relie Phnom Penh au port de Kompong Som. Le porte-parole n'a cependant pas précisé s'il était prévu qu'un convoi routier emprunte prochainement cette route. Il y a en effet près de trois semaines qu'aucun convoi n'a pu relier Kompong Som à Phnom Penh.

Messmer s'engage à tenir les promesses de Provins

PARIS (AFP) — Le premier ministre français, Pierre Messmer, a présenté hier après-midi au Parlement les grandes lignes de la politique générale qu'il entend mener. Il a engagé l'existence de son gouvernement sur son programme. Le vote sur la confiance interviendra demain soir.

Pour sa première rencontre avec la nouvelle Assemblée nationale, M. Messmer a prononcé un discours sortant essentiellement sur les problèmes économiques et surtout sociaux.

C'est en effet un catalogue de mesures sociales qui seront prises à court et à moyen termes, que le premier ministre a développé devant les députés.

En fait, le deuxième gouvernement Messmer tient les promesses que le premier a prodiguées au cours de la récente campagne électorale et qui avaient été rassemblées dans le fameux discours de Provins du 7 janvier.

Parmi les décisions les plus spectaculaires figurent: le salaire minimum à 1.000 francs par mois (\$200) à partir du mois de juillet, la retraite "à la carte" — c'est-à-dire à la convenance de chaque intéressé — à partir de 60 ans, selon des étapes qui seront ultérieurement fixées; pour les personnes âgées, une augmentation de pensions et une charte du troisième âge incluant des me-

sures relatives au logement, à l'usage des transports publics et au droit aux soins (probablement la gratuité); Un contrat de progrès pour les familles, comportant un allègement de la fiscalité; une réforme du financement de la sécurité sociale, qui ne serait plus assurée seulement par les cotisations patronales et ouvrières mais aussi par l'Etat, une part des dépenses étant à la charge de l'impôt.

Un effort fiscal supplémentaire sera demandé aux plus favorisés.

Naturellement, le premier ministre a évoqué deux problèmes brûlants: celui des manifestations estudiantines et celui des revendications des ouvriers spécialisés, les fameux OS.

En ce qui concerne "l'agitation politique" qui trouble les lycées et les universités, M. Messmer a lancé un appel à la discipline, agitant à la fois le bâton et la carotte.

Dès que des établissements seront occupés illicitement, a-t-il dit, ils seront évacués, et les élèves ne doivent pas compter sur l'indulgence lors des examens. En revanche, des adaptations seront apportées à la législation sur les sursis, cause première de l'agitation lycéenne.

Quant aux OS, M. Messmer a souhaité qu'une négociation patronat — syndicats permette d'arrêter des orientations précises pour lutter contre la "parcellisation des tâches", pour procurer une plus grande liberté dans les horaires, pour aménager les rythmes de travail et restreindre rapidement certaines formes de salaires liées au rendement. Une loi consacrera et rendra obligatoires les résultats de la négociation.

Enfin, M. Messmer a confirmé qu'une révision constitutionnelle interviendrait prochainement pour abaisser à cinq ans (au lieu de 7) la durée du mandat du président de la République. Ainsi, les députés et les sénateurs se réuniront-ils ensemble, en "congrès" à Versailles, avant la fin de l'année pour modifier la Constitution dans ce sens.

LA CROIX-ROUGE
TOUJOURS PRÊTE
À AIDER

Pas d'observateur du GRP à l'ONU?

NATIONS UNIES (par l'AFP) — Le porte-parole de l'ONU a refusé hier de démentir ou de confirmer une information publiée par un quotidien de New York, selon laquelle le secrétaire général des Nations unies, M. Kurt Waldheim, a fait connaître au gouvernement révolutionnaire provisoire du Vietnam que les conditions propres à l'établissement sous une forme ou sous une autre d'une représentation de ce gouvernement aux Nations unies n'étaient pas réunies dans les circonstances actuelles.

Le porte-parole a cependant confirmé que le représentant du secrétaire général, M. Raymond Aubrac, avait été chargé de transmettre à ce gouvernement, à Paris, "une réponse" de M. Waldheim à la récente communication de madame Binh, ministre des Affaires étrangères du GRP, lui faisant part de la nomination d'un observateur auprès des Nations unies.

Il apparaît ainsi probable, malgré l'extrême discrétion du porte-parole de l'ONU, que le secrétaire général a voulu faire dire au GRP, avec toutes les explications politiques et juridiques nécessaires, que le moment n'était pas encore venu d'installer une représentation à l'ONU et que cette question, sans être pour autant "enterrée", devrait être remise à des circonstances plus propices.

Par ailleurs, le gouvernement de Saigon et le GRP se sont mis d'accord, au cours d'une réunion de l'une des sous-commissions de la Commission militaire bipartite, pour inviter des représentants des Croix-Rouges polonaise et canadienne à visiter les centres de détention de civils, a annoncé hier un porte-parole du gouvernement de Saigon.

Le porte-parole a précisé que le gouvernement de Saigon avait cependant refusé que les deux délégations emmenent des médecins avec elles, la Croix-Rouge ayant déjà, selon lui, "suffisamment de médecins" au Sud-Vietnam.

37 bouddhistes libérés à Saigon

SAIGON (AFP) — Le vénérable Huyen Quang, secrétaire général de l'Institut pour la propagation de la foi bouddhique de la pagode anti-gouvernementale An Quang, a obtenu la libération de trente-sept bouddhistes, apprend-on du ministère sud-vietnamien de l'Intérieur.

Le vénérable avait présenté une liste de cent-quarante deux bouddhistes détenus par les autorités mais n'a obtenu que la libération de trente-sept d'entre eux dont les dossiers "étaient les moins chargés", précise-t-on de même source.

Un grand nombre de ces bouddhistes avaient été arrêtés sous l'inculpation de "troubles de l'ordre public", au cours de manifestations contre la candidature unique du président Nguyen Van Thieu à l'élection présidentielle d'octobre 1971.

Depuis la signature de l'accord de cessez-le-feu, le 27 janvier dernier, les responsables de la pagode An Quang avaient adressé au président Nguyen Van Thieu une requête visant à accorder la liberté "aux fidèles bouddhistes arrêtés pour avoir lutté pour la liberté et la démocratie".

Hanoi viserait toujours le Sud-Vietnam

WASHINGTON (AFP) — M. Marshall Green, secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires d'Extrême-Orient, a déclaré que les Nord-Vietnamiens avaient sans doute toujours comme objectif de s'emparer du Sud-Vietnam et d'installer au Laos et au Cambodge des régimes qui leur soient favorables.

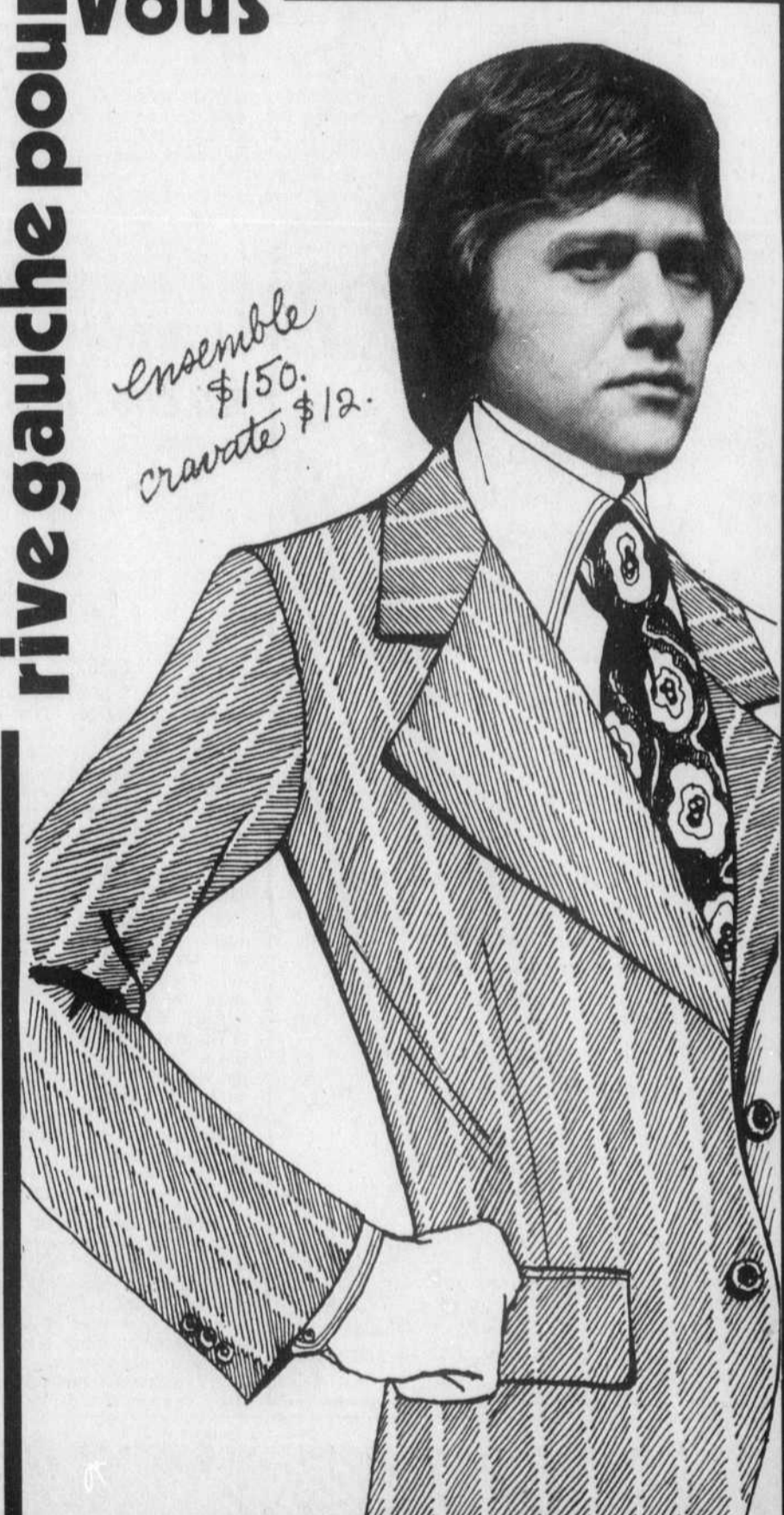
Au cours d'un déjeuner de presse dont il était l'invité d'honneur, M. Green a toutefois exprimé l'espoir que Ha-

noi cherchait désormais à atteindre ces objectifs par la compétition politique et par des voies pacifiques plutôt que par les moyens militaires.

L'adjoint du secrétaire d'Etat William Rogers, qui doit quitter ses fonctions à la fin du mois pour devenir ambassadeur en Australie, a refusé de discuter l'éventualité d'une reprise de l'intervention américaine au Vietnam.

rive gauche pour VOUS

Ensemble \$150.
cravate \$12.



rive gauche

1254 rue Ste-Catherine Ouest 861-9871
Westmount Square 931-5889 A Toronto aussi

L'INTÉRÊT QUÉBÉCOIS...
nos obligations d'épargne du Québec

... l'intérêt qui travaille pour nous et le Québec

MAINTENANT AVEC LE PLAN BUDGÉTAIRE C'EST PLUS FACILE!

2% + 3%

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DES FINANCES

ÉCOLE VINCENT-D'INDY
Affiliée à l'Université de Sherbrooke

Cours universitaire:
Baccalauréat - maîtrise - concertiste C.A. P.E.M. (certificat d'aptitudes pédagogiques à l'enseignement de la musique)

Cours collégial:
Concentration musique I et II reconnu d'intérêt public D.E.C. (diplôme d'études collégiales)

Cours élémentaire et secondaire
(musique seulement)
Diplôme de l'École Vincent-d'Indy

Collège mixte:
Résidence pour étudiantes seulement.

Renseignements:
École Vincent-d'Indy
200 avenue Vincent-d'Indy
Montréal 153 (Qué.)
Tél.: 273-4271, poste 263

Le projet de loi sur le commerce international

Nixon demande un "chèque en blanc" au Congrès

WASHINGTON (par l'AFP) - Le président Nixon a dévoilé un ensemble impressionnant de mesures destinées à améliorer la position des Etats-Unis sur les marchés mondiaux et à promouvoir les nouvelles règles que Washington souhaite en matière de commerce international, ensemble qui apparaît comme un compromis entre des exigences contradictoires.

avoir subi au cours des dernières années en matière de commerce international, soit en raison des insuffisances de leur propre législation, soit en raison des "pratiques déloyales" de leurs partenaires.

Le projet de loi que la Maison-Blanche a soumis hier à l'approbation du Congrès vise essentiellement à corriger les désavantages que les Etats-Unis estiment

jet de longs débats au Congrès puisque l'administration ne prévoit pas qu'il soit adopté avant l'automne.

Bien que sa rédaction ait donné lieu à de nombreuses consultations avec les syndicats, les milieux d'affaires et les parlementaires, il n'est nullement certain qu'il soit adopté tel quel par le Congrès.

Le fait que le président Nixon sollicite pratiquement un "chèque en blanc" en matière de commerce international, constitue certainement l'aspect le plus difficilement acceptable pour les parlementaires.

Le fait que ce projet de loi ne sera probablement pas voté avant l'ouverture du Nixon round en septembre prochain, à Tokio n'inquiète pas la Maison-Blanche.

Le fait que ce projet de loi ne sera probablement pas voté avant l'ouverture du Nixon round en septembre prochain, à Tokio n'inquiète pas la Maison-Blanche.

mination des droits de douane; autorité de négocier des réductions d'obstacles non-tarifaires qui deviendraient applicables si le Congrès n'y oppose pas son veto dans les 90 jours;

usage plus large des restrictions temporaires sur les importations pour protéger une industrie américaine menacée soit au moyen d'arrangements multilatéraux soit au moyen de contingents ou de relèvement des droits de douane.

renforcement des lois contre le dumping et sur l'application des droits compensatoires afin de permettre de riposter plus rapidement et plus efficacement contre les pratiques discriminatoires ou anti-compétitives d'autres pays;

plus grande autorité donnée au président de relever ou d'imposer temporairement de nouveaux droits de douane pour réduire le déficit de la balance des paiements des Etats-Unis;

autorité donnée au président de réduire temporairement les droits de douane sur certains produits pour lutter contre l'inflation des prix aux Etats-Unis;

octroi de préférences tarifaires aux produits manufacturés et semi-manufacturés des pays en voie de développement à l'exclusion des textiles, des chaussures, des montres et de certains produits sidérurgiques.

immunité plus large des dispositions des lois anti-trust accordée aux sociétés américaines pour favoriser leurs activités d'exportation.

Préférences tarifaires aux pays pauvres

Les intéressés ne bénéficieront pas rapidement des avantages consentis

WASHINGTON (AFP) - Le président Richard Nixon a enfin soumis au Congrès le projet de loi sur les préférences tarifaires aux pays en voie de développement prévues dès 1968 par la deuxième Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement pour être appliquées en 1970.

Ce projet avait été présenté la semaine dernière par le secrétaire d'Etat William Rogers, devant l'Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains, comme une importante et générale concession faite par les Etats-Unis aux pays en voie de développement.

lective de produits agricoles et de matières premières à l'exception de ceux dont l'importation est contingentée aux Etats-Unis, ce qui est le cas par exemple du sucre et du pétrole.

"Davantage et de meilleurs emplois"

WASHINGTON (AFP) - Voici le texte de la déclaration télévisée faite par le président Richard Nixon à l'occasion de l'envoi au Congrès du projet de loi sur le commerce extérieur.

Mais l'examen du texte déposé hier au Congrès par le président ne permet pas de s'attendre à ce que les pays pauvres d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine bénéficient rapidement et largement sur le marché américain des avantages tarifaires dont Washington avait accepté le principe en mars 1968.

elles ne pourront pas porter sur les produits dont un pays exporte déjà un pourcentage important (mais non déterminé) de sa production aux Etats-Unis, ou dont il exporte pour plus de 25 millions de dollars par an aux Etats-Unis;

La loi commerciale que j'envoie au Congrès aujourd'hui peut signifier davantage d'emplois et de meilleurs emplois pour les travailleurs américains.

Tout d'abord, le texte sur les préférences tarifaires fait partie du projet de loi "omnibus" sur le commerce extérieur dont les dispositions les plus importantes concernent les échanges des Etats-Unis avec leurs principaux partenaires: le Japon et l'Europe occidentale.

elles cesseront d'être appliquées dès que le produit d'un pays en voie de développement sera devenu compétitif avec le produit identique des pays industrialisés;

Elle peut aider les consommateurs américains à en avoir davantage pour leur argent.

Etant donné que le gouvernement a besoin de recevoir l'autorité de préparer et de mener les grandes négociations commerciales entre pays industrialisés on peut craindre que le texte sur les préférences tarifaires ne bénéficie pas d'une grande priorité.

les préférences tarifaires accordées aux pays en voie de développement sont susceptibles d'être frappées de toutes les restrictions et représailles prévues par la nouvelle loi commerciale pour défendre les intérêts commerciaux des Etats-Unis contre la concurrence déloyale.

Elle peut nous aider à accroître notre commerce, et ainsi à accroître la prospérité en Amérique.

D'autre part, le projet de loi comporte toute une série de restrictions qui risquent de limiter la portée des préférences;

Elles porteront sur les produits manufacturés et semi-finis à l'exception de ceux dont l'importation aux Etats-Unis pose déjà des problèmes, ce qui est en particulier le cas pour les textiles, les chaussures, les montres et certains produits sidérurgiques;

Et, ce qui est plus important, ces propositions peuvent nous aider à réduire les tensions internationales et à renforcer les structures de paix dans le monde.

elles porteront sur une liste sé-

Enfin, le texte déposé par le président prévoit qu'une fois que le système de préférences aura été approuvé par le Congrès, elles ne seront effectivement accordées que lorsque des enquêtes publiques auront déterminé, pour chaque catégorie de produits, qu'elles peuvent l'être sans danger pour l'industrie américaine.

Une assemblée des 78 remplacera le Stormont

LONDRES (AFP et AP) - Un projet de loi instituant une assemblée de 78 membres en Irlande du Nord a été déposé hier aux Communes par le secrétaire d'Etat britannique pour l'Ulster, M. William Whitelaw.

30 mai et aux élections de l'Assemblée en juin. La décision a été annoncée hier, dans la seconde ville d'Irlande du Nord, par un communiqué signé conjointement par les représentants du parti unioniste officiel et par ceux du parti démocratique unioniste du Révérend Ian Paisley.

Le texte met ainsi en application l'une des dispositions du Livre blanc, visant à remplacer l'ancien Stormont. Les élections devraient en principe se tenir en juin.

Par ailleurs, l'IRA officielle a fait savoir qu'elle se réservait le droit d'exercer des représailles contre l'armée britannique qui a tué trois de ses hommes au cours des derniers jours. L'organisation officielle - de tendance marxiste - avait déclaré une trêve qu'elle respectait pour mieux se consacrer au militantisme politique.

Un ancien ministre de la Santé d'Ulster, M. William Fitzsimons, a fait savoir hier à Belfast qu'il ne se présenterait pas à ces élections.

A Dublin, le plus important groupe bancaire de l'Irlande, l'Allied Irish Bank, a confirmé hier qu'il avait versé \$12.500 de rançon pour épargner la vie d'un gérant de succursale de Belfast - se rendant ainsi aux exigences des provos.

Un ancien ministre de l'intérieur, Sir Robert Porter, avait pris une décision identique. En rendant public son renoncement, M. Fitzsimons a précisé qu'il n'était nullement en désaccord avec M. Brian Faulkner et le parti unioniste, mais qu'il souhaitait un renouvellement du personnel politique en Ulster.

Le gérant avait été "condamné à mort" par les provos de l'IRA pour avoir refusé de "prêter de l'argent au peuple."

A Londonderry, les différends courants loyalistes ont décidé d'oublier leurs querelles pour former un front unique aux élections locales du

par une personnalité indépendante, mais divergent sur le choix de cette personnalité. M. Demirel serait favorable à la nomination de Naim Talu, ministre du Commerce du gouvernement démissionnaire, choix qui se heurterait à l'opposition de M. Ecevit.

Ankara: démission de Melen acceptée

ANKARA (AFP) - Le nouveau chef de l'Etat turc, M. Fahri Koruturk, a accepté hier la démission que lui avait présentée samedi le premier ministre, M. Ferit Melen, après avoir consulté entre-temps les responsables des différents partis politiques.

Le Parti de la Justice et le Parti Républicain du Peuple, dont les leaders devaient se rencontrer dans la soirée d'hier pour tenter de s'entendre sur la formation d'un nouveau gouvernement, sont d'accord sur la constitution d'un cabinet de transition dirigé

par une personnalité indépendante, mais divergent sur le choix de cette personnalité. M. Demirel serait favorable à la nomination de Naim Talu, ministre du Commerce du gouvernement démissionnaire, choix qui se heurterait à l'opposition de M. Ecevit.

Le professeur Katchalski élu chef de l'Etat d'Israël

TEL AVIV (par l'AFP) - Le professeur Ephraïm Katchalski a été élu hier par la Knesseth chef de l'Etat d'Israël.

la guérison de très nombreux cas d'artériosclérose.

Aussitôt élu, M. Katchalski a pris le nom de Katzir, nom que portait son frère, Aharon, tué lors de l'attentat de Lod.

Son élection par 66 voix contre 41, n'a pas surpris le professeur Katzir, qui était candidat du parti travailliste, n'a obtenu qu'une voix de plus que prévu étant donné qu'il pouvait compter sur 57 voix travaillistes, 4 voix progressistes et 4 voix des députés arabes.

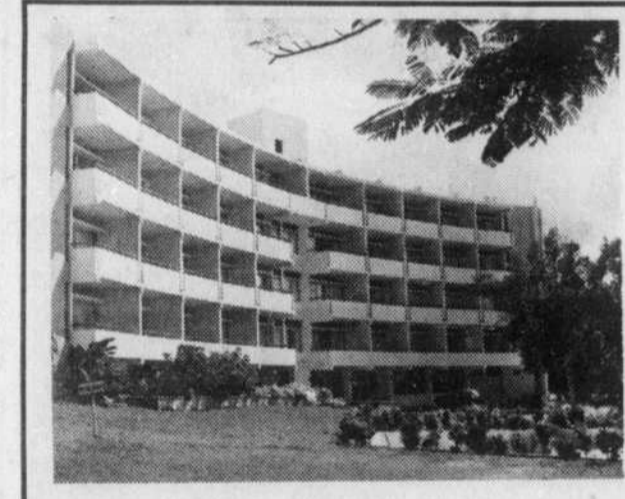
Le nouveau chef de l'Etat d'Israël est une personnalité scientifique de réputation mondiale. Energière, grand, d'allure sportive, le professeur Katchalski, qui prêterait serment le 23 mai prochain, a d'ailleurs d'emblée manifesté son intention de poursuivre ses recherches à l'Institut Weizmann de Rehovoth, où il dirige le département de biophysique.

C'est vraisemblablement, estime-t-on dans les milieux informés d'Ankara, sous la pression des chefs des deux principaux partis, MM. Suleyman Demirel et Bulent Ecevit, respectivement président du Parti de la Justice et du Parti républicain du Peuple, que M. Kohuturk, à qui l'on avait prêté l'intention samedi de conserver le même gouvernement, a pris sa décision.

Né en Ukraine en 1916, immigré en Palestine en 1922 avec ses parents, le quatrième président israélien a joué, avant la création de l'Etat d'Israël, un rôle actif dans la Haganah. A la demande de David Ben Gourion, mettant ses qualités de chercheur au service de l'armée clandestine juive, il a contribué alors à mettre au point et à fabriquer pour la Haganah des obusiers, des grenades, des armes automatiques et des explosifs.

MM. Demirel et Ecevit se sont en effet prononcés catégoriquement pour le départ de M. Melen et la constitution d'un nouveau gouvernement en attendant les élections générales qui doivent avoir lieu le 14 octobre prochain.

Mais ce sont surtout ses travaux et ses découvertes sur les polymères, les amino-acides et les protéines qui ont fait connaître le nouveau chef de l'Etat israélien dans le monde scientifique. Certaines de ses découvertes, appliquées en chirurgie, ont permis



L'Hôtel Pemcoe, Montego Bay, Jamaïque: lieu de séjour des gagnants d'un prix du concours organisé par LE DEVOIR. Les détails de ce concours seront publiés de nouveau dans LE DEVOIR du 24 avril 1973.

Déjeunez avec LE DEVOIR tous les matins

Pour vous assurer d'une livraison régulière à domicile... composez 844-3361 ou remplissez ce coupon et adressez-le à:

LE DEVOIR 211, rue du Saint-Sacrement Montréal 125, Québec

Form with fields for NOM, ADRESSE, APP., VILLE, and TEL.

À la semaine: \$0.90 6 mois: \$19.00 1 an: \$35.00 Payable au porteur. Faire un chèque à l'ordre de LE DEVOIR

Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi des livres de graisse disgracieuse! Utilisez ce menu diététique maison. C'est très facile - et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez Plan d'amaigrissement Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le Plan d'amaigrissement Naran.

Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi des livres de graisse disgracieuse! Utilisez ce menu diététique maison. C'est très facile - et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez Plan d'amaigrissement Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le Plan d'amaigrissement Naran.



EMBELLISSEZ VOS PARTERRES

- List of plants and products: ARBRES D'ORNEMENTS, ROSIERS SÉLECTIONNÉS, PLANTES VIVACES, ARBUSTES D'ORNEMENTS, CONIFÈRES, ARBRES FRUITIERS.

PAMPHLET "GUIDE SUR LA PLANTATION, LE SOIN, L'ENTRETIEN DES PLANTES" GRATIS SUR DEMANDE

w.h.perron 515, boul. Labelle, Chomedey, Laval Qué. 332-3610

Advertisement for TRUST GÉNÉRAL DU CANADA featuring a large '100' graphic and the text 'paie sur les dépôts de 5 ans'.

L'OTAN se penche sur les problèmes climatiques

Le Canada propose une étude sur les effets des réactés volant dans la stratosphère

OTTAWA (PC) — Le ministre canadien de l'Environnement, M. Jack Davis, a proposé hier aux délégués du comité sur les défis de la société moderne de l'OTAN, d'entreprendre une étude sur les effets climatiques des réactés volant à très haute altitude.

Parlant à l'ouverture de la conférence de deux jours à Ottawa, le ministre a dit que le gouvernement canadien était disposé à consacrer quelques millions de dollars à cette étude dont il veut bien être le parrain, dans le cadre des projets entrepris par l'organisme.

M. Davis a ajouté que les travaux de l'OTAN n'ont porté, jusqu'ici, que sur des recherches atmosphériques, avec les appareils disponibles. Il a toutefois souligné que les réactés consomment l'ozone dans la stratosphère à des altitudes de plus de 30,000 pieds, et laissant des particules qui se maintiennent des années durant dans l'air.

Selon lui, on aurait besoin de plus de renseignements sur ces changements et leurs effets climatiques, même si des scientifiques prétendent que la réduction de l'ozone est due à l'augmentation des rayons ultra-violet qui atteignent la couche terrestre.

Les particules dont a parlé le ministre ont déjà doublé la densité des nuages qui peuplent la route aérienne très achalandée au-dessus de l'Atlantique nord.

Le président du comité et secrétaire général de l'OTAN, M. Joseph Luns, a indiqué que l'organisme accueillerait favorablement la proposition de M. Davis.

Quant au délégué américain, M. Russell Train, il a proposé une étude sur l'énergie solaire et géothermique.

M. Train, qui est président du Conseil de la Maison-Blanche sur la qualité de l'environnement, a souligné que les

pays de l'OTAN se devaient de trouver de nouvelles sources d'énergie.

D'après lui, l'énergie solaire pourrait éventuellement servir si l'on trouvait le moyen de la capter et de l'entreposer. Quant à l'énergie géothermique, elle utiliserait la chaleur et les vapeurs déjà emprisonnées sous l'écorce terrestre.

M. Train a également accueilli avec chaleur la proposition de M. Davis, ajoutant que son pays dépensait déjà chaque année quelque \$6,7 millions en recherches atmosphériques et qu'il était

Le Prix de la Banque royale

Le professeur James Alexander Corry, l'un des éducateurs les plus connus du Canada, a reçu hier à Toronto le prix de \$50,000 de la Banque royale pour 1973. Le professeur Corry devient la septième personne et le premier éducateur à recevoir ce prix depuis sa fondation en 1967. Il a été choisi comme récipiendaire "pour la valeur exceptionnelle de sa contribution à l'éducation au Canada".

Le professeur Corry, qui est âgé de 73 ans, a été principal de l'Université Queen's de 1961 à 1968 et il a joué un rôle de premier plan dans le mouvement de promotion et de mise au point de la participation des étudiants à la gestion, à une époque de grand malaise dans la population estudiantine.

Les USA souhaitent que le Canada continue à jouer son rôle au Vietnam

OTTAWA (PC) — La délégation américaine à la 15e réunion du groupe interparlementaire Canada-États-Unis qui s'est tenue à Washington ces jours-ci a affirmé que le rôle joué par le Canada au Vietnam était extrêmement utile, voire essentiel, et que les États-Unis espéraient fortement que notre pays continuerait à assumer "cette pénible tâche".

La délégation canadienne de 25 sénateurs et députés était dirigée par le président adjoint des Communes, M. Robert McCleave et par la présidente du Sénat, Mme Muriel Ferguson.

Deux comités ont étudié principalement les questions commerciales et monétaires, et celles touchant à l'énergie, l'environnement et la sécurité.

Sur la question de la paix en Indochine, les délégués canadiens ont fait état de la satisfaction générale qu'a suscitée au Canada à la fin de l'intervention des États-Unis dans le conflit vietnamien, tout en exprimant leurs regrets que les hostilités n'aient pas encore réellement cessé.

Les délégués canadiens ont expliqué à leurs collègues des États-Unis la réticence de leur pays à faire partie de la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Vietnam et son éventuel retrait, même après avoir renouvelé son engagement pour 60 jours, étant convaincus qu'il n'y a pas lieu "de répéter l'expérience décevante et future réalisée antérieurement dans ce domaine".

Les Canadiens ont ajouté que "la décision actuelle du Canada de prolonger sa participation de 60 jours est plutôt due aux pressions internationales qu'à la conviction qu'il joue un rôle efficace".

Surtout après l'incident de la fin de semaine qui a coûté la vie à un Canadien, le Canada hésite de plus en plus à prolonger sa participation à la CICS.

Les délégués américains ont de leur côté noté que les rouages prévus pour le cessez-le-feu étaient sans doute imparfaits et qu'ils ne fonctionnaient pas comme on l'avait prévu, mais ils ont souligné combien il avait été difficile d'en arriver à cette entente délicate.

Le coup de feu qui aurait tué un agent de la GRC n'était rien d'autre qu'un "accident"

SYDNEY, N.-E. (PC) — Le solliciteur-général Warren Altemand a déclaré que le coup de feu qui a tué la semaine dernière à Ottawa, un agent de la GRC, originaire de la Nouvelle-Ecosse, n'était rien d'autre qu'un accident que "la presse a malheureusement monté en épingle".

M. Allmand, ministre responsable de la Gendarmerie royale, a précisé, lundi, que cet accident était "très triste... une méprise", mais que les comptes rendus de la presse en parlaient "comme s'il s'était agi d'une querelle".

L'agent Brian Shane Porter, de Yarmouth, est mort d'une balle reçue dans la poitrine; son compagnon de chambre, le policier Randall Sterling Powell, a été accusé de meurtre.

Selon M. Allmand, les journaux d'Ottawa auraient particulièrement présenté le fait comme si les agents s'étaient disputés.

"Ce n'était pas le cas. Ils étaient deux très bons amis... De toute évidence, ils ignoraient que le revolver était chargé... Bien entendu, il n'aurait pas dû l'être, puisqu'ils n'étaient pas au travail à ce moment-là."

M. Allmand répondait ainsi à une question portant sur l'emploi des armes par les policiers canadiens. Il s'adressait à un groupe d'étudiants en criminologie du campus Sydney, de l'Université St. Francis Xavier.

Étude du programme de soins dentaires en Saskatchewan

REGINA (PC) — Un comité consultatif a fait valoir hier qu'un éventuel programme de soins dentaires assuré pour les enfants devrait être prolongé jusqu'à l'âge de 18 ans.

Le comité, dirigé par le Dr. K.J. Paynter, doyen du collège d'art dentaire de l'université de la Saskatchewan, estime en effet que la proposition du gouvernement d'assurer les soins dentaires jusqu'à l'âge de 12 ans pouvait produire des séquelles "désastreuses", puisque, rappelle le Dr. Paynter, "de nombreux spécialistes ont souligné que l'âge de 12 ans était probablement la pire période pour arrêter le programme".

Le projet initial devrait coûter, selon les prévisions, de \$4 à \$5 millions; si la période de 12 ans à 18 ans était intégrée à l'assurance, il en coûterait environ \$2,25 millions de plus au gouvernement.

Le comité dirigé par le Dr. Paynter a été mis sur pied l'automne dernier, pour conseiller le ministre de la Santé Walter Smishek sur les détails du programme d'assurance de soins dentaires pour les enfants âgés de trois à 12 ans. Outre une prolongation du programme, le comité recommande une étude sur la possibilité qu'auraient les dentistes privés d'y participer; le comité insiste aussi sur l'importance de l'aspect préventif; il suggère notamment la fluoruration de l'eau et le retrait des distributrices de bonbons et de boissons gazeuses des écoles.

La vodka la mieux vendue au Canada à un prix populaire.



RÉPONDEZ À L'APPEL!
DEVENEZ ENGAGÉ VOLONTAIRE

AVIS de CHANGEMENT D'ADRESSE des ABONNÉS du JOURNAL LE DEVOIR

Afin d'éviter toute interruption dans la livraison de leur journal, nous prions les abonnés du DEVOIR qui déménagent de bien vouloir nous faire part de leur changement d'adresse au moins 10 jours à l'avance.

Je paie mon abonnement au porteur à chaque semaine

Mon abonnement est payé d'avance

je le reçois par porteur

je le reçois par la poste

Nom

Adresse actuelle

Nouvelle adresse

à compter du

S.V.P. remplir ce coupon et l'adresser à Journal LE DEVOIR, Case postale 6033, Montréal 101 (Québec)

DÉCOUVREZ LE NOUVEAU DUPUIS



Pour l'étudiant ou l'homme d'affaires
75⁹⁵ ch.

Machine à écrire BROTHER ACTIVATOR 899. Modèle De Luxe tout acier. Clavier courant de 88 caractères bilingues, margeur manuel, presse-papier gradué, tablette à effacer et support du papier, levier du ruban à 2 couleurs, réglage de pression des touches, réglage à demi-espaces, tabulateur fixe (10 espaces). Brun cuivré. Transportable dans une mallette simple cuir.

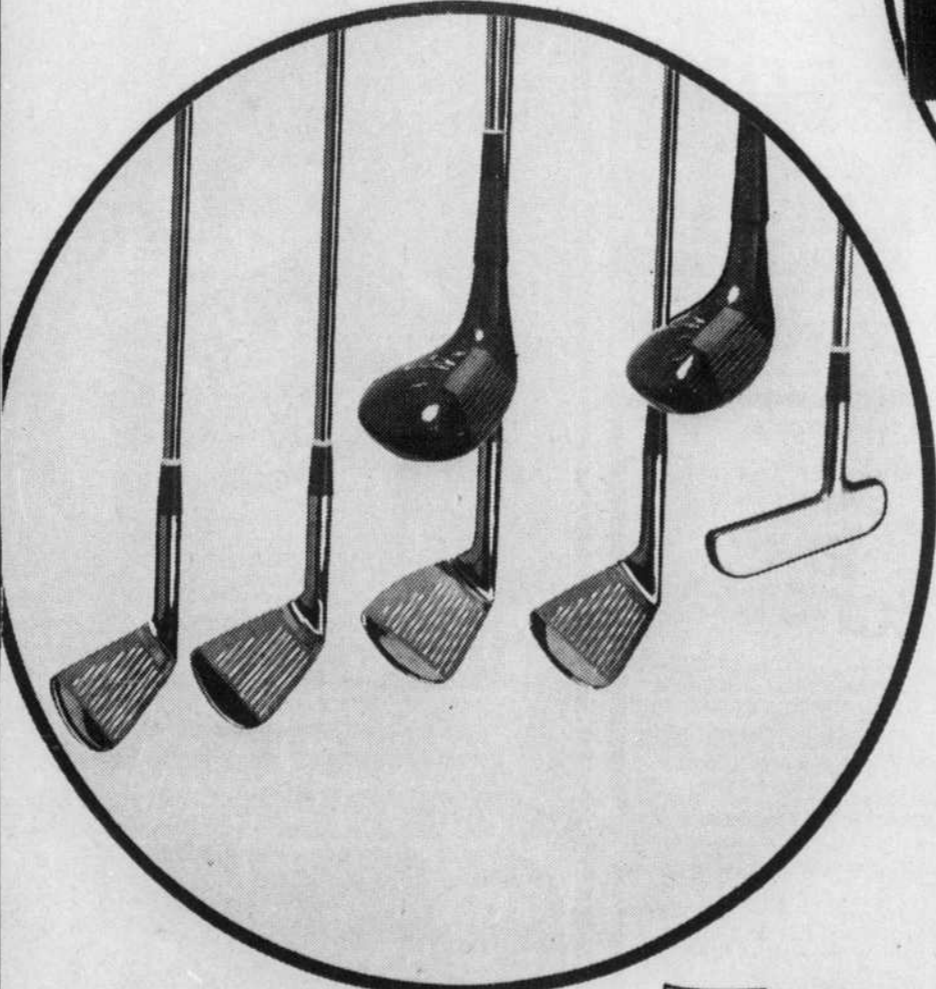
114⁹⁵ ch.
 (Avec étui portatif et rechargeur de piles)

Calculatrice électronique PROCAL 408 BROTHER. Additionne, soustrait, multiplie et divise en un instant. Modèle portatif très léger, il ne pèse que 20 onces. Env.: 2 1/8 x 6 3/4 x 4 1/8 po.

COMPOSEZ 842-6171 DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE — RAYON 280



Bientôt le golf...



47⁸⁸ l'ens.

Jeu de bâtons "Tru-Flite" de Spalding, pour hommes ou femmes, droitiers (pour gauchers: délai d'une semaine pour livraison). Boies: 1 et 3 têtes en plaque-minier solide et résistant. Fers: 3, 5, 7, 9, et plat. Formes nouvelles avec distribution du poids au centre de gravité; têtes en acier carbone fini chromé. Manches en acier, poignées en caoutchouc noir et ton or pour hommes; bleu et blanc pour femmes.

A. Rebel 3/2⁵⁰ B. Encore 3/2²⁵ C. Canada Cups 3/1⁸⁹

Balles de golf Spalding, fabrication deux pièces. Unicolor® et Duosphere®, une exclusivité Spalding. © Marques déposées.

24⁹⁵ ch.

Support de golf Foreway en acier fini lustré, solide et léger. Roues de 12 pouces, roulement à billes. Garantie de 2 ans contre toutes déficiences de construction.

COMPOSEZ 842-6171 Livraison sans frais des commandes de 2.00 et plus.
DUPUIS — TROISIÈME — RAYON 920



LE NOUVEAU DUPUIS... D'ACCÈS DIRECT PAR LE MÉTRO BERRI-deMONTIGNY

Le premier rapport de l'Office de protection du consommateur: un pas dans la bonne direction

par Gérard LeBlanc

QUEBEC — Le premier rapport officiel de l'Office de la protection du consommateur (OPC) révèle que cet organisme gouvernemental est largement consulté par les citoyens. Sa juridiction limitée ne lui permet cependant de donner suite qu'à moins de 20% des plaintes reçues des consommateurs.

En rendant public ce premier rapport officiel de l'OPC, M. William Tetley, ministre des institutions financières et responsable de l'OPC, a déclaré que le travail accompli par l'Office constituait un pas important dans la bonne direction mais qu'il restait encore beaucoup à faire pour la protection du consommateur.

Parmi les domaines considérés comme prioritaires par son ministère, M. Tetley a mentionné ceux de la publicité et du crédit aux consommateurs.

Vantant la qualité du récent dossier publié par la Fédération des Associations coopératives d'éducation familiale (ACEF), qui démontre que les Québécois s'endettent de plus en plus, M. Tetley considère la possibilité d'établir un mécanisme pour limiter la quantité de crédits à accorder à un consommateur.

Il ajoute que la mise sur pied d'un tel mécanisme est particulièrement difficile puisque ce sont les plus pauvres qui ont le plus besoin de crédit. "Comment établir un tel règlement sans donner plus d'argent aux assistés sociaux?", s'est-il demandé.

Dans un autre secteur, M. Tetley a laissé entendre que la prochaine conférence fédérale-provinciale pourrait peut-être apporter un début de solution au problème de la sollicitation abusive faite par certaines compagnies.

Certaines provinces prépareraient actuellement un dossier plutôt incriminant à l'endroit de firmes comme la Retail Credit Company of Canada Limited, filiale d'une compagnie américaine, qui fournit de l'information vraiment personnelle sur les

clients sollicités par les compagnies.

Le ministère a été saisi d'un cas où la Retail Credit Company aurait indiqué à une compagnie de finance qu'un client "avait la parole facile et parlait beaucoup plus qu'il n'agissait".

Le problème de la sollicitation à domicile suscite également la question des fameuses listes obtenues par les compagnies pour envoyer du courrier ou même faire parvenir des appels téléphoniques à leurs clients éventuels. M. Tetley se dit conscient de ce problème mais admet ne pas savoir comment y remédier.

Par ailleurs, M. Tetley a annoncé l'ouverture prochaine de cinq bureaux régionaux qui viendront s'ajouter à ceux de l'OPC à Montréal et Québec.

Depuis leur ouverture l'automne 1971, ces deux bureaux reçoivent respectivement plus de 400 et plus de 200 plaintes par jour. L'Office n'ouvre un dossier que sur réception d'une plainte écrite; plus de 6,000 de ces dossiers ont été dressés depuis la création de l'OPC.

"De ce nombre, ajoute-t-on dans le rapport de l'OPC, nous constatons qu'au delà de 80% portaient sur des secteurs d'activités non visés par la Loi de la protection du consommateur et au sujet desquels, en principe, nous n'avions aucune juridiction, ni autorité."

Parmi les secteurs non couverts par la loi régissant l'OPC, on mentionne la vente et la réparation des automobiles, la vente de l'ameublement et celui de la réparation des accessoires électriques. M. Tetley a indiqué que le secteur de la vente du tapis constituait un autre champ privilégié d'exploitation du consommateur.

Le ministre a d'ailleurs laissé entendre que l'ensemble du domaine des garanties faisait l'objet d'études de son ministère et pourrait faire l'objet de règlement dans un avenir rapproché.

Le régime de l'aide juridique

Fédération des avocats et Barreau voudront négocier avec M. Choquette

par Paul Longpré

QUEBEC (PC) — Le ministre de la Justice a décidé de reconnaître à la fois le Barreau et la Fédération des avocats du Québec comme négociateurs en vue de l'instauration du régime québécois d'aide juridique, dès l'été prochain.

Il a fait connaître sa décision hier aux deux organismes, dont les dirigeants étaient venus le rencontrer dans ses bureaux de la capitale, se basant sur les résultats d'un référendum tenu par le Barreau auprès de ses membres pour déterminer qui, de la corporation professionnelle ou de l'association, était le mieux habilitée à mener les négociations tarifaires avec le gouvernement.

Ce référendum a donné 60 pour cent d'appuis au Barreau et 40 pour cent à la FAQ, organisme dévoué aux intérêts sociaux-économiques des avocats et groupant 13 associations d'avocats au Québec.

La FAQ, présidée par Me François Chapados, n'a qu'un an d'existence. Elle groupe principalement des avocats de pratique privée qui nourrissent des craintes à l'endroit du régime d'aide juridique, depuis l'annonce même

de ce projet au printemps 1972. Me Chapados s'était même attiré les foudres du ministre le 30 mars dernier, en publiant un "Livre noir de l'aide juridique" dans lequel il critiquait le régime qui doit entrer en vigueur en juin.

"La FAQ et son président, avait alors déclaré en substance le ministre à l'Assemblée nationale, poursuivent des fins électorales et mesquines".

Au cours d'une conférence de presse qu'il donnait mardi sur la colline parlementaire, Me Chapados qualifiait de "sage et prudente" la décision de M. Choquette de reconnaître la fédération comme agent de négociation en vue de fixer les tarifs qui seront consentis aux avocats "conventionnés", c'est-à-dire aux avocats de pratique privée appelés par la Commission des services juridiques à représenter devant les tribunaux les citoyens défavorisés.

Il n'en conteste pas moins la reconnaissance accordée au Barreau. En premier lieu, il juge que le référendum a été faussé puisque bon nombre d'avocats de grandes corporations ou d'avocats fonction-

naires ont été appelés à se prononcer sur une question qui concerne tout au plus 1,500 avocats de pratique privée.

Se basant sur l'esprit de la loi 250 sur les corporations professionnelles, il soutient que le législateur a tenu dans tous les autres cas à distinguer nettement les corporations professionnelles, destinées à protéger l'intérêt public et les associations de bénévoles aux intérêts socio-économiques de leurs membres.

Il en a été ainsi, dit-il chez les médecins, lors de l'instauration de l'assurance-maladie. Les aspects professionnels ont été négociés avec le collège des médecins et ce sont les associations de médecins qui ont négocié les tarifs et les clauses normatives du régime.

"Le double mandat que M. Choquette accorde cette fois au Barreau, dans les négociations relatives au régime d'aide juridique, soutient-il, ne peut que déboucher sur une situation de conflit."

De plus, la FAQ entend bien mener ces négociations au sommet, c'est-à-dire avec le ministre de la Justice lui-même. Elle veut que les négociations débordent la question des tarifs professionnels

aux autres professionnels dans les différents régimes sociaux mis en place par le gouvernement du Québec depuis quelques années.

Malgré les refus clairement exprimés par M. Choquette depuis quelques semaines, la fédération espère enfin obtenir la convocation de la commission parlementaire de la Justice pour faire valoir ses griefs, avant que ne commence la ronde de négociations avec le gouvernement.

Campagne pour faire échec au coût élevé des médicaments

par Solange Chalvin

Le comité des médicaments de Pointe-Saint-Charles a décidé d'agir directement sur les médecins et sur le public, pour faire échec au coût élevé des médicaments et à leur surconsommation.

Parmi les moyens utilisés par le comité, pour éduquer tout autant les médecins que le public, on distribuera une petite carte demandant au médecin de prescrire à tous les citoyens qui en font la demande, des médicaments par leur nom générique plutôt que par leur nom commercial, et de se servir de la liste des médicaments fournie par le Comité consultatif de pharmacologie du Québec. On sait que cette liste est déjà en vigueur pour les assistés sociaux et dans tous les hôpitaux. Elle comprend à qualité égale les médicaments les moins coûteux.

Une lettre sera envoyée par le comité à tous les médecins du Québec leur expliquant la situation et les invitant à réduire le coût des

médicaments pour leurs patients. Le comité est appuyé dans son action par plusieurs autres comités de citoyens et par quelques médecins travaillant dans les cliniques communautaires.

Les responsables se sont dits particulièrement scandalisés par les propos tenus la semaine dernière par les médecins qui participaient au congrès de la Fédération des omnipraticiens du Québec.

On se rappellera que les médecins avaient imputé une part de responsabilité aux patients qui réclament sans cesse des médicaments et qui jugent de la compétence du médecin selon son aptitude à prescrire.

Au cours de la conférence de presse qui avait lieu hier à la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles, Mme Verreault, responsable du comité à blâmé les médecins qui n'ont même pas le courage d'étudier la liste de médi-

caments fournie par le ministère des Affaires sociales et qui continue de prescrire les médicaments qui leur sont recommandés par les compagnies pharmaceutiques. Au moyen d'un montage audiovisuel, le comité expliquera au public comment les médecins "se font avoir par la publicité" comme tout le monde, a dit Mme Verreault.

Si l'ignorance du consommateur de médicaments joue un grand rôle dans sa propre exploitation, celle du médecin qui refuse de se recycler et de changer ses habitudes de prescrire des "marques commerciales" de médicament plutôt qu'un nom générique, est tout aussi grave, a-t-on dit.

Cette campagne de sensibilisation du public et des médecins invitera également les pharmaciens à remplir correctement les étiquettes — avec le nom générique — et de fournir des contenants sécuritaires. On sait que ces deux

Le coût de l'aide sociale

QUEBEC (PC) — Le programme d'aide sociale pour les personnes seules et aux familles pour le mois de février a coûté \$30 millions.

Le ministre des Affaires sociales note, dans un communiqué, que les débours pour février sont demeurés à un niveau à peu près identique à celui de janvier. Cependant, précise-t-on, ces débours sont inférieurs à \$14 millions à ceux de février 1972.

La prestation moyenne a cependant augmentée d'environ \$0,40, atteignant \$96,83 pour les personnes seules et

AGENTS DEMANDÉS

Hommes ou femmes, gagnez de l'argent additionnel en vendant des nouvelles Obligations d'Épargne de la Province de Québec parmi vos contacts pour une firme réputée, membre de l'Association Canadienne des Courtiers en valeurs mobilières. Commission généreuse payée au début de juin et pour détails, écrire:

Case Postale 792, Place d'Armes, Montréal 126, P.Q.

Ne te fais pas de bile: Pestroy va te débarrasser de cette vermine et de ses congénères. Il peut même décimer ces bestioles indésirables que sont fourmis, puces, poissons d'argent, blattes. L'efficacité de Pestroy est foudroyante et ses services garantis et discrets, sans désagrément pour le foyer. Appelez de jour comme de nuit, pour plus de renseignements, sans engagement de votre part.

Pestroy
336-6110

1655, boul. Édouard-Laurin, St-Laurent, Montréal 379
Exterminateurs pour foyers, commerces ou industries

Membre de:
L'Association canadienne des Exterminateurs et de l'Association nationale des Exterminateurs des E.-U.

télévision

CBFT 2	
8.56 Ouverture et horaire	
9.00 L'agriculture d'aujourd'hui	
9.30 Les Orléans	
9.45 Les contes de la rive	
10.00 Clark	
10.15 En mouvement	
10.30 Personnalité féminine	
11.00 Le gourmet fait fête	
11.30 Invitation au loisir	
12.00 Madame et son fantôme	
12.30 Boubou	
1.30 Téléjournal	
1.35 Femme d'aujourd'hui	
2.30 Cinéma	
"L'homme et l'enfant" (comédie Franco-Italienne 1956)	
4.00 Bobino	
4.30 Fantaisies	
5.00 Cent filles à marier	
6.00 Ma sorcière bien-aimée	
6.30 Actualité 24	
7.30 Le travail à la chaîne	
8.00 Les belles histoires des pays d'en haut	
9.00 Rue des piétons	
9.30 Téléjournal	
10.55 Nouvelles du sport	
11.00 Appel-moi Lise	
12.00 Cinéma	
"L'Automne" (drame - français 1972)	
1.30 Téléjournal	

CFTM 10	
7.40 Horaire-Bienvenue CFTM	
7.45 Bonjour Montréal	
8.30 36-24-36	
8.45 Les bouts d'choux	
9.15 Les "Tanants de chez-nous"	
10.00 Pour vous Mesdames	
11.30 Personnalité	
12.00 Le 10 vous informe	
12.15 Ligne ouverte	
1.30 Ciné-Mercredi	
"Situation désespérée mais peu sérieuse" (comédie - 1965)	
3.00 Adèle	
4.00 Le cirque du capitaine	
5.00 Patrouille du cosmos	
6.00 Madame est servie	
7.00 Le 10 vous informe	
7.30 Le ranch à Willie	
8.00 Les grandes productions:	
"El desperado" (western - italien 1968)	
10.00 Auto-patrouille	
10.30 Les nouvelles TVA	
11.00 Altitude 755	
12.00 En pantoufles:	
"Les diables bleus" (espionnage français 1946)	
1.30 Le 10 vous informe	
1.35 Fin des émissions	

cinéma

CBMT 6	
8.15 Standby six	
8.30 Mr. Dressup	
9.00 Québec School Telecast	
10.00 Friendly Giant	
10.45 Chez Héloïse	
11.00 Sesame Street	
12.00 Courtship of Eddies' father	
12.30 Wood Gwinn's luncheon date	
1.00 One o'clock report	
1.15 Rap Around	
1.30 Audubon wildlife theatre	
2.00 The galloping gourmet	
2.30 The Lucy Show	
3.00 Take Thirty	
3.30 The Edge of Night	
4.00 Family Court	
4.30 Drop-In	
5.00 Treasure of the Dutch	
5.30 Get Smart	
6.00 The John Ferguson Show	
6.30 Hourglass	
7.00 Singalong Jubilee	
8.00 To the wild country	
9.00 Who owns the sea	
10.00 This melancholy occasion	
10.30 Adieu Aloïsette	
11.00 The National	
11.30 Night report	
11.45 Ciné-Six: "Blossoms in the dust" (drame - 1941)	
1.30 Final report and weather	

CFCF 12	
5.57 Sing-On	
6.00 University of the Air	
6.30 Romper Room	
7.00 Canada A.M.	
8.30 Hercules	
9.00 Yoga	
9.30 Trouble with Tracy	
10.00 Eye bet	
10.30 The home front	
11.00 The community	
11.30 The Lucille Rivers Show	
12.00 McGowan and Co	
12.30 The Flintstones	
1.30 Matinee with Joe Van	
"Frankie and Johnny" (comédie 1966)	
2.30 Somerset	
3.00 Another world	
3.30 What's the good word	
4.00 Anything you can do	
4.30 The Flintstones	
5.00 Truth or Consequences	
5.30 The New Beat the Clock	
6.00 Pulse	
7.00 Musical friends	
8.00 TV Mystery movie	
9.30 Jason King	
10.30 Know your sports	
11.00 Pulse	
Wednesday night feature movie:	
"Sarge, the badge or the cross" (Drame - 1970)	
2.00 Sing-off	

théâtre

ALOUETTE: "La mort d'un bûcheron" 1.15, 5.40, 9.25 et "Une saison dans la vie d'Emmanuel" 12.15, 4.00, 7.45
ARLEQUIN: "Les cingés de retour à l'hôpital" 2.55, 6.30, 10.10 et "Qui êtes-vous inspecteur Chandler?" 1.00, 4.30, 8.00
ATWATER: (Cinéma I) "Sleuth" 1.30, 4.00, 7.30, 9.30
ATWATER: (Cinéma II) "Il était une fois la révolution" 6.00, 8.00
AVENUE: "Petit Titillie" 1.00, 3.05, 5.05, 7.20, 9.30
BEAVER: "While the cat's away" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00
BERIBI: "Les cingés de la polinoite" 2.30, 6.15, 10.00 et "Le coup" 12.30, 4.00, 8.00
BLOU: "Pas de pitié pour les béros" 1.10, 4.45, 8.15 et "Les grenouilles" 2.55, 6.25, 9.50
BONAVENTURE: "Class reunion" 12.15, 2.00, 4.00, 5.50, 7.45, 9.30
CANADIEN: "Ton enfant cet inconnu" 12.00, 3.31, 6.56, 10.21, et "Le Magot" 1.41, 3.06, 6.31
CAPITOL: "World greatest athlete" 1.00, 3.10, 5.30, 7.40, 9.45
CHAMPLAIN: "Le Parrain" 1.00, 4.40, 8.25
CHATEAU: "Les jeux Olympiques du sexe" 1.00, 3.25, 6.55, 9.00 et "Eugénie" 2.10, 5.10, 8.10
CHEVALIER: "La Conquête" 12.00, 3.21, 6.22, 9.43 et "L'Androïde" 1.36, 4.57, 8.18
CINÉMA ART: "Le diamant Thomas Crown" 6.15, 10.17 et "La symphonie pathétique" 8.07
CINÉMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma II) "Cabaret" 1.35, 4.00, 6.25, 8.50
CINÉMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma I) "Rainbow boy" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
CINÉMA DE PARIS: "Les Charlots font l'Espagne" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00
CINÉMA Y: "Heat" 7.30, 9.30
CREMAZE: "César et Rosalie" 7.30, 9.30
DAUPHIN: (Salle Renoir) "Un détenu en attente de jugement" 7.30, 9.30 (Salle McLarnin) "Il était une fois dans l'Ouest" 6.00, 9.00
ELECTRA: "Les jeux Olympiques du sexe" 1.00, 3.50, 6.50, 9.45 et "Eugénie" 2.15, 5.05, 8.10
ELYSEE: (Salle Eisenstein) "Le charme discret de la bourgeoisie" 7.30, 9.30 (Salle Bonin) "La vallée" 7.30, 9.30
FESTIVAL: "Heat" 7.30, 9.30
FLÉUR DE LYS: Voir Cinéma de Paris
IMPERIAL: "Sex shop" 12.45, 2.55, 5.05, 7.15, 9.25
JEAN-TALON: Voir Cinéma de Paris
KENT: "Soudier" 1.00, 2.55, 4.55, 7.00, 9.00
LOEWS: "Walking Tall" 10.25, 12.35, 2.40, 4.55, 7.00, 9.10
LUCERNE: "The go Between" et "Horseman" 5.30
MAISONNEUVE: Voir Jean-Talon
MIR-MINUIT: "L'amour en vacances" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "Jeux pour couple infidèle" 1.25, 4.15, 7.05, 9.50
MONKLAND: "Delirance" 2.45, 6.15, 10.00 et "The mager" 1.00, 4.30, 8.15
OUTREMONT: "Tirez sur le pianiste" 7.00 et "Johnny n'en va-t-en guerre" 9.30
PALMER: "The Godfather" 12.00, 3.35, 5.55, 9.00
PAPINEAU: "J'ai mon voyage" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00
PIERRE: "Mans" 12.00, 1.55, 2.55, 5.50, 7.50, 9.50
PIGALLE: Voir Mir-Minuit
PLACE DU CANADA: "Lost horizons" 1.30, 4.00, 6.40, 9.30
PLACE VILLE-MARIE: (Petit Cinéma) "First circle" 12.05, 1.45, 3.25, 5.05, 6.55, 8.50

éléments contribuent à diminuer le nombre d'empoisonnements d'enfants par des médicaments qui ne leur sont pas destinés.

On voudrait également faire comprendre autant au médecin qu'au patient, que la pilule ne guérit pas tout. Le médecin devrait avoir l'honnêteté de dire à son patient qu'il n'y a pas de remède à son mal, dans plusieurs cas, ou bien qu'il existe d'autres solutions que des médicaments. Quant au public, il devrait cesser de s'automédicamenter et de réclamer des tranquillisants, des antibiotiques ou des stimulants pour venir à bout de tous ses maux.

Pour obtenir la petite carte du comité de médicaments de Pointe-Saint-Charles, il suffit d'en faire la demande au numéro suivant: 931-2824.

EATON

L'Inédite

Vous voulez être unique... inédite. Devenez une adepte de la mode-boutique chez EATON.

De La Nouvelle-Orléans, une robe bain-de-soleil de Vali. Vous l'emporterez vers les pays plus chauds maintenant et la retrouverez pour les belles journées de l'été. Imprimés variés de tons vibrants sur acétate et coton. Tailles 6 à 14. 65.00

Achat en personne seulement.

EATON Centre-ville (La Nouvelle-Orléans, troisième étage) seulement. Rayon 441

René Robert fait gagner les Sabres 3-2

par François Lemenu

Les Sabres de Buffalo ont accompli hier soir ce que peu de gens croyaient possible. En effet, les joueurs de Joe Crozier sont parvenus à arracher au Canadien une victoire de 3-2 au cours d'un match dont l'intérêt a grandi de façon systématique à mesure qu'il progressait.

C'est un but de René Robert à 9:18 en prolongation qui a permis aux Sabres de remporter une seconde victoire de suite dans cette série quart-de-finale, après que le Tricolore leur eût infligé trois revers successifs.

Captant à la ligne bleue de Montréal une passe fort précise de Gilbert Perreault depuis le territoire neutre, Robert s'est échappé seul vers Ken Dryden qui a déjoué d'un lancer dans le haut du filet.

Précédemment, les deux équipes avaient eu d'excellentes chances de marquer. Jim Lorentz a peut-être touché la plus belle en ratant le poteau lors d'une punition à Dryden purgée par Henri Richard.

Dryden a écopé de cette punition à la fin de la 3e période lorsque l'arbitre, à la demande de Crozier, a véri-

fié la largeur des jambières du gardien. Jugées trop larges par quelques lignes, le Canadien fut ainsi privé d'un joueur dès le début de la période de surtemps.

Les deux minutes écoulées, le Canadien s'est rué à l'attaque mais sans succès. Roger Crozier arrêtant tout. Et comme cela se produisit si fréquemment, l'équipe adverse est revenue à la charge pour compter.

Les Sabres ont joué une solide partie et cette première victoire en 3 ans au Forum n'a pas été le fait du hasard.

Crozier brillant

Si la 3e période a fait passer les spectateurs par toute la gamme des émotions, les deux premiers engagements n'ont cependant pas suscité le même enthousiasme. Les deux gardiens ont toutefois été tenus occupés. Crozier étant cependant le plus éprouvé des deux.

Affichant une agilité et une mobilité peu communes, Crozier a essuyé au cours de la période les tirs de Murray Wilson, Jacques Lemaire, Frank Mahovich et Yvan Cournoyer parvenus seuls devant lui, après s'être faulxé entre deux défenseurs.

1ère période

1-MONTRÉAL: F. Mahovich (2), Laperrrière, 16:22
Punitions: Pratt B 3:38, P. Mahovich M 4:17, Carrière B, Larose M, 11:03, Pratt B 12:35

2ème période

2-BUFFALO: Martin (2), Perreault, Robert, 12:03
3-BUFFALO: Robert (3), Perreault, 13:11

3ème période

4-MONTRÉAL: Lapointe (2), Richard, P. Mahovich, 12:46
Aucune punition.

Prolongation

5-BUFFALO: Robert (4), Perreault, Martin, 9:18
Punitions: K. Dryden M, servie par Richard, 0:00

Lancers par Buffalo 6 15 9 4:34
Montréal 10 9 16 5:40
Gardiens: Crozier (B), Dryden (B), Assistance: 16:45.

sans doute pris une avance très confortable.

Sans doute inspirés par le brillant jeu de leur gardien, les Sabres ont pressé le pas à mi-chemin au 2e engagement, arrachant ainsi les devants au Bleu-Blanc-Rouge.

Le trio de Martin-Perreault-Robert a alors fait sentir sa présence en y allant de deux buts en un peu plus d'une minute. Perreault, dont les montées se faisaient de plus en plus fréquentes et combien dangereuses, a été à l'origine des deux filets des visiteurs.

Etendu de tout son long à la ligne bleue montréalaise, Gilbert est parvenu à soulever le disque à Serge Savard pour le passer à Richard Martin. Celui-ci, sautant devant Dryden, le déjoua en lançant à sa gauche à quelques pouces de la glace.

Face à Lemaire dans la zone du Canadien, Perreault gagna ensuite la mise au jeu pour aussitôt remettre le disque à Robert. Rapide mais sûr de ses gestes, Robert a décoché un lancer de revers que Dryden ne put parer.

Wilson, même s'il n'a pas marqué, a remplacé Lefley au cours de la période. Ce dernier a montré des signes de nervosité et son jeu n'avait nullement l'assurance

qu'on lui connaît. Par contre, Wilson s'est imposé tout au long de la rencontre.

Pierre Bouchard, à la ligne bleue montréalaise, a lui aussi joué une excellente partie et Bowman n'a pas hésité à l'envoyer dans la mêlée même dans des moments critiques.

De tous les trios du Canadien, c'est incontestablement celui de Tardif-Houle-Lafleur qui a désorganisé le jeu des Sabres. Malheureusement, Tardif s'est blessé au-dessus de l'oeil gauche en 3e période et il n'est plus revenu au jeu par la suite.

A mesure que le 3e tiers progressait, les Sabres se sont repliés sur la défensive, permettant ainsi aux joueurs du Canadien d'attaquer en toute liberté. Cette tactique a bien sûr échoué puisque Guy Lapointe a nivelé le compte à 12:46. Du coin de la patinoire, Henri Richard a fait une passe à Lapointe devant le filet adverse et, bien que surveillé de près, l'arrière du Tricolore est parvenu à loger le disque derrière Crozier.

Visiblement ébranlé par ce dernier but, les Sabres ont tout fait pour anihiler l'offensive du Canadien en oubliant complètement la leur. Plus heureux, Buffalo a réussi à con-



Ken Dryden, des Canadiens, exécute un arrêt aux dépens de Jim Lorentz (8) des Sabres de Buffalo lors de la rencontre d'hier soir. Pierre Bouchard (26) et Guy Lapointe (5) deux brillants arrières lors de cette série contre Buffalo, se portent au secours du numéro 29 des Canadiens.

trer les attaques du Canadien grâce, surtout, à Crozier qui a multiplié les arrêts. Il fut notamment brillant devant Cur noyer qui, à deux reprises, l'a rudement éprouvé.

Dans les circonstances, les Sabres ont bien agi car épuisés, ils ne pouvaient plus suivre le rythme infernal imposé par le Canadien. Bowman a employé quatre trios de façon régulière tandis que Joe Crozier, moins fortuné en résér-

vistes, s'est borné à utiliser trois lignes d'attaque. Le Canadien se rendra donc à Buffalo demain où il tentera de mettre fin à cette série qui, semble-t-il, est loin d'être terminée.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 22 mars 1973 par lequel POSTER CRAFT OF QUEBEC LTD a transporté et cédé toutes ses dettes de livres, présentes et futures, à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de l'Enregistrement de Montréal le 29 mars 1973 sous le No. 1415-289. Banque de Montréal le 6 avril 1973.



VILLE D'OUTREMONT

A l'assemblée générale du 4 avril 1973, le Conseil a adopté le règlement numéro 1084 à l'effet que les mots "inspecteur des bâtisses", "inspecteur des bâtiments", "inspecteur de construction" ou toute autre expression semblable référant à l'emploi de la Ville chargé de faire appliquer les règlements de la Ville relatifs au zonage, à la construction et à l'habitation mentionnés dans les règlements de la Ville, soient remplacés par les mots "Le Directeur du service du génie et des travaux publics". Tout intéressé peut prendre connaissance de ces règlements au Bureau du Greffier de la Ville d'Outremont. Donné en la ville d'Outremont, ce 11 avril 1973. Pierre Fabre, o.m.a. Greffier de la Ville

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

No: 12-82879-73
DAME JEANNE-MANCE TREMBLAY, ménagère, épouse commune en biens de CLAUDE OUELLET, résident et domicilié au 8601, de Marselles, Montréal. District de Montréal.

Requérant (e)
vs
CLAUDE OUELLET, d'adresse inconnue. Intimé (e)

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé CLAUDE OUELLET est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 6 avril 1973.
(S) JACQUES PERRON
REGISTRARE
Mes ROBERT, LAVOIE, HARGREAVES
5125, rue Du Trianon, suite 230
Montréal 42E Et: 364-1520

DOMICILE ELU: 31 St-Jacques, Suite 500
Montréal 128

Transports Transport Canada

BUREAU D'AMÉNAGEMENT DU NOUVEL AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTRÉAL

appel d'offre

Projet no. 700-299 — Distribution Electrique secondaire incluant sous-stations, câbles, conduits souterrains — Ensemble Contrôle et services.

Sur l'emplacement du nouvel aéroport international de Montréal, Mirabel, Québec.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES pour le projet ci-haut mentionné et adressées à:

Bureau des appels d'offres
Bureau d'aménagement du nouvel aéroport international de Montréal
siège aile, 3ième étage
Édifice du Port de Montréal
Cité du Havre, Montréal 103, Québec

seront reçues jusqu'à 15:00 heures (heure de Montréal) MARDI, LE 8 MAI, 1973.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent, peuvent être obtenus par les entrepreneurs généraux à l'adresse ci-haut mentionnée sur présentation d'un chèque visé de \$300.00 remis au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur remise des plans et devis en bon état dans un délai de quatorze (14) jours de l'ouverture des soumissions.

Les sous-traitants et autres intéressés pourront examiner les plans et devis aux bureaux suivants:
Association de la Construction de Montréal, 4970 Place de la Savane, Montréal, Québec;
Association de la Construction de Québec, 675 Marguerite-Bourgeoys, Québec, P.Q.;
Bureau des soumissions déposées de Hull, 277 boulevard St-Joseph, Hull, Québec;
Association des Constructeurs de la Mauricie Inc., 400 rue William, Trois-Rivières, Québec.

Pour information supplémentaire, prière d'appeler le Bureau des Appels d'Offres, à (514) 283-6824. Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Benoit Baribeau, Administrateur délégué.

Avis est donné qu'un nantissement et transfert de toutes dettes présentes et futures de L. D. J. Inc. à Continental Factors Corporation et exécuté le 29 mars, 1973 a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division de Bagot, à St-Liboire le 30 mars, 1973, sous le numéro 127347.

MINISTRE DES TRANSPORTS CANADA

OTTAWA ONTARIO SOUMISSIONS
DES SOUMISSIONS adressées au soussigné seront reçues jusqu'à 15 heures, heure avancée de l'Est, le 11 mai 1973, au 10e étage, Tour "C", Place de Ville, Ottawa, Ontario, pour la construction d'un pilier avant à courbe no. 3 à l'alignement des piliers de pointe du Lac, Lac St-Pierre, Québec.
On pourra examiner les plans, devis et autres documents de soumission au bureau du soussigné, au 10e étage, Tour "C", Place de Ville, Ottawa, Ontario. On pourra obtenir copie des plans et cahiers des charges moyennant le dépôt d'un chèque visé de \$50, payable à l'ordre du Receveur général du Canada, pour chaque jeu.
On pourra aussi prendre connaissance des plans et devis au Bureau de l'Association de la construction de Montréal.
Le Chef, Construction et Contrats de Service, G.R. Hobbs.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE

No: 2889 Ex-parte
Le Plan Foncier Traders Ltée
1432 rue Poirier, St-Laurent
Créancière hypothécaire
Centre

Marcel Laplante et Dame Lucienne Robidou-Laplante, acquiescement de Noyan, Missisquoi, maintenant de lieux inconnus.
Débiteurs hypothécaires
Le Régistrateur de la Division D'Enregistrement de Bedford
Mis-en-cause

AVIS DE 60 JOURS

Avis est donné aux débiteurs hypothécaires, Marcel Laplante et Dame Lucienne Robidou-Laplante, qu'un avis en vertu de l'article 1084 C.C. a été déposé auprès du protonotaire de la Cour supérieure à leur intention.

Ledit avis concerne un emplacement situé dans la municipalité de Noyan, Cité de Missisquoi, connu comme étant une partie du lot QUARANTE-DEUX aux plans et livre de renvoi de la Paroisse de St-Thomas (Pie 42) avec bâtisses dessus construites.

A défaut par vous de remédier aux défauts dans les 60 jours de la dernière publication du présent avis, Le Plan Foncier Traders Ltée deviendra propriétaire de l'immeuble ci-dessus décrit.
Montréal le 6 avril 1973
Mes de Grandpère, Colas & Associés
Procureurs de la créancière hypothécaire et H. Larocque
Protonotaire-adjoint"

Veillez nous écrire
Vos lettres, copies
de GRANDPÈRE, COLAS,
DESCHENES & GODIN
par: Olivier Prat

COLLEGE EDOUARD-MONTPETIT APPEL D'OFFRE

Pour 18.90 heures, le jeudi 26-04-73
Au Bureau de:
M. Martin Gendron,
Collège Edouard-Montpetit,
945 Ch. Chamby,
Longueuil, Que.

Fourniture et installation de fauteuils d'auditorium (environ 900).

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu du lundi au vendredi inclusivement de 9:00 à 11:00 heures d'été au moins.

Labrecque, Bissonnette & Associés,
190 Blvd Roland Thérien,
Longueuil, Que.

Un dépôt au taux de 10% du montant de la soumission, chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une Caisse Populaire payable au Collège Edouard-Montpetit, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Le Collège Edouard-Montpetit se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE (Division des divorces)

No: 12-028-758-73
HUGUETTE GAGNON, ménagère, résidente et domiciliée à 5029 rue Rivard, dans les cités et districts de Montréal,

requérante,
vs
JEAN DUBREUIL, de lieux inconnus, intimé

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimé JEAN DUBREUIL, est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais légaux susdits, la requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 5 avril 1973

WILFRID LEFEBVRE, Registrare-adjoint
ME BENOIT BELLEAU, avocat
Centre Communautaire
Juridique de Montréal
759 Côte de la Place d'Armes
Montréal 128.

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES: 10614-001
DATE DE FERMETURE:
pour 15h30
HEURE DE MONTRÉAL
Jeudi, le 10 mai 1973
CAMPAMENT LG-2
RIVIERE LA GRANDE

Mise en place de logements, services et travaux connexes

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à la Société d'énergie de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement de 9 h. a.m. à 4h30 p.m. en s'adressant au:

Service des Contrats
SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
600 ouest, boul. Dorchester
9e étage
Montréal 101, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de deux cent dix mille dollars (\$210,000.00), sous forme d'un cautionnement de soumission émis par l'une des sociétés choisies par le soumissionnaire dans la liste des sociétés mentionnées au document d'appel d'offres, doit être préparé selon la formule qui fait partie du document d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres, directement de la Société d'énergie de la Baie James sont admises à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Directeur de l'Approvisionnement
A. ROUSSEAU, ING.
Montréal, le 6 avril 1973

AVIS PUBLIC VILLE D'OUTREMONT PROVINCE DE QUEBEC



MISE EN APPLICATION D'UN PROGRAMME DE RENOVATION

Conformément aux articles 32 et 34 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (15-16 Elizabeth II, chapitre 55), avis public est, par les présentes, donné que le Conseil municipal de la ville d'Outremont a adopté, lors d'une assemblée régulière tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil le 4 avril 1973, un programme de rénovation concernant le territoire délimité par les avenues Hutchison, Van Horne, Wiseman et Bernard. Les principaux travaux à exécuter consistent:

un programme de restauration
un programme d'information et assistance technique
un programme de réaménagement
un programme de réaménagement
un programme de réaménagement

Les nouvelles réglementations et modifications aux règlements existants, adoptées en vertu de ce programme et devant entrer en vigueur en vertu de l'article 41 de la Loi de la Société d'habitation du Québec au moment où le territoire dans lequel elles doivent s'appliquer est décrété "zone de rénovation" sont les suivantes:

Code de logement — règlement no 1076
Modification au zonage pour permettre l'aménagement de mini-pars.

De plus, les intéressés peuvent consulter les documents constituant ce programme à l'Hôtel de Ville d'Outremont, 543 chemin de la Côte Sainte-Catherine, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

De plus, les intéressés pourront procurer au même endroit une ou des copies du programme de rénovation au prix unitaire de \$25.00.

Les intéressés peuvent transmettre par écrit leurs objections au programme à la Société d'habitation du Québec, Édifice "G" 2e étage, Québec, Province de Québec et ce, pas plus tard que le 3e jour de juin 1973.

Donné à Outremont, Québec, ce 11e jour d'avril 1973
Pierre Fabre, o.m.a. Greffier de la Ville

VILLE DE MONTRÉAL

Expropriation et possession préalable, aux fins d'un parc, de certains immeubles situés entre le boulevard Gouin et la Rivière des Prairies et entre la limite nord-est du lot 28 du cadastre de la Paroisse de la Rivière-des-Prairies et la ligne sud-ouest de la Cité unifiée avenue.

C.S.M. 1253
Plan P-47 Rivière-des-Prairies
AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 27 mars 1973, la Régie des Services Publics a déposé, au bureau du greffier de la Ville, une photocopie de son jugement sur appel dans l'expropriation ci-dessus, et que ce jugement sera présenté pour confirmation et homologation à la Cour Supérieure ou à l'un de ses honorables juges, division de pratique, à la chambre 2:16 du Palais de Justice, à Montréal, le 18 mai 1973, à 10:30 heures du matin, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.

Ce jugement concerne les immeubles ou parties d'immeubles ci-après énumérés, tous du cadastre

Item	Número de cadastre	Subdivision	Situation	Propriétaire
1	P-24	-	Lot Boulevard Gouin est	Normand Construction Inc.
2 & 3	P-238	P-24	Gouin est	Falcon Investment Corp.
10	P-17	-	Gouin est	Morris Feinstein

HOTEL DE VILLE
MONTRÉAL 11 avril 1973
M. MARC GOYER, C.R.
GREFFIER DE LA VILLE.

VILLE DE MONTRÉAL

Expropriation et possession préalable aux fins de rues, de certains immeubles situés au sud-est de la rue Saint-Jacques, entre l'avenue Atwater et la rue Vauel.

Plan J-5 Sainte-Cunégonde
CS-16-000-478-72

La Ville de Montréal donne, par les présentes, avis que le 25 avril 1973 à 10h30, au 7ième étage du 506 est, rue Sainte-Catherine, à Montréal, le Bureau des Expropriations de Montréal commencera à procéder à l'examen et à l'évaluation des immeubles ou parties d'immeubles expropriés décrits ci-dessous et des dommages résultant de cette expropriation qui, selon les articles 855 et suivants de sa charte, a été décrétée par résolution du Conseil municipal le 22 juin 1970 conformément au plan d'expropriation J-5 Sainte-Cunégonde.

Les immeubles ou partie d'immeubles dont l'expropriation a été décrétée par les fins susdites, du cadastre de la Municipalité de la Paroisse de Montréal de la division d'enregistrement de Montréal, sont les suivants:

Item	Número de cadastre	Subdivision	Situation	Propriétaire
1	P-789	-	3506-12 St-Jacques	Banque Canadienne Nationale
2	P-790	-	3506-12 St-Jacques	Banque Canadienne Nationale
7	P-795	-	3568-70 St-Jacques	Mme Maurice Héral
8	P-796	-	3562-64 St-Jacques	Succession Hector Houle
9	P-797	-	3554-58 St-Jacques	Mme Héral Gagnon
12	P-802	-	3522-24 St-Jacques	Mme Willie Dumas
13	P-803	-	3506-16 St-Jacques	Jack Beranik
14	P-804	-	3506-16 St-Jacques	Jack Beranik
19	P-808	-	676-90 Terrasse Iberville	Robert Desormeau
20	P-809	-	2474-78 St-Jacques	Robert Desormeau
21	P-810	-	2474-78 St-Jacques	Robert Desormeau

HOTEL DE VILLE
MONTRÉAL 11 avril 1973

02. 01. 348. 111-70
COTE PELOQUIN NORMANDIN ET BOUCHARD
Procureurs de la Ville de Montréal

AVIS est par les présentes donné selon la section 5, loi du changement de son nom de IOANNIS VOUTSOPOULOS, Insureur de 8620 Notre-Dame et Chomedey, Laval, Québec, de manders au lieutenant-gouverneur en conseil pour l'adoption d'un décret de changer son nom en Ioannis Voutsis. Le changement de son nom bénéficie à sa femme et ses enfants de la même adresse.

Montréal, le 28 mars 1973
Mites Hadjis et Fong, Avocats,
1117 rue Ste-Catherine ouest,
Les procureurs du requérant

CANADA PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
ASSISTANCE JUDICIAIRE COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

No: 12-028-608-73
DAME RITA CARON, épouse commune en biens de Jean-Baptiste Chagnon, demeurant et domiciliée au 2305, Montée St-Casimir, Saint-Casimir, district de Joliette;

requérante
vs
JEAN-BAPTISTE CHAGNON, de lieux inconnus, intimé

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimé JEAN-BAPTISTE CHAGNON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 6 avril 1973
JEAN-GUY VAUGOIS,
REGISTRARE-ADJOINT

VILLE DE MONTRÉAL

Expropriation et possession préalable, aux fins d'un parc, de certains immeubles situés entre le boulevard Gouin et la Rivière des Prairies et entre la limite nord-est du lot 28 du cadastre de la Paroisse de la Rivière-des-Prairies et la ligne sud-ouest de la Cité unifiée avenue.

C.S.M. 1253
Plan P-47 Rivière-des-Prairies
AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 27 mars 1973, la Régie des Services Publics a déposé, au bureau du greffier de la Ville, une photocopie de son jugement sur appel dans l'expropriation ci-dessus, et que ce jugement sera présenté pour confirmation et homologation à la Cour Supérieure ou à l'un de ses honorables juges, division de pratique, à la chambre 2:16 du Palais de Justice, à Montréal, le 18 mai 1973, à 10:30 heures du matin, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.

Ce jugement concerne les immeubles ou parties d'immeubles ci-après énumérés, tous du cadastre

Item	Número de cadastre	Subdivision	Situation	Propriétaire
1	P-24	-	Lot Boulevard Gouin est	Normand Construction Inc.
2 & 3	P-238	P-24	Gouin est	Falcon Investment Corp.

Hawks et NY en demi-finale, Flyers en avant 3-2



Plus tôt élégamment, Barry Ashbee (4) des Flyers de Philadelphie et Danny Grant des North Stars du Minnesota se disputent la rondelle lors de la première période du match d'hier soir, gagné par les Flyers, 3-2, en prolongation.

Les fiers Bruins de Boston, détenteurs de la coupe Stanley au cours de deux des trois dernières années, auront été éliminés de façon surprenante, à la suite de leur revers de 6-3, hier soir à domicile, face aux Rangers de New York qui décrochent ainsi les honneurs de cette série quart-de-finale par 4-1. Ces derniers avaient perdu 4-2 contre ces mêmes Bruins le printemps dernier, dans la grande finale pour la coupe Stanley.

Ainsi, les Rangers accèdent de nouveau à la demi-finale, encore une fois contre les Black Hawks de Chicago qu'ils avaient vaincus l'an dernier. Tel que prévu, les Hawks de Chicago ont maté les Blues de St-Louis, l'emportant 6-1 hier à domicile pour gagner la série 4-1. Ils recevront maintenant la visite des Rangers demain soir pour le début de leur série.

Durant ce temps à Philadelphie, les Flyers gagnaient 3-2 le premier match à nécessiter une prolongation cette année, pour ainsi prendre une avance de 3-2 dans leur série contre les North Stars du Minnesota. Le 6e match aura toutefois lieu à Bloomington (Minn.) demain soir, et il faut prévoir une 7e et décisive partie qui aurait lieu dimanche. Les vainqueurs de cette série affronteront le gagnant de la série Buffalo-Canadien.

Dans l'association mondiale, hier soir au Maple Leafs Gardens de Toronto, nouveau domicile du National d'Ottawa, cette équipe a battu les Whalers de la Nouvelle-Angleterre 4-2, mais les Whalers mènent quand même 2-1 dans cette série quart-de-finale. A Winnipeg enfin, malgré un échec de 6-4 aux mains des Fighting Saints du Minnesota, les Jets mènent néanmoins 2-1 dans une autre quart-de-finale.

A Boston
BOSTON (PA) — Trois buts de la recrue Steve Vickers hier soir, ont causé la défaite des Bruins de Boston.

Ed Giacomin, le gardien des Rangers qui a joué tous les matchs de la série, a repoussé 33 lancers des Bostoniens.

Vickers a ouvert le pointage après seulement 38 secondes de jeu, lorsqu'il a fait dévier un lancer de Bill Fairbairn. Pour ce dernier, c'était la première passe d'une série de trois aides dans cette partie. Il en a maintenant huit après cette série contre Boston.

Bobby Orr a par la suite égalé le compte à 1:54 du premier tiers sur une passe de Derek Sanderson. Dix minutes

plus tard, Ken Hodge donnait l'avance aux Bruins en faisant dévier un lancer de Orr.

Vickers a porté le pointage 2-2 avec un lancer de 30 pieds qui a complètement mystifié le gardien débutant Ross Brooks, puis Bruce McGregor a redonné l'avantage au New York avant la fin du premier engagement.

Le vétéran Ed Johnston a remplacé Brooks qui s'est blessé, comme Greg Sheppard qui n'a pu jouer en 3e, à la jambe. Après avoir tenu les siens dans la partie, Johnston a cédé devant Walt Tkaczuk à 18:59 du 2e engagement.

Ce but devait démoraliser les Bruins qui, de façon bien inattendue ont subi l'élimination en cinq parties.

Vickers, complétant son tour du chapeau, et Rodrigue Gilbert, pour les Rangers, de même que Don Marcotte, pour Boston, ont finalisé le pointage.

but après 8:35 minutes de jeu en période-prolongation hier soir, et il a permis aux Flyers de Philadelphie de l'emporter 3-2 contre les North Stars du Minnesota.

Les North Stars, avant le but de Dornhoefer, ont eu l'occasion de mettre fin au match alors qu'ils avaient le gardien Doug Favell à leur merci, mais c'est une montée des plus élevantes qui a valu le but vainqueur aux Flyers.

Bill Goldsworthy avait égalé le pointage 2-2 sept minutes avant la fin du 3e tiers, ce qui avait nécessité une période supplémentaire.

A un certain moment, les Flyers n'ont pu bénéficier d'un avantage de deux hommes, grâce à une défensive très perméable des Stars. Ce fait d'armes devait inspirer le Minnesota, mais les Flyers ont eu le dernier mot.

Danny Grant avait ouvert le pointage en première, pour les North Stars, mais deux buts de Rick MacLeish avaient annulé son but.

A Philadelphie

PHILADELPHIE (PA) — Gary Dornhoefer a enfilé un

les sommaires

Rangers 6, Bruins 3

Table with 2 columns: Team and Score. Rangers 6, Bruins 3. Includes details for 1st, 2nd, 3rd, 4th, 5th, and 6th periods, and a prolongation period.

Hawks 6, Blues 1

Table with 2 columns: Team and Score. Hawks 6, Blues 1. Includes details for 1st, 2nd, 3rd, 4th, and 5th periods.

Flyers 3, Stars 2

Table with 2 columns: Team and Score. Flyers 3, Stars 2. Includes details for 1st, 2nd, 3rd, and 4th periods, and a prolongation period.

Saints 6, Jets 4

Table with 2 columns: Team and Score. Saints 6, Jets 4. Includes details for 1st, 2nd, 3rd, 4th, and 5th periods.

Nationals 4, Whalers 2

Table with 2 columns: Team and Score. Nationals 4, Whalers 2. Includes details for 1st, 2nd, 3rd, and 4th periods.

Association Mondiale

Table with 2 columns: Team and Score. Includes details for Ottawa, Toronto, and other teams.

Malgré un Steve Carlton chancelant

Les Phillies battent les Expos 7-5

PHILADELPHIE (Le Devoir) — Le match avait été annoncé comme le début d'une autre saison triomphale pour le gaucher Steve Carlton à Philadelphie. Le titulaire du trophée Cy Young l'an dernier, à titre de lanceur par excellence dans la ligue Nationale de baseball, par sa seule présence au monticule, avait attiré 40,804 partisans au stade des Vétérans, en dépit du fait qu'au Spectrum, juste de l'autre côté de la rue, les Flyers livraient un match éliminatoire important aux North Stars du Minnesota.

Ce n'est pas toutefois du Carlton à son meilleur que la foule vit à l'oeuvre contre les Expos de Montréal, l'équipe qui avait relégué leurs Phillies au dernier rang dans la section Est l'an dernier. Mais en dépit d'un froid assez vif, il fut quand même assez efficace pour vaincre les Mont-réalis 7-5, en les limitant à 7 coups sûrs, pour avoir raison d'un rival quand même de taille, le robuste droitier Mike Torrez.

Si le gérant Gene Mauch avait mis l'emphase sur l'aspect défensif de ses Expos au cours de l'entraînement printanier, dans le but avoué de décrocher des victoires qu'une offensive anémique n'a pas réussi à lui procurer tellement souvent jusqu'ici en quatre saisons, ce ne fut pas tellement évident hier soir.

En effet, trois grossières bévues, en plus d'une monumentale bévue mentale par Torrez lui-même, donnèrent littéralement sur un plateau d'argent la victoire aux Phillies des 3e manche.

Fin d'un duel

Le duel entre Carlton et Torrez prit donc fin de façon prématurée. Grâce à ces 3 (ou 4) erreurs, les Phillies prirent les devants 4-0. Immédiatement après, Carlton connut sa seule mauvaise manche du match en accordant 3 points aux Expos. Par la suite, il devait les limiter à 3 "cs", dont un circuit par le réserviste Hal Breeden en 8e, et un simple d'un point par Tim Foli suite à un double par Jorge Roque en toute dernière reprise.

Torrez se mit lui-même en difficultés à la manche fatidique. Il accorda des buts sur balles aux 2 premiers frappeurs à lui faire face, soit le receveur Mike Ryan et Denny Doyle. Carlton aida alors sa cause en frappant un simple opportun au champ-centre Jorge Roque. Mais ce dernier, en tentant de retirer Doyle au 3e coussin, fit un mauvais relais que ne put saisir Bob Bailey, accordant un second point aux Phillies. Et quand Bailey lança au marbre après avoir repris la balle, le fiable John Boccabella l'échappa à son tour pour permettre à Carlton de filer jusqu'au 3e but.

C'est alors que Torrez commença sa bourde, quand il oublia de se rendre au 1er but y capter le relais de Breeden sur un petit roulant inoffensif de Larry Bowa. Bailey fit à son tour des siennes en lançant mal au

Table with 2 columns: MONTREAL (5) and PHILADELPHIE (7). Lists player names and statistics like hits, runs, errors, etc.

compter un 2e point avec un simple. Un "bb" à Bailey fut suivi du retrait de Breeden et d'un simple de Boccabella pour un 3e point.

Circuit gagnant

Malgré le champ-droit Willie Montanez devait sceller l'issue du match à la 5e manche quand, après un retrait, Torrez accorda un autre laissez-passer, à Tovar cette fois, tout aussitôt suivi d'un dur coup de Montanez au champ droit, bon pour 2 points et une marge de 6-3.

Tom Walker, qui succéda au jeune gaucher Joe Gilbert (il prit la place de Torrez pour mettre fin à la 5e manche), accorda un dernier point aux Phillies en 8e (non mérité) à la suite d'une erreur de Boccabella, la 4e des Expos), pendant que Breeden et Foli permettaient aux leurs de s'en tirer avec un pointage respectable.

Les Expos affrontent de nouveaux les Phillies sur leur terrain demain soir, avant de revenir vers Montréal où ils doivent disputer leur match inaugural à domicile, vendredi après-midi face aux Pirates de Pittsburgh, champions de la LN l'an dernier.

Malgré la neige d'hier, Marc Cloutier, sut entendre du stade local, a dit qu'il ne se sentait pas en forme, mais qu'il avait une seule demi-journée ensoleillée qui suffirait pour remettre le terrain en bon état pour ce match d'ouverture.

Enjeu de \$80,000 pour le tennis à Montréal

Ove Bengtson, de Suède, et Jim McManus, des Etats-Unis, sont sortis vainqueurs du 7e tournoi de la série du groupe "A" de la WCT. Cette victoire-surprise, remportée par 6-2 et 7-5 contre les Australiens Colin Dibley et Terry Addison, sélectionnés 4ème, perm. et à Bengtson et McManus de faire un bon de la 8e à la 6e place au classement, deux points seulement derrière Stan Smith et Bob Lutz qui, avec 18 points, occupent actuellement la 4e et dernière place de qualification pour le Championnat mondial du double Rothmans.

COMPTABLES AGRÉÉS

Advertisement for BELZILE, CARDINAL, ROY ET ASSOCIÉS and LUCIEN DAHMÉ, C.A. Includes contact information and services offered.

Duval, Buteau & Cie

Advertisement for Duval, Buteau & Cie, COMPTABLES AGRÉÉS. Includes address and phone number.

Thorne, Gunn & Cie

Advertisement for Thorne, Gunn & Cie, COMPTABLES AGRÉÉS. Includes address and phone number.

SAMSON, BELAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS

Advertisement for SAMSON, BELAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS, comptables agréés. Includes address and phone number.

MEUBLES DE BUREAUX

Advertisement for MEUBLES DE BUREAUX, VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX. Includes address and phone number.

la chronique de Même les pigeons l'écoutent! marc thibeault

Nous parlons il y a quelques jours d'un regretté Roland Beaudry et d'un Doug Smith aux voix d'or. Il y en a évidemment d'autres... comme celle qui, presque tous les soirs à Blue Bonnets ou au Parc Richelieu et près de 300 jours par année, annonce aux amateurs avant chaque course: "La barrière est en mouvement... on accentue le rythme... c'est l'départ!"

Cette voix superbe croyez-le ou non, est celle d'un... embaumeur!

Si la première ambition de Raymond Benoit fut de devenir pharmacien, sa deuxième fut d'être directeur de funérailles. De fait, il a sa licence de l'Hôtel de Ville de Montréal pour ainsi gagner sa vie s'il le veut.

Il y a déjà 21 ans que les amateurs ne peuvent assister à une course de chevaux à Montréal sans entendre la riche voix de cet excellent annonceur né à Ottawa il y a 53 ans.

Benoit étudiait à l'université d'Ottawa, tout en travaillant comme apprenti à la pharmacie d'Edgar Chartrand, lorsqu'un copain, qui avait remarqué sa belle voix lors de débats oratoires et dans quelques pièces de théâtre présentées à l'université, lui laissa savoir que Radio-Canada donnait des auditions. A tout hasard, Benoit s'y rendit. C'était à la fin de 1939 et, une semaine plus tard, il se retrouvait à Montréal comme annonceur aux côtés des Tony Leclerc, Omer Renaud, Jacques Desbaillets, Marcel Ouimet, Marcel Paré. Un certain temps, Benoit fut l'annonceur attiré de la brillante chronique radiophonique du regretté Louis Francoeur, "Le monde ce soir".

Quatre mois plus tard, Benoit passait à l'ancien poste CHLP qu'il devait quitter après quatre ans pour retourner à Ottawa faire de la pharmacie. Bientôt, il se retrouvait directeur gérant de CKCH à Hull, poste qu'il occupa durant 4 ans. Ce qui fut suivi d'un retour à Montréal et CHLP comme directeur commercial. Voyant qu'on évitait de lui donner un micro, il fit, en même temps, un stage d'embaumeur (chez son frère Jean, depuis décédé), ce qui le mena à sa licence.

En 1949, on le retrouve à Canadair comme "planneur de production". Il devait y rester jusqu'en 1961.

Mais où, quand et comment son rôle d'annonceur de courses a-t-il commencé? "Un copain de travail à Canadair, en 1952, se mit à présenter des courses d'autos hors-série à Saint-Jérôme, plus précisément à la piste de Gustave Bouvrette, le dimanche. Et il me demanda d'annoncer, du bord de la piste et en pleine possession, son programme... ce qui permit à Bouvrette de m'entendre et de m'engager pour décrire les courses sous harnais qu'il présentait lors de l'Exposition régionale de Saint-Jérôme. Je pris une semaine de vacances de Canadair afin d'accepter son offre. J'ai dû assez bien me débrouiller puisque Bouvrette, quelques semaines après, me recommandait à la direction du Parc Richelieu. C'est donc là, toujours en 1952, que j'ai commencé à régulièrement annoncer et décrire des courses de chevaux".

Le parfait bilinguisme et la voix superbe de Benoit devaient aussi, de 1953 à 1957, lui valoir le poste d'annonceur au Forum lors des parties du Canadien.

Mais comment pouvait-il tenir le coup puisqu'il travaillait, encore et aussi, à Canadair?



RAYMOND BENOIT... et son pigeon plutôt admirateur que voyageur!

"Ce n'est pas compliqué: je me levais à 5 heures et demie du matin et je travaillais jusqu'à minuit et demi le soir... et j'avais tous ces cadrons qui sonnaient chaque matin pour m'éveiller", répond un Benoit qui, certes, ne fut jamais paresseux.

En 1952, au Parc Richelieu (qu'on vient de rénover au coût de \$3,000,000), il gagnait \$3 par programme de courses. Aujourd'hui, bien des étapes sautées, on pourrait dire que Benoit touche plus de \$100 par programme. Il faut encore préciser que si, d'après en 1953, on offrait quelque 100 programmes par année, on en est maintenant rendu à 287.

Benoit, grosso modo et en cours de route, a donc décrit quelque chose comme 50,000 courses... dont certaines, très spéciales et importantes, aux pistes Roosevelt, Liberty Bell, Brandywine, Monticello, Buffalo, Connaught, Windsor, Rideau Carlton, Trois-Rivières et Québec. Toujours, il l'a fait dans les deux langues ce qui, aux Etats-Unis, est une chose unique et fascinante pour les amateurs de ce pays.

En 1969, à Blue Bonnets et lors du championnat des conductrices italiennes, il s'était même amusé à glisser de l'italien entre son français et son anglais.

Son travail n'est pas sans lui poser des problèmes? "Oui, les courses sur le plat par exemple. Elles sont beaucoup plus difficiles à décrire que les courses sous harnais. Dans celles-ci, la distance entre chaque cheval est plus grande et le parcours est toujours d'un mille. Au galop, les chevaux sont souvent en paquet, comme l'on dit, et vous avez souvent des courses très courtes à décrire, comme celles de 4 furions. Ce n'est pas une sinécure, d'autant plus que les costumes sont plus difficiles à identifier parce que, lavés après chaque course, ils finissent par pâlir. Le truc, voyez-vous, est de ne pas identifier les chevaux ou les numéros, plutôt les conducteurs. C'est ce que je fais aux courses sous harnais où les conducteurs portent leurs propres couleurs. Aux courses sur le plat, les jockeys portent plutôt les couleurs des écuries, ce qui fait leur costume change d'une course à l'autre. Et comme les couleurs de ces costumes pâlisent au lavage et que les jockeys et leurs montures sont souvent en peloton serré... vous y gagnez votre ciel... d'autant plus, outre détail qu'il ne faut pas oublier, que les couleurs vont plus vite que les ambreurs ou les trotteurs. Il y a d'autres ennus mais je vous les épargne..."

Sur le plan anecdotes, le Raymond Benoit qui a vu de célèbres courses et coureurs, six ou sept conducteurs et quelque 30 chevaux mourir en piste, préfère celle-ci: "Elle est incroyable mais vraie. En 1965, à Blue Bonnets, je travaillais encore devant des fenêtres qui s'ouvraient. Celles d'aujourd'hui sont fixes, la cabine étant climatisée. Je les ouvrais donc au début de la soirée pour souhaiter la bienvenue aux amateurs et leur donner les changements apportés au programme. Aussitôt, un certain pigeon quittait le toit pour venir s'installer sur ma machine à écrire, où il restait sagement perché durant toute la soirée. Et je sais que c'était toujours le même puisqu'il avait un anneau à une patte qui était toujours le même aussi. Et croyez-le ou non, mais ce fameux pigeon m'a ainsi accompagné tous les soirs et tous les jours de courses durant toute la saison 1965!"

LIGUE NATIONALE (Coupe Stanley)
(séries quart-de-finale, 4 de 7)
Hier soir
Buffalo 3, Montréal 2 (prolongation)
(Montréal mène 3-2 série 1/4-de-finale 4 de 7)
Rangers 6, Boston 3
(Rangers gagne la série 1/4-de-finale 4 de 7, 4-1)
Chicago 6, St-Louis 1
(Chicago gagne la série 1/4-de-finale 4 de 7, 4-1)
Philadelphie 3, Minnesota 2 (prolongation)
(Philadelphie mène 3-2, série 1/4-de-finale 4 de 7)
Demain soir
Philadelphie à Minnesota
(6e partie de la série)
Montréal à Buffalo
LES MENEURS
(parties d'hier soir non comprises)
Counroyer, Montréal 5
Mikita, Chicago 5
Stemkowski, Rangers 4
Perreault, Buffalo 3
Parks, Rangers 3
Savard, Montréal 2
Fairbairn, Rangers 1
Backstrom, Chicago 1
P. Martin, Chicago 1
Redmond, Chicago 1
Robert, Buffalo 1
Lemaire, Montréal 1
F. Mahovich, Montréal 1
Mak, Chicago 1
Hull, Chicago 1
ASSOCIATION MONDIALE
Coupe Mondiale
(séries quart-de-finale, 4 de 7)
Hier soir
N. Angleterre vs Ottawa (à Toronto)
(N. Angleterre mène 2-0)
Ce soir
Cleveland à Philadelphie
(Cleveland mène 3-0)
Houston à Los Angeles
(série finale 1-1)
LES MENEURS
(parties d'hier soir non comprises)
Jarrett, Cleveland 4
Weister, N. Angleterre 4
Andrea, Cleveland 4
Wiste, Cleveland 4
Setov, N. Angleterre 4
Dorey, N. Angleterre 4
Bordeleau, Winnipeg 4
Caffery, N. Angleterre 4
Hall, Houston 4
Ahearn, N. Angleterre 4
LIGUE AMERICAINE Coupe Calder
(séries quart-de-finale, 4 de 7)
Hier soir
Ottawa 4, N. Angleterre 2
(N. Angleterre mène 2-1, série 1/4-de-finale 4 de 7)
Minnesota 6, Winnipeg 4
(Winnipeg mène 2-1, série 1/4-de-finale 4 de 7)
Ce soir
Boston à Rochester
(Boston mène 2-0)
Richmond à Cincinnati (si nécessaire)
LIGUE MAJEURE DU QUEBEC
Ce soir
Sorel à Cornwall
(série quart-de-finale, Cornwall mène 3-1)
LIGUE MAJEURE DE L'ONTARIO
Hier soir
Peterborough à London
(série demi-finale 4 de 7, London mène 1-0)
Ce soir
Toronto à Ottawa
(série demi-finale de 3 buts, Toronto mène 3-1)
CHAMPIONNAT MONDIAL (tournoi à double rondé, groupe "A")
Hier à Moscou
Subète 2, Tchecoslovaquie 3 (null)
URSS 9, Finlande 1
COUPE DU CENTENAIRE Finale junior "A" de l'Est
Avant-hier à Moncton
St-Jérôme 3, Moncton 2
(série 4 de 7 égale 1-1)
Ce soir
St-Jérôme à Moncton
(3e partie de la série)

toronto Gains appréciables

Au cours d'une séance d'activité modérée, les prix à la bourse de Toronto ont réalisé de légers gains.

Les gains l'ont emporté sur les pertes par 256 contre 227 alors que 271 valeurs demeuraient inchangées.

La Banque de Montréal, la Mercantile Bank et la Banque Provinciale ont annoncé des augmentations dans leur taux de prêt.

Metropolitan Trust a augmenté de 1-1/4 à 2-1/4 1/4, Microsystems 1 à 1-1/4, General Tools 1 à 1-1/4 et Consumers Distributing 3-4 à 4-1/4.

Distilleries Corp. a augmenté de 3-8 à 5-8, Hudson Bay Mining 1-2 à 1-1/2 et GSW Ltd. de 2-4 à 3-1/4.

United Simcoe a perdu 1/4 à \$9.06, Atco Industries 1-2 à 1-3/4 et Pacific Copper 2-1/2 à 1-7/8.

Brenda a grimpé de 60 cents à \$5 et Preston 1-2 à 1-1/2.

Ranger a grimpé de 5-8 à 5-3/8 et Numac 3-8 à 3-1/8.

Scurry Rainbow a perdu 1-4 à 1-1/2.

Table of stock market movements with columns for company names and price changes.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market movements from Canadian Press with columns for company names and price changes.

Table of stock market movements with columns for company names and price changes.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market movements from Canadian Press with columns for company names and price changes.

Table of stock market movements with columns for company names and price changes.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market movements from Canadian Press with columns for company names and price changes.

Table titled 'Les indices de Toronto' showing various market indices and their values.

Table titled 'Les obligations' showing bond market data.

Table titled 'Fonds mutuels' showing mutual fund performance.

Table titled 'Les dividendes' showing dividend information for various companies.

Le "déjeuner très spécial" de l'homme d'affaires.

La salle à manger EL CASTILLO offre un déjeuner à l'homme d'affaires à compter de \$1.95.

Le "déjeuner très spécial" de l'homme d'affaires au Holiday Inn du centre-ville...



les obligations

Le plupart des prix ont monté hier à la Bourse canadienne des obligations et l'activité a été grande sur le marché.

Le court à monté d'environ cinq cents, le moyen et le long terme ont monté d'environ un quart de point et les valeurs des obligations ont également monté d'environ un quart de point.

Laurentide Financial Corp. Ltd. a offert une émission de \$30 millions de débetures pour 20 ans, mais que cette compagnie pourra, si elle le veut, racheter au bout de 10 ans.

Les prêts au jour le jour étaient disponibles à 4 1/2 p. 100. Quant aux bons du trésor, ceux de trois mois se négociaient à 4 5/8 p. 100 et ceux de six mois, à 6 5/8 p. 100.

fonds mutuels

Les fonds mutuels ont enregistré une hausse générale hier à la Bourse canadienne.

Le court à monté d'environ cinq cents, le moyen et le long terme ont monté d'environ un quart de point et les valeurs des obligations ont également monté d'environ un quart de point.

Laurentide Financial Corp. Ltd. a offert une émission de \$30 millions de débetures pour 20 ans, mais que cette compagnie pourra, si elle le veut, racheter au bout de 10 ans.

Les prêts au jour le jour étaient disponibles à 4 1/2 p. 100. Quant aux bons du trésor, ceux de trois mois se négociaient à 4 5/8 p. 100 et ceux de six mois, à 6 5/8 p. 100.

E. A. Whitehead, limitée

Courtières d'assurance agréées

Place du Canada

Bureau 950, Montréal 101, - 878-4331

SUCCURSALES: TORONTO - CALGARY - VANCOUVER - WHITEHORSE

CORPORATION D'EXPANSION FINANCIÈRE

(incorporée en vertu des lois du Québec)

AVIS

Avis est par les présentes donné, que conformément aux dispositions du paragraphe 4.4 de l'article 4 de l'acte de fiducie portant la date officielle du 15 avril 1966 ("l'acte de fiducie") entre Corporation d'Expansion Financière (la "compagnie") et Trust Général du Canada, (aux droits de la Société d'Administration et de Fiducie, en vertu des dispositions du Bill-127 de la 29e législature du Québec (le "fiduciaire") autorisant pour émission \$2,000,000 valeur nominale de débetures convertibles 6 1/2% (les "débetures"), les débetures pourront être converties en soixante-neuf (69) actions ordinaires sans valeur nominale du capital-actions de la compagnie pour chaque mille dollars (\$1,000) montant principal de débetures à telle conversion a lieu le ou avant le 15 avril 1976, soit un prix de conversion de quatorze dollars et cinquante et un cents (\$14.51) pour chaque action ordinaire sans valeur nominale.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 9ième jour d'avril 1973:

CORPORATION D'EXPANSION FINANCIÈRE Le Secrétaire, JACQUES LAURENT

les obligations

Le plupart des prix ont monté hier à la Bourse canadienne des obligations et l'activité a été grande sur le marché.

Le court à monté d'environ cinq cents, le moyen et le long terme ont monté d'environ un quart de point et les valeurs des obligations ont également monté d'environ un quart de point.

Laurentide Financial Corp. Ltd. a offert une émission de \$30 millions de débetures pour 20 ans, mais que cette compagnie pourra, si elle le veut, racheter au bout de 10 ans.

Les prêts au jour le jour étaient disponibles à 4 1/2 p. 100. Quant aux bons du trésor, ceux de trois mois se négociaient à 4 5/8 p. 100 et ceux de six mois, à 6 5/8 p. 100.

CORPORATION D'EXPANSION FINANCIÈRE Le Secrétaire, JACQUES LAURENT

fonds mutuels

Les fonds mutuels ont enregistré une hausse générale hier à la Bourse canadienne.

Le court à monté d'environ cinq cents, le moyen et le long terme ont monté d'environ un quart de point et les valeurs des obligations ont également monté d'environ un quart de point.

Laurentide Financial Corp. Ltd. a offert une émission de \$30 millions de débetures pour 20 ans, mais que cette compagnie pourra, si elle le veut, racheter au bout de 10 ans.

Les prêts au jour le jour étaient disponibles à 4 1/2 p. 100. Quant aux bons du trésor, ceux de trois mois se négociaient à 4 5/8 p. 100 et ceux de six mois, à 6 5/8 p. 100.

CORPORATION D'EXPANSION FINANCIÈRE Le Secrétaire, JACQUES LAURENT

OFFRE SPÉCIALE POUR UN TEMPS LIMITÉ SEULEMENT...

FEUILLES À PHOTOCOPIER GRATUITES Avec l'achat de votre PHOTOCOPIEUR À SEC POUR LIVRES

Vous obtiendrez 200 feuilles Dual Pack (8 1/2 x 11)

GRATUITEMENT Avec ce modèle

SEULEMENT \$189.

Et constatez les nombreux avantages:

OPÉRATION TOTALEMENT À SEC - AUCUN PRODUIT À AJOUTER

COPIE LES LIVRES (RELIES)

QUALITÉ DE REPRODUCTION DE DEMI-TEINTES, DE TEINTES COMPLÈTES ET DE TOUTES COULEURS ET NOIRES ET BLANCHES

COPIE SUR PAPIER BLANC ÉPAIS

PRODUIT DES NÉGATIFS POUR PROJECTION

REPRODUIT LES ÉTIQUETTES ET LES LAMINAGES DE PLASTIQUE

FORMAT LÉGAL. GRANDEUR 8 1/2 x 14.

NE MANQUEZ PAS CETTE OFFRE... POUR UNE DÉMONSTRATION GRATUITE

APPELEZ LES SPÉCIALISTES DE 861-9401 LA COMPAGNIE CANADIENNE D'ÉQUIPEMENT DE BUREAU LTTÉE

Advertisement for 'LA COMPAGNIE D'ASSURANCE BELAIR' featuring a logo and text about insurance services.

Advertisement for 'CRÉDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN' featuring a logo and text about mortgage services.

Advertisement for 'CORPORATION D'EXPANSION FINANCIÈRE' featuring a logo and text about financial services.

montréal Légers gains

Les prix ont baissé dans tous les secteurs, à l'exception de deux des banques et des services publics, hier à la Bourse de Montréal...

Les gains l'ont emporté sur les pertes par 133 centes 128 alors que 88 valeurs demeuraient inchangées.

Spartan Air Services, dont 194,152 actions ont été négociées, a été la valeur industrielle la plus active, une valeur qui a monté de six cents et atteint 11.05.

Canadian Keeley, dont 140,000 actions ont été transférées, a été la mine la plus active, une mine qui a baissé de 2-1/4 cents et fermé à 3-1/2 cents.

À la Bourse de Montréal, Canadian Canners a monté de 1-8 et atteint 89 1/2, Dome Petroleum, de 1-3/4 et atteint 441-1/8.

À la Bourse Canadienne, Stanford Mines, dont 35,500 actions ont été négociées, a gagné 12 cents et fermé à 12.77.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

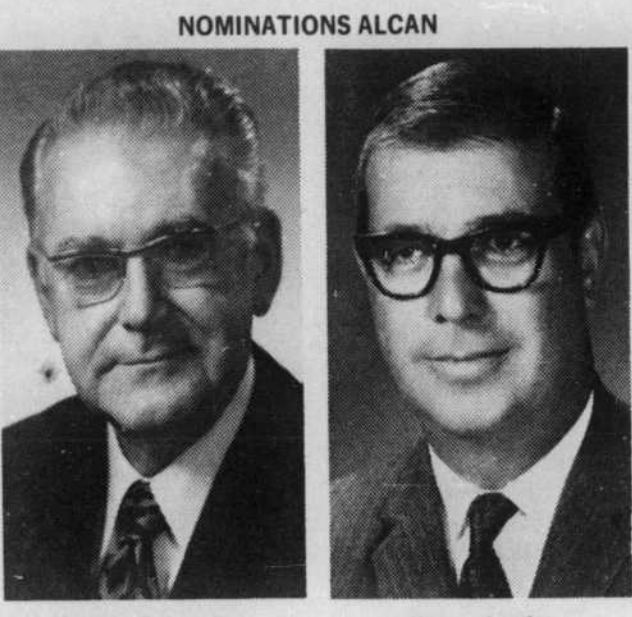
Table of stock market data for Montreal, including columns for 'Ventes Haut Bas Ferm. Ch.' and various stock symbols like Abitibi, Alcan, etc.

Les indices de Montréal

Table showing market indices for Montreal: Changement -0.67, Clôture 243.69, Sem. der. 243.29, etc.

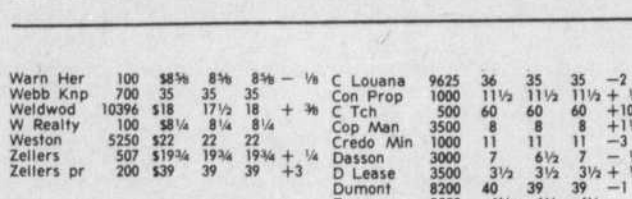
Advertisement for 'PLACE AU PROGRÈS' featuring a large 'place' graphic and text about real estate services.

Advertisement for 'BUREAU DE LOCATION' with contact information for Germain G. Gagnon, f.r.i., Director of the Commercial Location Bureau.



Richard F. Donahoe

Aluminium du Canada. L'année dernière la nomination de M. Richard F. Donahoe aux postes de vice-président de la compagnie et de directeur général, division canadienne de l'Aluminium...



Hugues Leydet

Aluminium du Canada. L'année dernière la nomination de M. Richard F. Donahoe aux postes de vice-président de la compagnie et de directeur général, division canadienne de l'Aluminium...

Bourse canadienne

Table of Canadian stock market data, including columns for 'Ventes Haut Bas Ferm. Ch.' and various stock symbols like Amb D, Alcan, etc.

new york La montée se poursuit

Une nouvelle hausse, légèrement moins vigoureuse que celle de la veille, s'est produite mardi au marché des valeurs de New York...

Les investisseurs ont été encouragés par les bons résultats d'exploitation du premier trimestre de cette année réalisés par de grandes entreprises américaines qui ont commencé à publier cette semaine.

En outre, l'espoir se manifeste de plus en plus que le gouvernement prendra des mesures énergiques pour contenir l'inflation.

Les gains l'ont emporté sur les pertes par 1,009 centes 471 alors que 321 valeurs demeuraient inchangées.

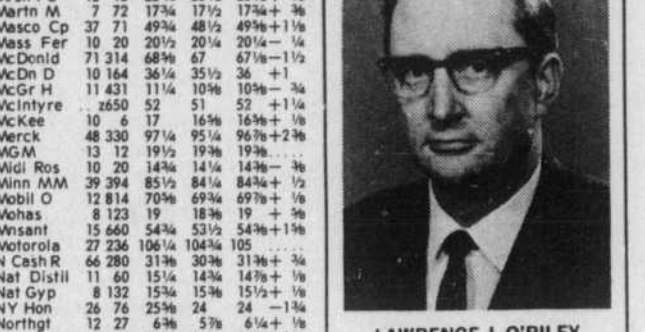
L'indice de la Bourse de New York pour lequel 1,400 actions ordinaires a monté de 0.71 et atteint 59.73 et l'indice des changements de prix à la Bourse Américaine a monté de .08 et atteint 24.17.

Dans le secteur canadien à la Bourse de New York, McIntyre a monté de 1-1/4 et atteint 52 et Seagrams, Alcan et Walker-Gooderham a enregistré des gains fractionnaires.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of New York stock market data, including columns for 'Ventes Haut Bas Ferm. Ch.' and various stock symbols like ACF Inc, Address, Alcan, etc.

SAFEWAY (QUÉBEC) INC.



LAWRENCE J. O'RILEY

M. Norman M. Lock, Président de Safeway Shelter Systems Ltd. a le plaisir d'annoncer la nomination de M. L.J. O'Riley au poste de Président et Directeur Exécutif en Chef de Safeway (Québec) Inc. M. O'Riley continuera ses activités comme Vice-Président de Safeway Shelter Systems Ltd. et Administrateur au Conseil d'Administration des deux compagnies.

Ses bureaux seront situés à St-Hubert où la compagnie gère un important complexe concernant la fabrication d'unités de maisons mobiles et d'abris industriels.

les bénéficiaires

Mid Industries and Explorations; pour l'année qui s'est terminée le 31 déc. dernier, un bénéfice de \$217,195 - quatre cents l'action, au regard d'une perte de \$85,656 - deux cents l'action.

Industrial Corp.; pour l'année qui s'est terminée le 31 déc. dernier, \$442,000 - 61 cents l'action, au regard de \$486,000 - 71 cents l'action.

Pato Consolidated Gold Dredging; pour l'année qui s'est terminée le 31 déc. dernier, \$1,623,398 - 46 cents l'action, au regard de \$961,853 - 27 cents l'action.

Popular Industries; pour les trois mois qui se sont terminés le 31 janv. dernier, un bénéfice de \$26,756, trois cents l'action, au regard d'une perte de \$50,618 - cinq cents l'action.

Robinson Little and Co.; pour l'année qui s'est terminée le 31 déc. dernier, \$304,000 - 37 cents l'action, au regard de \$466,000 - 80 cents l'action.

Table of stock market data for American Bourse, including columns for 'Ventes Haut Bas Ferm. Ch.' and various stock symbols like ACF Inc, Address, Alcan, etc.

L'indice Dow Jones

Table showing Dow Jones index data: Industrielles 954.85, Transport 200.09, Serv. publ. 107.62, Ensemble 301.64.

au comptoir

Table of commodity prices for various metals and goods like Anatole Res, Aurore, B.M.R.T. Units, etc.

cours des changes

Table of exchange rates for various countries including Pays, Monnaie, and Cours.

AUX SOCIÉTAIRES

Association Coopérative Étudiante des Hautes Études Commerciales (COOP-HEC)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

mercredi le 18 avril 1973 à 17:30 h.

à l'École des H.E.C. 5255, Decelles local 3030 Montréal 250

- Ordre du jour: 1- ouverture, 2- rapport annuel, 3- utilisation des trop perçus, 4- vérificateur, 5- élection des administrateurs, 6- proposition de principe, 7- varia, 8- clôture.

Cette annonce ne doit pas être interprétée comme une offre publique dans aucune province du Canada des titres mentionnés ci-dessous. Une telle offre sera faite par voie de prospectus seulement dans les provinces où une commission des valeurs mobilières, ou autre autorité similaire dans cette province, aura accepté le dépôt dit prospectus.

Nouvelle émission

\$65,000,000 Bell Canada Obligations de première hypothèque à être datées du 1er mai 1973

\$15,000,000 7 3/4 % série BC, échéant le 1er mai 1981 \$50,000,000 8 1/8 % série BD, échéant le 1er mai 1994

Les Obligations série BC ne seront pas rachetables avant échéance et les Obligations série BD ne seront pas rachetables avant le 1er mai 1988 si tel rachat est en fonction d'une opération de remboursement ou de remboursement anticipé par l'affectation, directement ou indirectement, de fonds obtenus au moyen d'emprunts qui coûtent à la Compagnie un intérêt de moins de 7 3/4 % et de 8.15 % l'an respectivement.

Des exemplaires du prospectus contenant les renseignements sur la Compagnie et sur cette émission peuvent être obtenus des soussignés et autres courtiers qui peuvent offrir ces titres légalement.

Table of participating financial institutions and their contact information for the Bell Canada bond issue.

Prix

série BC: vendue série BD: 99.75

Table of participating financial institutions and their contact information for the Bell Canada bond issue.

Perspectives boursières

Des investissements intéressants dans le commerce de détail

par Peter Lechnitz de la PC

TORONTO — La vente au détail est l'un des secteurs de l'économie qui connaît une très bonne année, et plusieurs firmes d'investissements affirment que cette tendance se poursuivra tout au long de l'année 73.

L'augmentation prononcée, dans les ventes et les profits, enregistrée par certaines des plus importantes entreprises,

a trouvé écho dans une série de divisions d'actions, d'augmentations de dividendes et de programmes d'expansion.

Canadian Business Service souligne que les actions de quelques-uns des plus gros détaillants sont actuellement "à leur pleine valeur", mais recommande l'achat lors d'une période d'affaissement.

Dans les magasins à rayons, les ventes ont augmenté de 14,7 pour cent en janvier au regard de l'année précédente.

Le bureau de recherches Maclean-Hunter estime que, parmi les consommateurs, la tendance est à l'achat et que "1973 verra encore une autre importante augmentation dans les dépenses personnelles, aux chapitres des biens et services au consommateur".

Les réductions de l'impôt personnel annoncées par le gouvernement fédéral, si elles sont adoptées, laisseront en place plus d'argent dans les goussets du consommateur; plusieurs analystes estiment que cet argent ira, pour la plus grande partie, dans les caisses des détaillants canadiens.

Nesbitt, Thomson and Co. remarque de son côté qu'au cours des 12 derniers mois, l'indice des produits de consommation à la Bourse de Toronto a grimpé de 17,3 pour cent et de plus de 30 pour cent au cours des deux dernières années.

La Hudson Bay Co. a enregistré une hausse de 20 pour

cent dans ses ventes au cours d'une période de neuf mois se terminant le 31 octobre; mais les profits ont pourtant diminué, par suite de l'inauguration de nouveaux magasins. Certains analystes recommandent l'achat de ces actions en vue de l'expansion prochaine, principalement centrée en Ontario. Mercredi, les actions de la compagnie se chiffraient par \$22.

Simpsons et Simpsons-Sears sont deux compagnies qui, aux dires des analystes, sont évaluées à leur pleine valeur à la Bourse. Les deux ont récemment annoncé un partage des actions et des augmentations de dividendes.

Le dollar canadien en baisse

Le dollar américain a monté de 3-100 hier à Montréal dans ses relations avec le dollar canadien. Il y a fermé à \$0,99 19-20 canadiens. La livre sterling, par sa part, a monté de 33-100 à Montréal. Elle y vaut \$2,48 61-100 canadiens.

À New York, le dollar canadien a baissé de 3-100 par rapport au dollar américain. Il y a fermé à \$1,00 1-20. La livre sterling, de son côté, a monté de 29-100 et clôturé à \$2,48 71-100.

La hausse des taux d'intérêt se généralise

Les banques de Montréal, Provinciale, Mercantile et BCN vont ajuster leur taux d'intérêt préférentiel au niveau de 6½% suivant en cela la démarche similaire de quatre banques canadiennes (Impériale de Commerce, Royale, Nouvelle-Ecosse, Toronto-Dominion) qui avaient posé un geste semblable en début de semaine.

Les banques paieront dorénavant des taux d'intérêt plus élevés sur les différentes catégories de dépôts. Ainsi, les taux d'intérêt sur les dépôts

spéciaux d'épargne sans privilège de chèques sont haussés de 4 à 4½% à compter du 1 avril 73; les dépôts d'épargne avec privilège de chèques porteront intérêt au taux de 3% au lieu de 2½% à compter du 1 mai prochain.

Ces changements font suite aux augmentations générales des taux qui se manifestent depuis quelque temps sur les marchés financiers et aussi et surtout de la récente décision de la Banque du Canada de porter son taux d'escompte de 4% à 5¼%.

Journaux Ça tourne rond

WASHINGTON (PC) — Les journaux américains et canadiens ont dépensé ensemble en 1972 plus de \$250 millions pour des agrandissements et la modernisation, ce qui est un record inégalé par l'Association des éditeurs de journaux américains ANPA.

Le relevé indique que 731 quotidiens américains ont dépensé \$233,6 millions et que 23 quotidiens canadiens ont dépensé \$16,5 millions en investissements en 1972. Ces montants représentent chacun de leur côté des niveaux records dans les deux pays.

Le dernier relevé mené par l'ANPA datait de 1969. Il indiquait que 30 quotidiens canadiens avaient investi \$9,5 millions tandis que 617 quotidiens américains avaient dépensé \$160,5 millions.

Les 731 journaux américains qui ont répondu au sondage de l'ANPA représentent 54 pour cent du tirage total des quotidiens américains et les 23 quotidiens canadiens représentent 45 pour cent du tirage total des quotidiens canadiens. L'ANPA a refusé d'évaluer les investissements faits par les journaux qui n'ont pas participé au sondage.

En 1973, 738 quotidiens des Etats-Unis, du Canada, des possessions américaines et des Caraïbes projettent de dépenser plus de \$287 millions en investissements. Les 23 quotidiens canadiens s'attendent à dépenser \$15 millions pour des agrandissements et la modernisation en 1973.

Dans la région du Saguenay

Consolidated-Bathurst investira \$1 million

PORT-ALFRED (PC) — La compagnie Consolidated Bathurst investira, au début de 1974, un montant de près de \$1 million pour des modifications à son usine de Port-Alfred, à 110 milles au nord de Québec.

C'est ce qu'a révélé le président de cette entreprise, M. W.M. Turner Jr, qui était de passage à Port-Alfred, lundi, à l'occasion d'une fête pour quelque 29 employés qui ont atteint, en 1972, 25 années de service.

M. Turner a précisé au cours d'un entretien que le département du bois serait réorganisé afin de permettre la manipulation de billes de huit pieds, alors que la longueur maximum est actuellement de quatre pieds.

La compagnie se propose également de remplacer les bateaux utilisés pour le transport de la matière première de sa concession sur la rivière Portneuf, jusqu'à l'usine, par des camions.

Selon M. Turner, ces travaux, une fois réalisés, permettront de réduire le coût de la matière première dans une proportion pour aller jusqu'à \$2 la corde de bois.

Si ces transformations n'entraîneront pas la création de nouveaux emplois, elles permettront du moins la stabilisation de quelques-uns à l'intérieur de l'usine, a déclaré pour sa part M. Roger Bourgon, directeur des relations publiques de la Consolidated-Bathurst.

Il a précisé que l'approvisionnement de l'usine, qui se fait actuellement sur une période de six mois, pourra s'étendre jusqu'à 10 mois par année lorsque le transport sera assuré par camions.

Les travaux, qui doivent commencer au début de janvier 1974, dureront quatre mois et seront réalisés par les employés réguliers de l'usine.

Les Industries Atco

Pour la première fois depuis sa fondation, les Industries Atco viennent de déclarer un dividende de 10 cents par action. Cette nouvelle politique de la compagnie est basée sur des ventes records survenues au cours du quatrième trimestre de 72. Selon M. Richardson, vice-président aux finances, les premières indications de la marche des affaires laissent prévoir un renouvellement du dividende pour le prochain semestre.

Air Liquide

La compagnie Air Liquide projette d'émettre des actions sur le marché canadien. Elle offrira bientôt quelque 711-

333 actions ordinaires au public canadien. On sait que cette société internationale se spécialise dans la fabrication et la distribution de gaz industriel tant au Canada qu'aux Etats-Unis. En fait sa part du marché atteint 84,1% des besoins industriels du continent américain.

Dominion Bridge prévoit que les ventes et les bénéfices pour le premier trimestre seront plus élevés que pour la même période l'an passé. Les montants respectifs ne pourront être confirmés que vers la fin du mois d'avril mais le président du conseil et président, M. MacKenzie McMurray, a déclaré aux actionnaires à l'assemblée annuelle tenue aujourd'hui que l'amélioration dans l'industrie de la construction qui a pris place vers la fin de l'année dernière s'est maintenue durant le premier trimestre de 1973.

Ivaco fractionne ses actions

Le Conseil d'administration de Les Industries Ivaco Limitée a approuvé hier un fractionnement de ses actions ordinaires, à raison de 2 contre 1.

M. Paul Ivanier, vice-président exécutif, a déclaré que le fractionnement proposé sera soumis à l'approbation des actionnaires lors de la réunion annuelle d'Ivaco qui aura lieu à Montréal le 29 mai prochain. Tous droits de conversion rattachés aux actions privilégiées non rachetées seront ajustés en fonction de ce fractionnement.

M. Ivanier a expliqué que le but de ce fractionnement était de permettre une plus grande participation des Canadiens à la propriété des titres de la compagnie. "Ceci pourra être rendu pos-

sible si l'on facilite la tâche aux petits investisseurs en leur permettant d'acquérir des titres d'Ivaco en paquets de 100 actions," a-t-il ajouté.

La semaine dernière, Ivaco a fait part de ses résultats de 1972 qui ont atteint de nouveaux records relativement aux ventes (\$53,9 millions), aux bénéfices nets (\$6 millions), et aux bénéfices par action (\$1,22).

Ivaco est un gros producteur de fil machine, de fil métallique et de divers produits en fil, de clous, de boulons, d'essieux et de pièces de précision. Ses installations comptent huit usines employant plus de 1.500 personnes et sont situées à Marieville, Québec, l'Original et Ingersoll, Ontario, et Buffalo, N.Y.

En janvier 1973, les mines canadiennes ont produit 2,10 millions de tonnes de charbon, soit une augmentation de 20,5% par rapport à 1,74 millions de tonnes (révisé) un an plus tôt. Les importations reçues se sont chiffrées à 48,213 tonnes, contre 180,722 un an plus tôt. L'industrie a consommé 2,17 millions de tonnes de charbon (une diminution de 58,406 tonnes) et 476,501 tonnes de coke (une diminution de 2,203 tonnes).

Le Conseil d'administration de Les Industries Ivaco Limitée a approuvé hier un fractionnement de ses actions ordinaires, à raison de 2 contre 1.

M. Paul Ivanier, vice-président exécutif, a déclaré que le fractionnement proposé sera soumis à l'approbation des actionnaires lors de la réunion annuelle d'Ivaco qui aura lieu à Montréal le 29 mai prochain. Tous droits de conversion rattachés aux actions privilégiées non rachetées seront ajustés en fonction de ce fractionnement.

M. Ivanier a expliqué que le but de ce fractionnement était de permettre une plus grande participation des Canadiens à la propriété des titres de la compagnie. "Ceci pourra être rendu pos-

L'une des valeurs les plus sûres

PARIS (AFP) — Picasso est une des valeurs les plus sûres du marché mondial des arts et était considéré jusqu'à sa mort comme le peintre vivant le plus cher du monde.

Ses peintures les plus recherchées — les toiles "roses" ou "bleues" (1901-1906) — n'ont jamais encore atteint les sommets des grands peintres italiens, hollandais et espagnols du XVIIème siècle (Léonard de Vinci: 27.500.000 francs en 1967, Rembrandt: 11.500.000 francs en 1961, Velasquez: 30 millions en 1970).

Elles se comparent, en revanche, avantageusement avec les toiles de Matisse, Si-

gnac ou même Degas.

Parmi les toiles les plus chères de Picasso, on peut citer: "Maternité au bord de la mer", vendue 2.555.000 francs à New York en 1968; "Auto portrait" (1901), vendu 1.793.154 francs à Londres en 1970; "La pointe de la cité" (1912), vendue 1.681.250 francs à Londres en 1968; "La bouteille de rhum" (1911), vendue à Paris 1.250.000 francs en 1970; "Deux femmes nues" (1908), vendue 1.176.848 francs à New York en 1970; et "Tête d'homme" (1913-14), adjugée pour 144 millions de lires (1.036.000 francs) à Milan, en mars 1973.

Le charbon et le coke

l'argent

Handy and Harman of Canada Ltd. évaluait hier l'argent canadien à 2,308 l'once de Troyes.

Résultats fructueux de La Survivance

par Marcel Clément, collaboration spéciale

La Survivance, compagnie mutuelle d'assurance-vie, tenait ces jours derniers son assemblée annuelle à laquelle étaient invités les assurés, i.e. les propriétaires de l'institution. A cette occasion Me Morier, président de la Survivance, fit état des résultats fructueux de la compagnie au cours de l'année 72. Les primes vendues ont atteint le chiffre sans précédent de \$2,25 millions, soit le double du montant enregistré en 1970.

Compte tenu des primes nouvelles de \$1,8 million encais-

sées en 1972, l'encours de la compagnie atteint le chiffre intéressant de \$308,9 millions en regard du \$258,8 millions de 1971. L'entreprise a réalisé sur ses placements un rendement moyen de 5,91% comparativement à 4,17% en 1961 et son actif se chiffre à \$14,8 millions, versus \$5,9 millions en 1961.

S'il est vrai qu'il y a accroissement en ce qui concerne le revenu brut, il faut constater que le revenu net ne fut que de \$87,457 compa-

rativement à \$145,689 l'an dernier. Ses 145,000 assurés ne doivent pas s'en faire pour autant puisque les gains ont permis de verser \$85,380 en dividendes comparativement à \$75,036 en 1971.

Fondée par l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe, l'histoire de La Survivance aura bientôt cent ans le 9 septembre 1974 et si l'on en juge par le graphique de son encours entre 1938 et 1972, il y a tout lieu d'espérer un chiffre d'affaires de \$500 millions d'ici peu.



TransCanada Pipelines Limited

(Incorporée en vertu des lois du Canada)

NOUVELLE ÉMISSION

\$75,000,000

Obligations première hypothèque Pipe Line

\$65,000,000 Obligations première hypothèque Pipe Line, 8½% Série A échéant le 1 mai 1993

et

\$10,000,000 Obligations première hypothèque Pipe Line, 8½% Série B échéant le 1 mai 1993

Datées du 8 mai 1973

Échéance le 1 mai 1993

Prix: 99.50 pour un rendement approximatif de 8.43%

Nesbitt Thomson, Valeurs Limitée

Wood Gundy Limitée

McLeod, Young, Weir & Company Limited

Midland-Osler Securities Limited

A. E. Ames & Cie Limitée

Dominion Securities Corporation Limited

Pitfield, Mackay, Ross & Compagnie Limitée

Richardson Securities of Canada

Merrill Lynch, Royal Securities Limited

Burns Bros. and Denton Limited

Greenshields Incorporée

Fry Mills Spence Limited

Gardner & Company Limited

Harris & Partners Limited

Bankers Securities of Canada Limited

Cochran Murray Limited

Bell, Gouinlock & Compagnie Limitée

Lévesque, Beaubien Inc.

René T. Leclerc Incorporée

Crang & Ostiguy Inc.

Pemberton Securities Limited

Equitable Securities Limited

Wills, Bickle & Company Limited

Geoffrion, Robert & Gélinas Ltée

Collier, Norris & Quinlan Limited

Doherty McCuaig Limitée

Houston, Willoughby and Company Limited

Graham, Armstrong Securities Ltd.

Bongard, Leslie & Co. Ltd.

J. T. Gendron Inc.

Odlum Brown & T. B. Read Ltd.

Tassé & Associés, Ltée

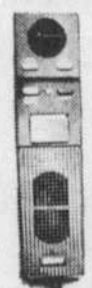
MacDougall, MacDougall & MacTier Ltd.

Walwyn, Stodgell & Co. Limited

R. A. Daly & Company Limited

Scotia Bond Company Limited

Brault, Guy, Chaput Inc.



Aussitôt dit, aussitôt fait.

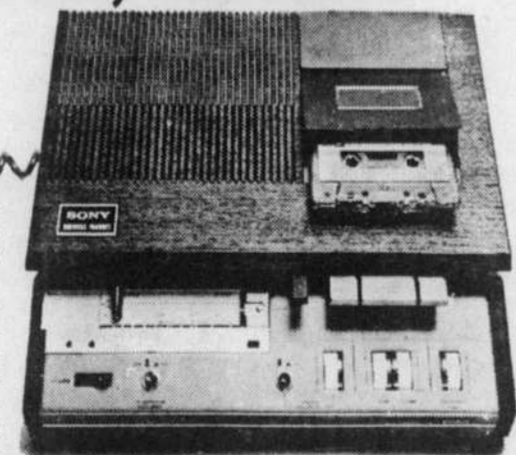
Et le tout est fait parfaitement, professionnellement et automatiquement avec le dictaphone deluxe Sony Secutive BM-35D.

Vos idées et vos pensées sont enregistrées sur ruban cassette universelle. Le microphone Sony à condensateur électronique exclusif munit du contrôle de volume automatique Sony-matic vous permet d'enregistrer votre voix impeccablement même si vous parlez faiblement, vous assurant ainsi d'une qualité parfaite d'enregistrement. Un avertisseur intégré vous laissera savoir si votre cassette n'est pas bien placée et vous préviendra de la fin du ruban.

Le dictaphone Sony BM-35D est muni de deux haut-parleurs, l'un incorporé au microphone pour votre écoute personnelle et l'autre, de dimension supérieure, placé à l'intérieur de l'appareil principal pour l'écoute en groupe. Les deux reproduisent fidèlement votre voix comme il se doit d'un produit Sony.

Le dictaphone Sony Secutive... aussitôt dit, aussitôt fait... automatiquement!

Communiquer avec nous pour une démonstration gratuite.



SONY. SECUTIVE
Le système dictaphonique à cassette universelle

SONY

SONY OF CANADA LTD.

1101 W. 8TH AVENUE, VANCOUVER 185, B.C. (604) 736-6796

88 HORNER AVENUE, TORONTO, ONTARIO M8Z 4X8 (416) 252-3581

4058 O.JEAN TALON, MONTREAL 308, P.Q. (514) 735-1371